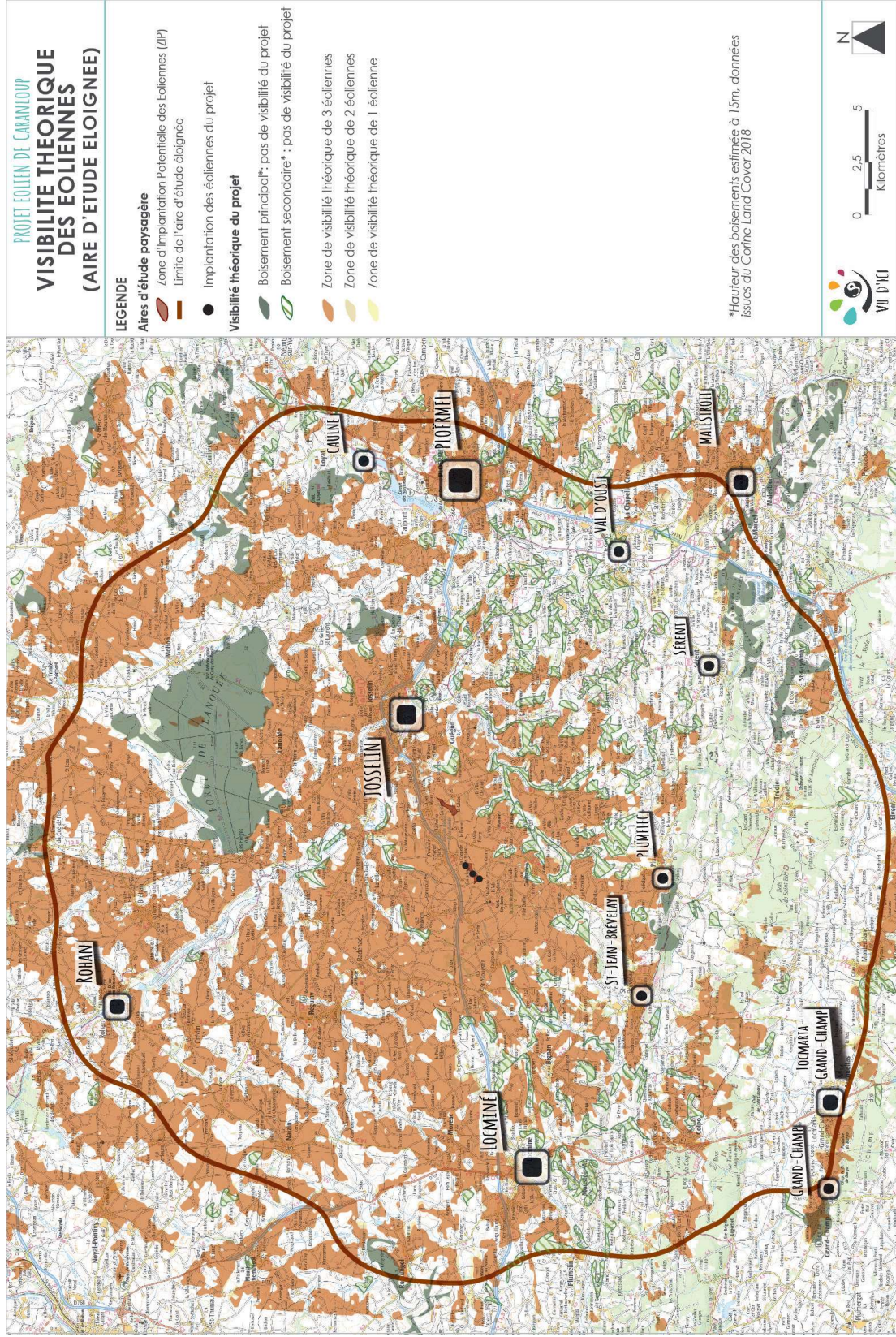


Afin d'avoir une vision globale de la visibilité du projet de Caranloup, une carte de visibilité théorique a été réalisée sur la base de l'implantation et du gabarit de machine retenue. Cette carte montre en premier lieu que la grande majorité du temps les 3 éoliennes (au moins un bout de pale de chacune) sont visibles conjointement, ce qui privilégie une compréhension globale du parc.

La carte de visibilité révèle ensuite que les secteurs au nord sont les plus susceptibles de proposer des vues sur le projet, tandis qu'au sud de Plumelec, les sillons sont assez marqués pour être en dehors des zones de visibilité. A proximité sud-est du projet, les ripisylves des vallées secondaires permettent de limiter les perceptions proches du projet.



C 2.1 I onjêr y

La saturation est ainsi décrite dans le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres de Décembre 2016 : « Le terme de saturation visuelle appliqué à la part de l'éolien dans un paysage indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat. »

La saturation visuelle ou encerclement concerne donc la perception de l'ensemble du contexte éolien dans l'espace.

C 2.2 T éq m u pm né lq r mÉ. nyé é m É

L'analyse de la saturation visuelle est réalisée sur tous les bourgs situés à moins de 5km du projet (Gégon, Guéhennô), et sur les bourgs les plus importants situés à moins de 10km (Josselin, Pleu-griffet, St-Alouestre et Buléon). Les hameaux les plus proches ont également été sélectionnés (Sainte-Anne, Le Clézio, Caranloup, la Ville au Gall). Les bourgs situés en dehors de la zone de visibilité théorique ne sont pas pris en compte dans l'analyse.

Pour chacun de ces points, une approche analytique est faite de manière graphique : sur une visibilité théorique à 360° dégagée de tout obstacle visuel, l'angle de l'horizon intercepté par chacun des parcs du bassin éolien concerné est représenté sur un diagramme circulaire (sur la carte ci-après). À noter que ces diagrammes prennent bien en compte les parcs et projets situés en dehors du cadre des cartes présentées ci-après.

L'analyse se base sur une quantification des effets au travers de trois indices, à savoir :

- L'indice d'occupation d'horizon correspond à la somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens (ici, toute l'étendue du parc est considérée, pas seulement l'encombrement physique des pales), depuis un point de vue pris comme centre. On raisonnera sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes, mais permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage, ainsi que l'effet d'encerclement.

- Densité sur les horizons occupés (ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizon) : Pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel est majoré par la densité d'éoliennes. C'est pourquoi le premier indice (étendue occupée sur l'horizon) doit être complété par un indice de densité sur les horizons occupés. On peut approximativement placer un seuil d'alerte à 0.10 (soit une éolienne en moyenne pour 10° d'angle sur les secteurs d'horizon occupés par des parcs éoliens). Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément du premier. Considéré isolément, un fort indice de densité n'est pas alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.

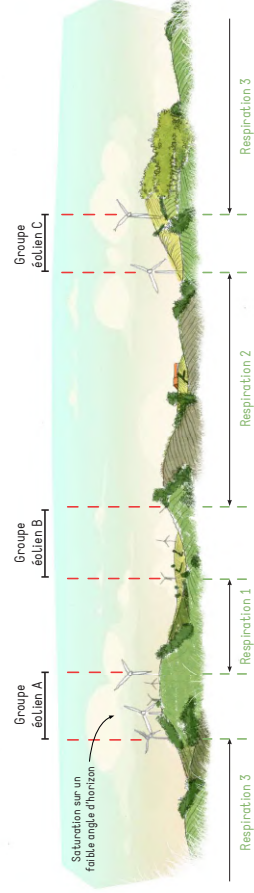
- L'indice d'espace de respiration est défini comme le plus grand angle continu sans éolienne. L'interprétation des résultats obtenus à partir de cet indice ne doit pas se limiter au champ de vision humain, mais prendre en considération un angle plus large pour tenir compte de la mobilité du regard. Dans une optique maximisante, un angle sans éolienne de 160 à 180° paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle.

Les différents seuils fixés sont issus de l'étude «Éoliennes et risques de saturation visuelle» réalisée par la DIREN Centre en 2007. Le paysage breton est caractérisé par un contexte bocager, ayant tendance à fermer le paysage. Ces indices sont donc à considérer de manière indicative et théorique. Les parcs environnants ont en effet davantage tendance à être masqués par la végétation.

Pour chaque bourg étudié, les projets considérés sont ceux situés au maximum à 10 km du centre de référence choisi. Seuls les parcs existants, accordés ou en instruction ayant reçu un avis de l'Autorité environnementale ou faisant l'objet d'une enquête publique sont pris en compte. Les éoliennes des projets au-delà de 10 km seront surement visibles, mais leur taille perçue n'est pas significative par rapport aux machines localisées à moins de 10 km. Le projet de Kerlan, développé par SAB en parallèle du projet de Caranloup, a également été pris en compte.

Le centre de référence choisi est ici le centre du bourg. Même si bien souvent, le cœur des bourgs montre peu de visibilité sur l'extérieur, les calculs effectués depuis le barycentre d'un bourg permettent également de pressentir le résultat pour les abords immédiats, dont les entrées et sorties des bourgs, pour lesquels la visibilité à 360° montrera une variation négligeable par rapport au calcul depuis le centre.

Schéma de principe de saturation par encerclement



Les tableaux ci-après récapitulent les résultats obtenus pour les différents indices sur chaque bourg.
Jaune : Résultat compris entre le seuil «plancher» et «plafond» ou proche (à 5°) du seuil maximal
Orange : Résultat dépassant le seuil

Les tableaux présentés page suivante présentent les résultats des calculs des différents indices et des conclusions associées quant à la saturation visuelle possible ou non. Ces mêmes résultats sont également synthétisés sur la carte de synthèse qui suit ces tableaux. Cette carte permet ainsi de localiser les différents bourgs étudiés situés à moins de 10km d'une éolienne du projet de «Caranloup».

Saturation visuelle avant projet

Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence (sans le projet)									
	St-Alouestre	Buléon	Ste-Anne	Guéhenno	Caranloup	Guégon	Josselin	La Ville au Gal	Le Clézio
Seuils	Pleugriffet	Un total élevé exprime une concentration des parcs ou projets éoliens proches du centre de référence (effet plus fortement ressenti)							
		62,3	103,0	93,7	34,4	73,2	18,2	14,5	71,8
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km depuis le centre du bourg (en °)									49,0
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km depuis le centre du bourg (en °)		31,9	38,1	27,8	51,6	26,4	41,9	44,4	29,9
Indice d'occupation des horizons (en °)		94,2	141,1	121,5	86,0	99,6	60,1	58,9	78,9
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire à moins de 5km du centre de référence		24,0	29,0	31,0	15,0	31,0	6,0	4,0	30,0
Indice de densité sur l'horizon		0,3	0,2	0,3	0,2	0,3	0,1	0,1	0,4
Espace de respiration (en °)		106,0	71,0	71,7	156,8	78,3	123,9	107,3	90,5
Constat :		Risque faible de saturation visuelle	Risque avéré de saturation visuelle	Risque avéré de saturation visuelle	Risque faible de saturation visuelle	Risque faible de saturation visuelle	Risque faible de saturation visuelle	Risque avéré de saturation visuelle	Risque faible de saturation visuelle

Saturation visuelle après projet

Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence (avec le projet)									
	St-Alouestre	Buléon	Ste-Anne	Guéhenno	Caranloup	Guégon	Josselin	La Ville au Gal	Le Clézio
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km depuis le centre du bourg (en °)	62,3	119,1	104,5	47,8	132,9	18,2	14,5	73,3	115,8
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km depuis le centre du bourg (en °)	37,6	38,1	27,8	51,6	26,4	45,9	46,4	32,2	29,9
Indice d'occupation des horizons (en °)	99,9	157,2	132,3	99,4	+59,7° 159,3	64,1	60,9	105,5	+66,8° 145,7
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire à moins de 5km du centre de référence	24,0	32,0	34,0	18,0	34,0	6,0	4,0	31,0	33,0
Indice de densité sur l'horizon	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,3	0,2
Espace de respiration (en °)	106,0	71,0	71,7	156,8	78,3	123,9	107,3	63,3	90,5
Constat :		Risque faible de saturation visuelle	Risque avéré de saturation visuelle	Risque faible de saturation visuelle	Risque avéré de saturation visuelle	Risque faible de saturation visuelle	Risque faible de saturation visuelle	Risque avéré de saturation visuelle	Risque avéré de saturation visuelle

Un territoire globalement saturé :

Autour du site de projet, le contexte éolien se caractérise majoritairement par une concentration relativement importante des éoliennes sur le territoire, du fait d'un grand nombre de parcs éoliens. Cependant, leurs éoliennes sont principalement regroupées, induisant une saturation visuelle sur de faibles angles. Cela se traduit donc par des indices d'occupations des horizons relativement faibles, inférieurs à 100° pour 7 des 10 communes étudiées. La commune de Buléon et le hameau de Sainte-Anne se distinguent des autres avec des indices d'occupation des horizons respectivement de 141,1° et 121,5°, supérieurs au seuil d'alerte.

À l'inverse, ce nombre important de parcs éoliens, induit nécessairement des espaces de respirations faibles. Sur l'ensemble des 10 communes analysées, aucune n'atteint le seuil souhaitable, supérieur à 160° et seulement la moitié présente des indices supérieurs à 100°. Le hameau de La Ville au Gal présente un espace de respiration de 68,2°, traduisant une omniprésence théorique des éoliennes. Aussi, le hameau de Sainte-Anne et la commune de Buléon présentent des indices faibles, d'environ 71°.

Bien que les parcs éoliens soient globalement répartis sur le territoire, ils sont plus fortement groupés au niveau du secteur de projet. De ce fait, les communes de Buléon, mais également les hameaux proches du projet, en position centrale, ont des espaces de respiration plus réduits, induisant davantage un effet d'encerclement.

Le projet s'insère donc dans un contexte éolien globalement saturé, dû au nombre important de parcs éoliens présents sur le territoire. Cela se traduit par de potentielles saturations visuelles pour l'ensemble des communes étudiées, en tenant compte des parcs en instruction. La commune de Buléon et les hameaux de Sainte-Anne et de La Ville au Gal présentent, quant à eux, des risques avérés de saturation visuelle.

Un impact relativement faible du projet sur les effets d'encerclements :

La comparaison des résultats de saturation visuelle avant et après projet, démontre un impact globalement faible sur la saturation visuelle ressentie au niveau des bourgs. Pour les hameaux de Caranloup et Le Clézio, le projet induit le passage d'un risque faible de saturation visuelle à un risque avéré. Cela s'explique par la proximité du projet, mais surtout du fait de son positionnement à la perpendiculaire par rapport à ces hameaux.

L'évolution des indices d'occupation des horizons est de ce fait globalement faible (+10°). À l'exception des hameaux de Caranloup et Le Clézio, pour lesquels cet indice augmente respectivement de 59,7° et 66,8°.

Enfin, l'évolution de l'espace de respiration est nulle pour 9 des 10 centralités étudiées. Sur le hameau de La Ville au Gal, cette évolution reste faible : 4,9°. Ceci s'explique par la concentration des parcs éoliens à proximité du site de projet.

Ainsi, les indices théoriques démontrent que le projet n'a pas d'influence significative sur les effets d'encerclements, sauf sur les hameaux de Le Clézio et Caranloup.

L'analyse visuelle montre que le parc éolien en projet sera visible depuis les entrées/sorties de bourgs, notamment des quatre hameaux à proximité immédiate du projet (Caranloup, Le Clézio, Sainte-Anne et La Ville au Gal).

Cependant, il s'insère dans un contexte topographique avec des barrières visuelles : boisements, haies, front bâti existant. Ces éléments participent à la réduction de l'impact visuel du projet. Les autres parcs environnants bénéficient aussi de ces masques végétaux, et de fait tous ne sont pas visibles, notamment ceux qui sont à plus de 5 kilomètres. Cela réduit les effets d'encerclement théoriques.

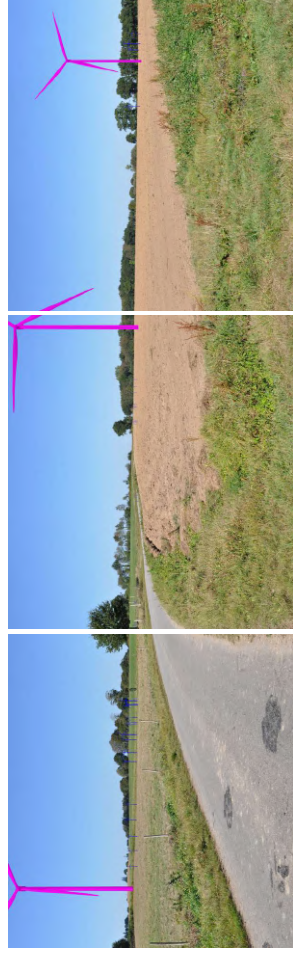
Les photomontages suivants témoignent de l'impact visuel du projet depuis les hameaux de Caranloup et Le Clézio, où les risques de saturations visuelles théoriques ont évolué avec le projet de parc éolien.

Sur le photomontage 31, une seule éolienne du projet est masquée par la végétation (à droite de la photo). Les deux autres, situées en plein milieu du champ, s'imposent au regard. L'impact visuel est donc bien présent. En revanche, les barrières végétales devraient limiter l'impact du projet depuis le territoire.



Photomontage 31, au nord de Caranloup. Les éoliennes du projet (en violet) sont partiellement masquées, tandis que celles de Kerlan (en bleu à gauche) ne sont en réalité pas visibles.

De la même manière, sur le photomontage suivant, la vue depuis la sortie du hameau de Clézio donne directement à voir sur les trois éoliennes. Aucun obstacle ne permet d'atténuer cet impact. Les barrières végétales au loin devraient permettre de limiter l'impact visuel depuis le territoire. Malgré la présence d'autres parcs en arrière-plan (en bleu, de gauche à droite: Rodenac, Locmalo, Bransat-Laféline, Lantillac), seul le projet est réellement visible. Les effets cumulés sont très faibles.



Photomontage 33, vue riveraine depuis la sortie du hameau de Clézio

CONCLUSION

Le projet éolien de Caranloup induit globalement peu d'effet d'encerclement supplémentaire, sauf sur les hameaux de Clézio et La Ville au Gal, où la saturation théorique passe de faible à avérée. Comme le montrent les photomontages 31 et 33, les barrières visuelles (haies) atténuent cependant la présence visuelle des autres parcs plus éloignés, réduisant les effets cumulés et les effets d'encerclement.

SATURATION VISUELLE
(AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE)

Aires d'étude

Limite de l'aire d'étude paysagère rapprochée

Projet de Caranloup

—
—
—
—
—

Parc autorise

↳ Saturation visuelle depuis les bourgs à moins de 10 km

Champ de visibilité du projet

Champ de visibilité des éoliennes

ouverture visuelle sur la ville

Impact significatif du projet sur la saturation

Zone de visibilité théor.

zone de visibilité théorique des éoliennes
(visibilité des pales de 2 éoliennes)

(visibilité des pales d'une éolienne)



Le choix de localisation des photomontages s'appuie sur l'analyse paysagère et l'analyse des perceptions du site. Il s'agit d'évaluer l'impact visuel du projet de parc éolien dans le contexte paysager du site d'échelle des aires d'étude paysagère éloignée, rapprochée et immédiate, depuis les secteurs d'intérêt paysager, patrimonial et touristique ainsi que depuis les principaux bourgs et axes de circulation. L'objectif est de mieux appréhender la place que prendra le projet dans le paysage et les interactions avec les éléments constitutifs du paysage.

Le choix de l'emplacement des prises de vues pour les photomontages va permettre de visualiser :

- Les vues les plus fréquemment perçues (depuis les routes, les zones particulièrement fréquentées, notamment les points d'attractivité touristique),
- Les vues depuis les zones les plus sensibles sur le plan visuel (les riverains, les agglomérations proches, les sites sensibles ou remarquables concernés...),
- Les vues à des distances variables du projet (perceptions immédiates, semi-éloignées et éloignées).

Chaque élément étudié fait l'objet d'une définition précise de la localisation du point de simulation. Ce point vise à présenter les conditions paysagères réelles d'approche de l'élément étudié tout en présentant la perception maximale du projet éolien.

39 photomontages ont été réalisés sur la base des points de vue demandés par Résonance. Une fois la photo prise et géoréférencée, elles sont importées sous WINDPRO pour situer les éoliennes dans le champ visuel, sur la base du MNT et de points de repère. La perspective des aérogénérateurs, la couleur des mâts en fonction de la lumière ou encore le modèle envisagé sont simulés grâce au logiciel.

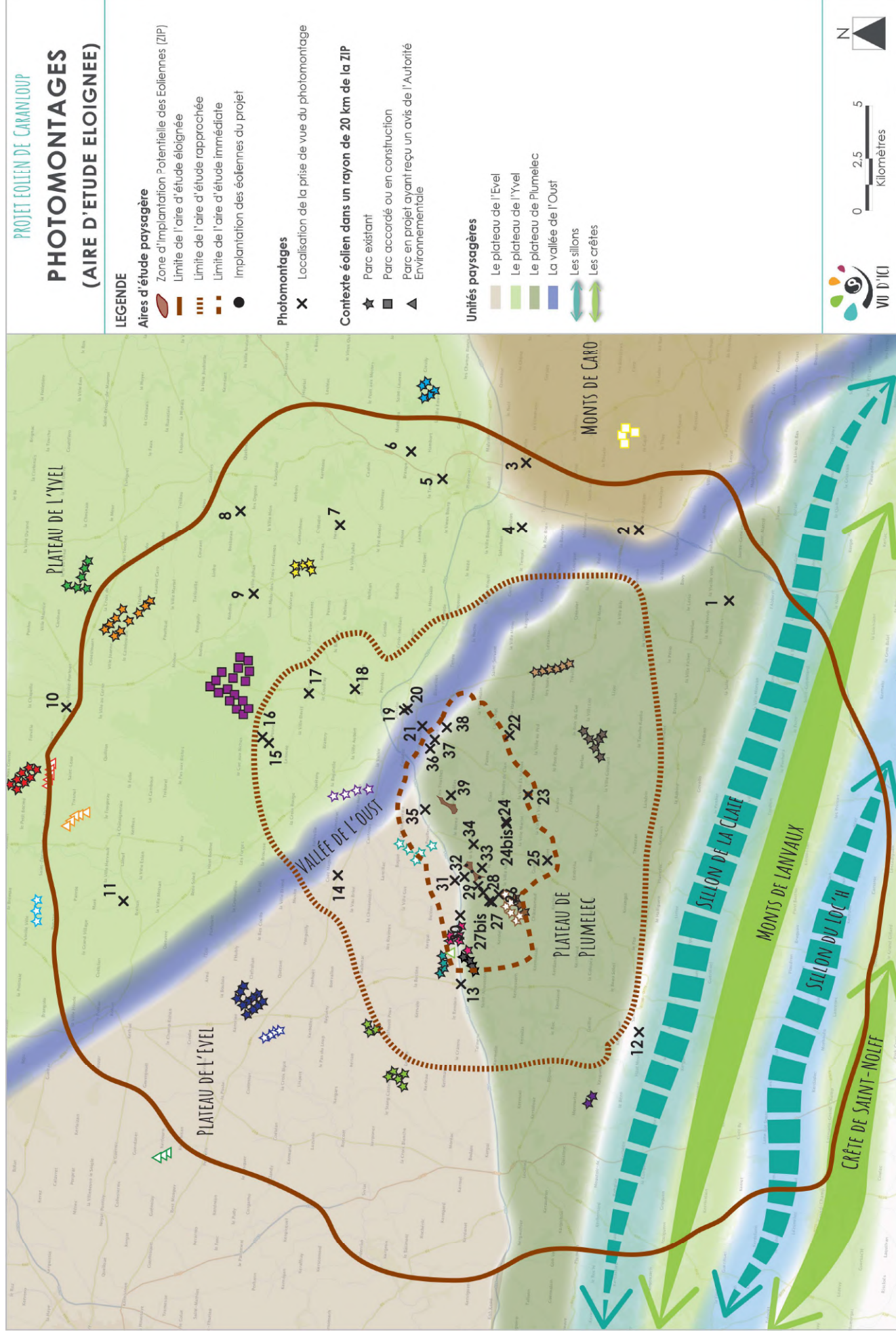
Les photos initiales sont prises à différentes périodes de la journée afin d'être le plus représentatives possible de l'incidence des éoliennes dans le paysage environnant. L'ensemble des points de vue permet également d'illustrer tout le travail d'appréciation de terrain réalisé dans le cadre de l'étude.

C 3 2 Y Å Ényèi é r y m É. q é x y è i p n É

Chaque planche présentant un photomontage comporte :

- Un descriptif présentant la localisation du site de la prise de vue, et les raisons qui justifient la réalisation du photomontage ;
- La distance entre le point de vue et le projet ;
- Des cartes permettant la localisation de la prise de vue et de la coupe à la fois au sein du contexte paysager de l'aire d'étude et au niveau local ;
- Une description sommaire du paysage observé ;
- 3 photographies présentant l'état actuel du paysage (en 40° x 27°) ;
- 3 photographies (en 40° x 27°) présentant le projet en esquisse de manière à le localiser plus facilement;
- 3 photomontages réalistes (en 40° x 27°) insérés en pleine page.

N°PM	Intérêt
1	Depuis la D10 - sortie du bourg de Sérent- grand paysage - paysage des landes de Lanvaux
2	Depuis la D764 / vue similaire à la N166- AE - effets cumulés
3	Depuis la D8 - Axe fréquenté- abords de l'agglomération de Ploërmel - effets cumulés
4	Depuis la croix du 16 ème siècle (MH) - vue dégagée
5	Depuis la rocade nord de Ploërmel - axe fréquenté - effets cumulés
6	Abords du manoir de Boyac - poit haut - effets cumulés - covisibilité avec l'église de St-Golven
7	Depuis les abords du Château de Loyat - château de Loyat - vue dégagée vers Ploërmel
8	Depuis la D16 - axe fréquenté- point haut - effets cumulés
9	Depuis la D8 - la sortie de Saint-Malo-les-3-Fontaines - vue dégagée
10	Entrée du bourg de la Trinité Porhoët - vue dégagée - effets cumulés - covisibilité avec le bourg et l'église (MH)
11	Depuis la croix de Bréhan (MH) - vue dégagée
12	Depuis l'entrée de Saint-Jean-Brévelay - vue dégagée - axe fréquenté - vue riveraine - limite avec le paysage du plateau de Plumelec
13	Depuis le pont de la N24 - paysage proche - axe fréquenté
14	Depuis la D764- axe fréquenté - vue dégagée - effets cumulés - vallée de l'Oust
15	Entrée nord du bourg de Lanouée - covisibilité avec l'église de St-Pierre es-Liens (MH) - effets cumulés
16	Depuis la D155 - depuis la croix des prêtres (MH) - sortie de la forêt de Lanouée
17	Depuis la sortie ouest du bourg des croix - D157 - grand paysage - effets cumulés
18	Depuis le lieu dit La ville Plançon - covisibilité avec la ville de Josselin - vue similaire à celle depuis la D16 - effets cumulés
19	Vue depuis le château de Josselin (1)
20	Vue depuis le château de Josselin (2)
21	En entrée nord du bourg de Guégon - effets cumulés
22	Depuis le hameau des Guilleron - vue longue - covisibilité avec l'église de Coët-Bugat - effets cumulés, GR 347
23	Depuis la sortie du hameau des Trente Chênes - covisibilité avec le manoir le May (MH) et le clocher de l'église de Guéhennio - effets cumulés
24	Covisibilité depuis le manoir Le May (MH)
25	Depuis l'accès au Mont - axe touristique - effet cumulés - covisibilité avec la croix (MH) - covisibilité avec le clocher de Guéhennio (MH)
26	Depuis l'entrée sud du hameau Saint-Anne
27	Depuis le hameau Saint-Anne - covisibilité avec la chapelle (MH)
28	Depuis la sortie du hameau de Saint-Anne - point haut (château d'eau) - vue riveraine - covisibilité avec les hameaux proches - effets cumulés
29	Depuis l'est des hameaux l'Angle et la vile Hélovue riveraine - effets cumulés
30	Depuis la sortie de la N24 - paysage proche
31	Depuis la D774 au nord du hameau de Caranloup - vue riveraine - effets cumulés - N24
32	Depuis la sortie du hameau Caranloup - vue riveraine
35	Depuis le hameau de Coët Mean - vue riveraine
36	Depuis la sortie ouest du bourg de Guégon - frange bâtie - covisibilité avec le clocher (MH) - effets cumulés
37	Depuis le pied de l'église de Guégon (MH) - covisibilité depuis un monument historique et depuis un cœur de bourg
38	Depuis l'entrée est de Guégon - covisibilité avec le clocher (MH) - effets cumulés
39	Depuis la sortie de Saint-Gildas - vue dégagée - effets cumulés - croisement (point d'arrêt) - proximité immédiate de la ZIP
33	En sortie du hameau le Clézio - vue riveraine
34	Depuis la D778, aux abords des hameaux de la Ville Pierre et de la ville Gourdan - vue riveraine (entre les deux parties de la ZIP)



Vue 1 : Depuis la D10

Particularité : Aire éloignée, entrée est du bourg de Sérent, UP landes de Lanvaux

Commentaire :

Dans l'arrière-plan longe une des lignes de crête qui marque le côté nord du sillon de la Claire. La topographie oriente donc naturellement le regard vers le nord et vers l'ouest, à droite de la route. On aperçoit d'ailleurs sur la photo centrale les premières habitations de la ville de Sérent, mêlées à la végétation.

Dans l'arrière-plan lointain, les parcs de Lizio et de St-Servant*-sur-Oust se détachent de la ligne d'horizon, de manière assez ponctuelle pour ce dernier, et de manière plus étalée pour se dernier. Le projet de Kerlan est à peine visible.

Le projet de Caranloup se place en arrière du parc de Lizio, à plus de 17km. Seules les extrémités des pales peuvent être éventuellement aperçues.

L'impact de ce projet sur le paysage est **très faible, voire nul**, étant donné la très faible visibilité du projet et la présence préalable du parc de Lizio.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 17,60 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 12/04/2019

Heure de la prise de vue : 10 h 36 min

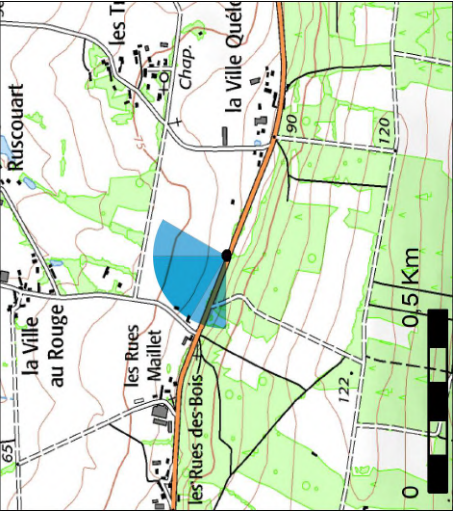
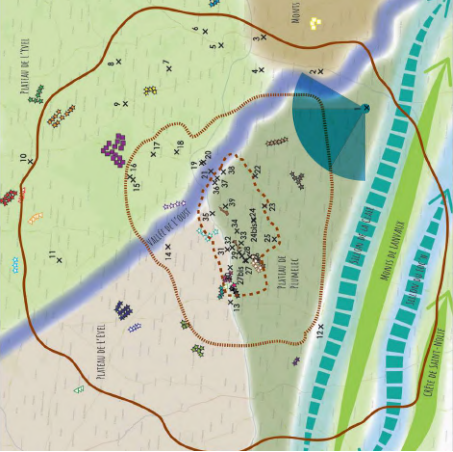
Azimut de la prise de vue : 293 °

Coordonnées X (Lambert 93) : 291277 m

Coordonnées Y (Lambert 93) : 6760487 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



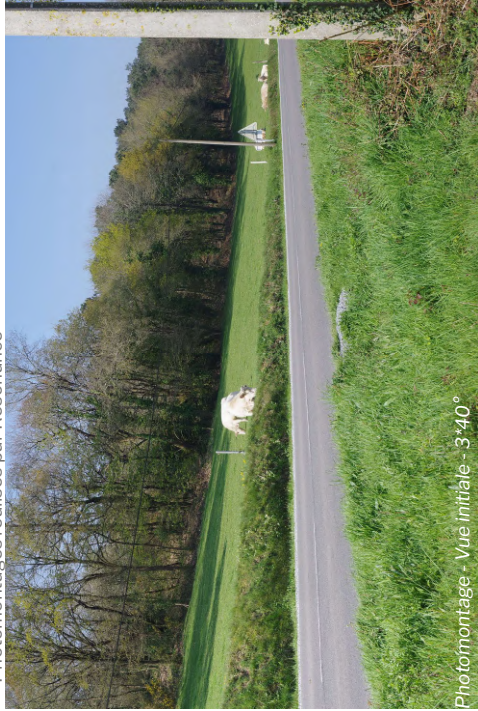
Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

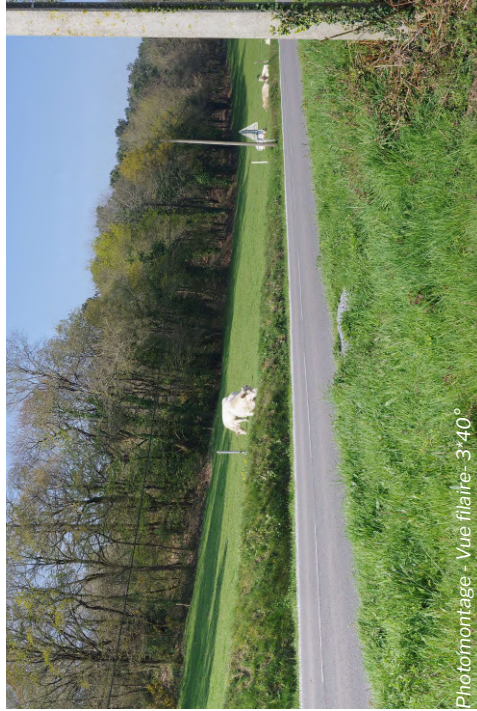
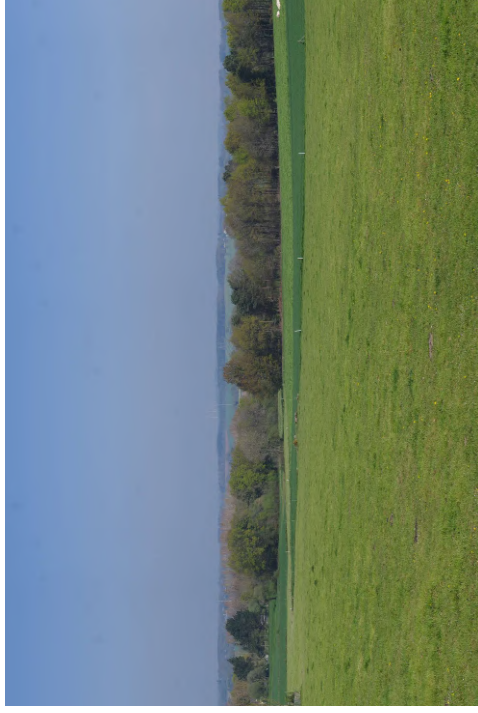
Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue Initiale - 3°40°



Photomontage - Vue flaire - 3°40°





Photomontage - Vue réaliste - 3/19





Vue 2 : Depuis la D764

Particularité : Aire éloignée, vue similaire à la N166, effets cumulés, UP Monts de Caro

Commentaire :

Ce point de vue de la D764 se situe sur un des points hauts du coteau est de l'Oust et est relativement similaire à celle que l'on a depuis la N166 à proximité. Quelques haies bocagères mettent en scène une ouverture latérale à la voie, donnant à voir le coteau ouest de l'Oust.
Le parc de Lizio est visible dans cette fenêtre, mais les autres (Kerlan, Buléon, St-Servant-sur-Oust, Lantillac, Josselin) sont masqués par le relief ou la végétation.

Le projet de Caranloup est lui aussi situé derrière la végétation, et sous la ligne d'horizon, de sorte qu'il n'est pas visible même lorsque la haie ne fait pas obstacle.
L'incidence est donc **nulle**.

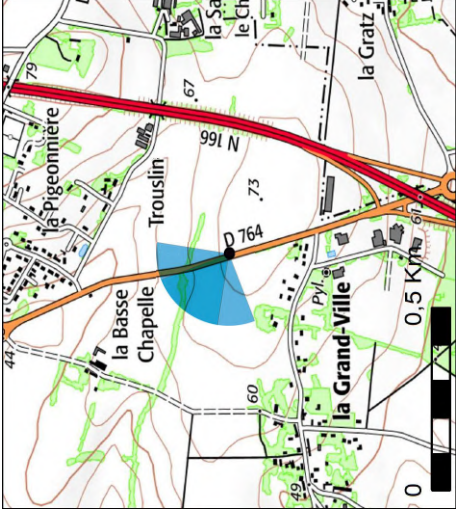
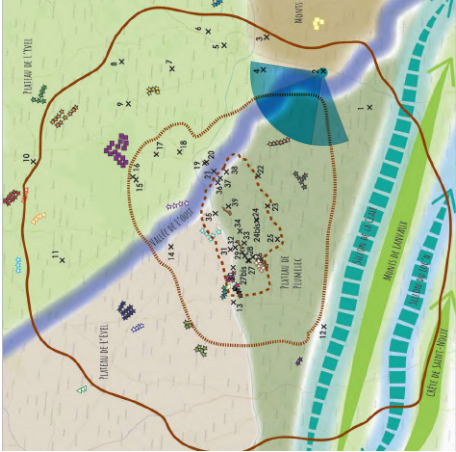
ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,
Hauteur totale 180 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 18.01 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0

Date de la prise de vue : 29/09/2018
Heure de la prise de vue : 12 h 04 min
Azimut de la prise de vue : 255 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 294821 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 764617 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance

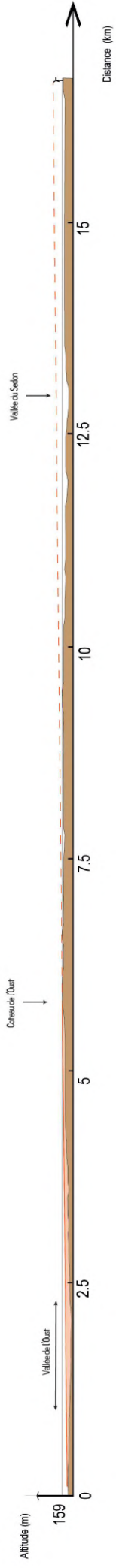


Photomontage - Vue initiale - 3°40°



Photomontage - Vue filaire - 3°40°

COUPE PDV2-E2





Photomontage - Vue réaliste - 3°40'





Vue 3 : Depuis la D8

Particularité : Aire éloignée, axe fréquenté, abords de l'agglomération de Ploërmel, effets cumulés, UP Monts de Caro

Commentaire :

Les alentours de l'agglomération de Ploërmel sont caractérisés par une série de points hauts dans un relief assez complexe et découpé par des vallées. Aussi, à l'approche du bourg, comme ici par le sud sur la D8, quelques brèves fenêtres visuelles peuvent se dégager au gré des ouvertures du bocage. Sur ce cliché, le paysage reste tout de même relativement fermé par les haies bocagères qui ne laissent que deviner le haut du relief en arrière-plan. Les parcs de St-Servant-sur-Oust et Lizio se devinent sur ces reliefs, tout en restant relativement discrets.

Le projet de Caranloup est quant à lui dissimulé par la végétation de second et d'arrière-plan.
L'incidence est **nulle**.

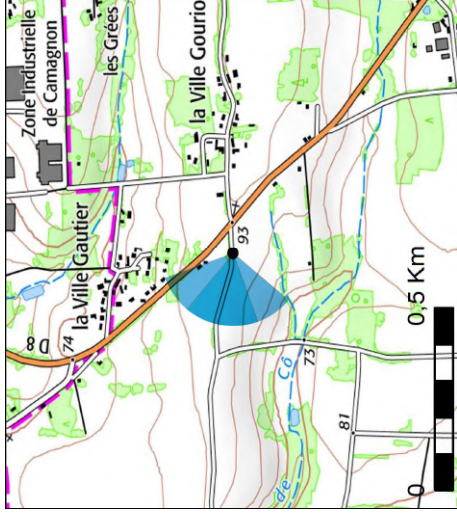
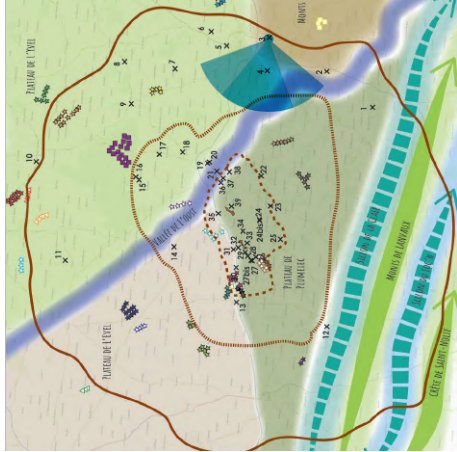
ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,
Hauteur totale 180 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 19.40 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0

Date de la prise de vue : 26/09/2018
Heure de la prise de vue : 12 h 27 min
Azimut de la prise de vue : 249 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 298031 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6 770093 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

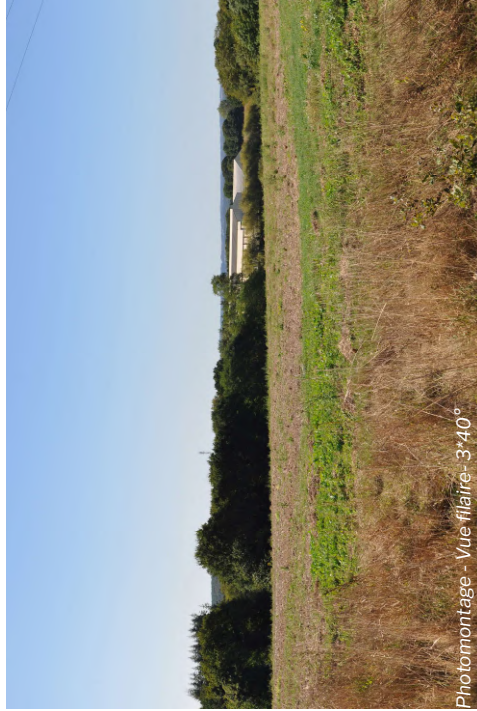
Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 3°40°



Photomontage - Vue finale - 3°40°





Photomontage - Vue réaliste - 3°40'





Vue 4 : Depuis la croix du 16 ème siècle (MH)

Particularité : Aire éloignée, Croix du 16ème siècle (MH84), sentier pédestre balisé, UP plateau de l'Yvel

Commentaire :

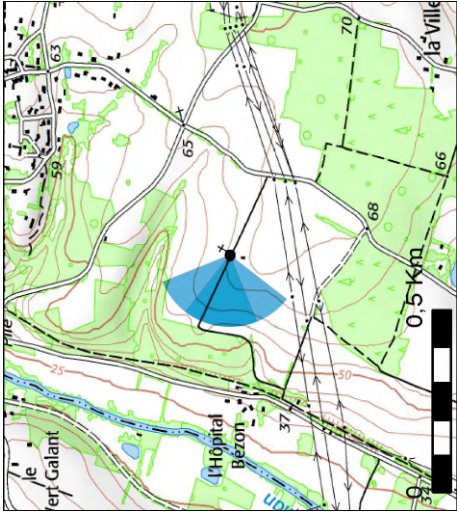
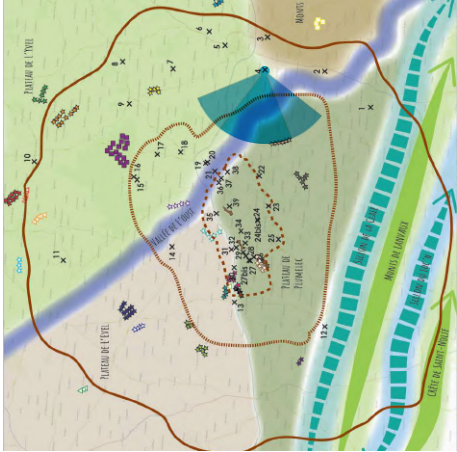
La croix du 16ème siècle inscrite aux monuments historiques est accessible depuis un sentier de randonnée qui rejoint la voie verte en contrebas, dans la vallée du Ninian. La topographie du coteau permet donc de dégager une vue ouverte en direction du site d'étude. Des conifères nuancent parfois l'ouverture. Les poteaux télécom à gauche et les éoliennes de St-Servant-sur-Oust et Lizio constituent les principaux éléments de repère verticaux de ce paysage. Le projet est quant à lui masqué par le relief du coteau d'en face. L'incidence est donc nulle.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,
Hauteur totale 180 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 16.23 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0
Date de la prise de vue : 26/09/2018
Heure de la prise de vue : 10 h 16 min
Azimut de la prise de vue : 267 °
Coordonnées X (Lambert 93): 294825 m
Coordonnées Y (Lambert 93): 6 770129 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

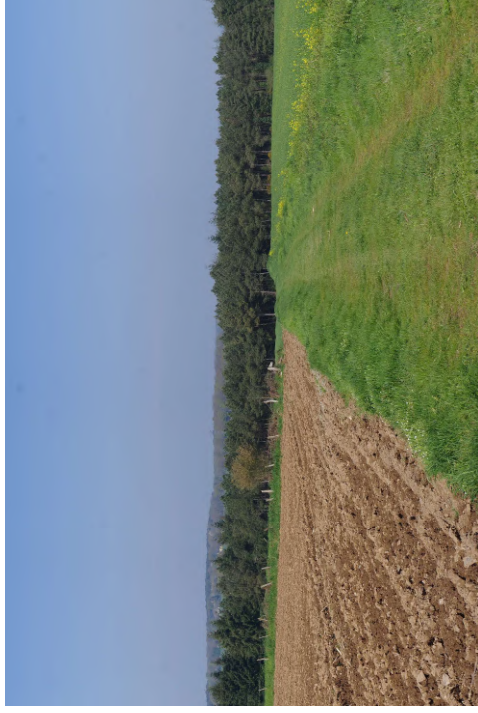
Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 3°40°



Photomontage - Vue filaire - 3°40°





Photomontage - Vue réaliste 3°40'





Vue 5 : Depuis la rocade nord de Ploërmel

Particularité : Aire éloignée, axe fréquenté, effets cumulés, UP plateau de l'Yvel

Commentaire :

Le contournement de Ploërmel ceinture le bourg en passant notamment par des points hauts. Si la ceinture végétale, notamment celle directement en bord de voie ferme en grande partie les vues, quelques percées visuelles plus lointaines subsistent, comme ici sur la photo centrale. On y voit alors le parc de St-Servant-sur-Oust qui se place sur la ligne de relief. Le projet est quant à lui situé du côté droit de la route, derrière la haie. Il n'est donc pas visible.

L'incidence est nulle.

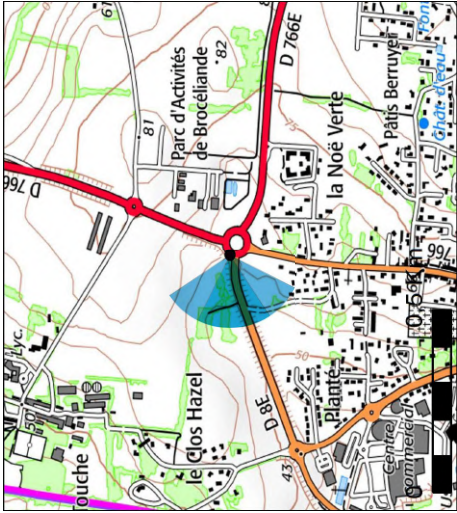
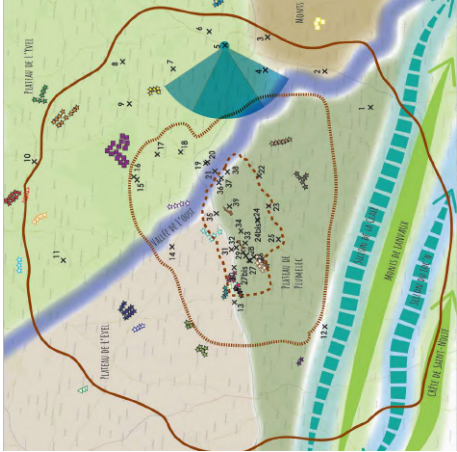
ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,
Hauteur totale 180 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 18.49 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0

Date de la prise de vue : 26/09/2018
Heure de la prise de vue : 14 h 04 min
Azimut de la prise de vue : 248 °
Coordonnées X (Lambert 93): 297286 m
Coordonnées Y (Lambert 93): 6 774078 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue Initiale - 3°40°



Photomontage - Vue filaire - 3°40°





Photomontage - Vue réaliste - 3°40'





Vue 6 : Depuis les abords du manoir de Boyac

Particularité : Aire éloignée, point haut, effets cumulés, covisibilité avec l'église de St-Golven (MH72), Manoir de Boyac (MH70), UP Plateau de l'Yvel

Commentaire :

Les abords du Manoir de Boyac sont relativement ouverts. De grands conifères isolent en grande partie le manoir du chemin qui le longe, mais depuis celui-ci la vue s'ouvre sur une campagne cultivée ponctuée de boisements épars. Le clocher de l'église protégée St-Golven est visible en arrière des conifères, mais se confond facilement avec la forme conique de ceux-ci, n'en faisant pas un point d'appel qualifiant du paysage. Le parc de St-Servant-sur-Oust est visible dans l'arrière-plan, mais de manière discrète. On peut également apercevoir des bouts de pales de pales du projet de Kerlan. Le projet de Caranloup, situé immédiatement à sa gauche, est très peu visible. Seules l'extrémité des pales de E1 et E2 sont visibles au-dessus du couvert forestier.

L'incidence du projet depuis les abords du manoir est **très faible** compte tenu de la distance (20km) et de la très faible visibilité des éoliennes. L'incidence vis-à-vis de la covisibilité avec l'église St-Golven peut également être qualifiée de **très faible, voire nulle**, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un point de mise en scène de l'édifice.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 19.89 km

Nombre d'éoliennes visibles : 2

Date de la prise de vue : 26/09/2018

Heure de la prise de vue : 13 h 19 min

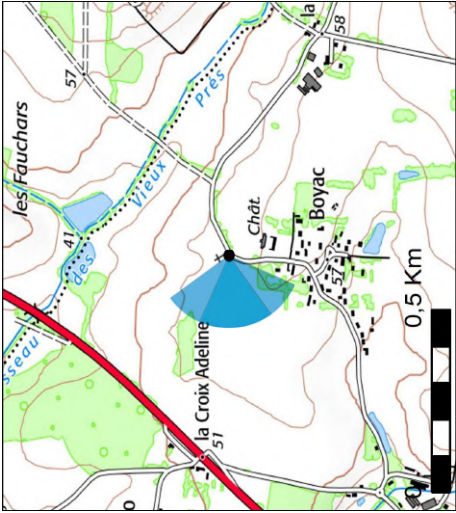
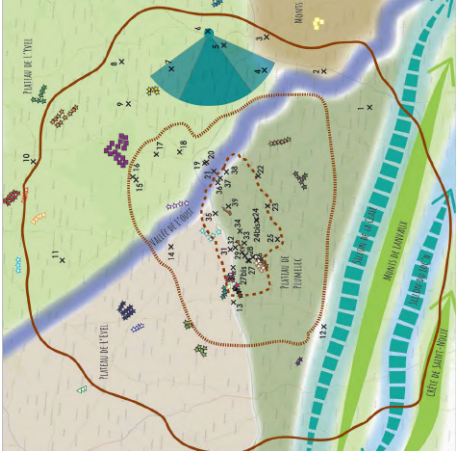
Azimut de la prise de vue : 248 °

Coordonnées X (Lambert 93) : 298537 m

Coordonnées Y (Lambert 93) : 6775612 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



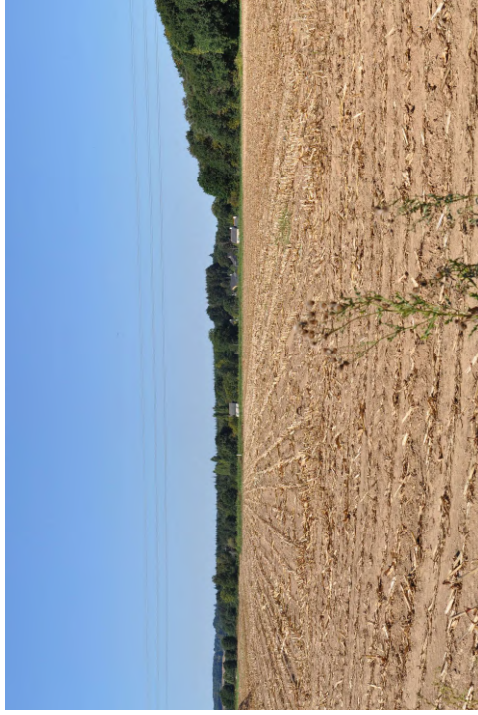
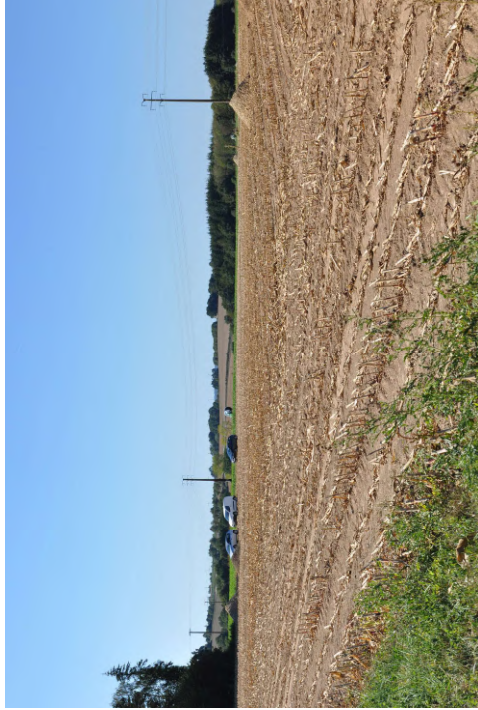
Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance





Photomontage - Vuerlaiste - 3/40°





Vue 7 : Depuis les abords du château de Loyat, en sortie du boisement

Particularité : Aire éloignée, château de Loyat (MH68), vue dégagée vers Ploërmel, UP Plateau de l'Yvel

Commentaire :

Le château de Loyat est inséré dans un boisement qui ne permet pas de dégagements depuis le château ou ses abords directs. Ce photomontage, pris à 2km à l'ouest sur la route qui longe le domaine montre en revanche un dégagement marqué. Le paysage qui descend en pente douce permet en effet de révéler les reliefs plus lointains de la vallée du Ninian, sur lesquels s'érègent les parcs éoliens. A gauche St-Servant-sur-Oust et Lizio, et à droite Buléon, Kerlan, Lantillac et Josselin. Ces 2 derniers, plus éloignés, ne sont que partiellement visibles.

Le projet de Caranloup se superpose à celui de Kerlan, révélant un ensemble de 6 éoliennes assez lisible. Dans ce contexte déjà marqué par l'éolien, l'ajout du projet renforce sa présence, sans pour autant occuper un espace de respiration principal. Compte tenu de la distance et de la bonne lisibilité du projet, l'incidence est **faible**.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 17.33 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 26/09/2018

Heure de la prise de vue : 15 h 03 min

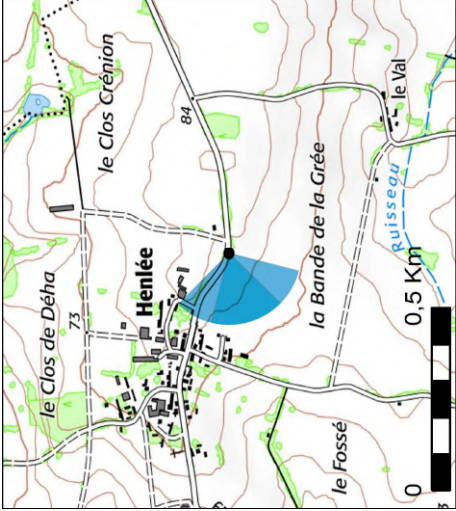
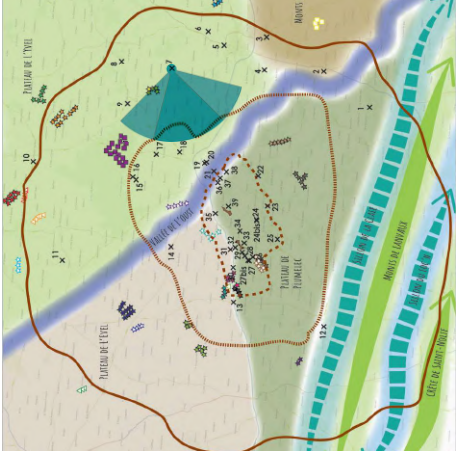
Azimut de la prise de vue : 204 °

Coordonnées X (Lambert 93): 295059 m

Coordonnées Y (Lambert 93): 6778988 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



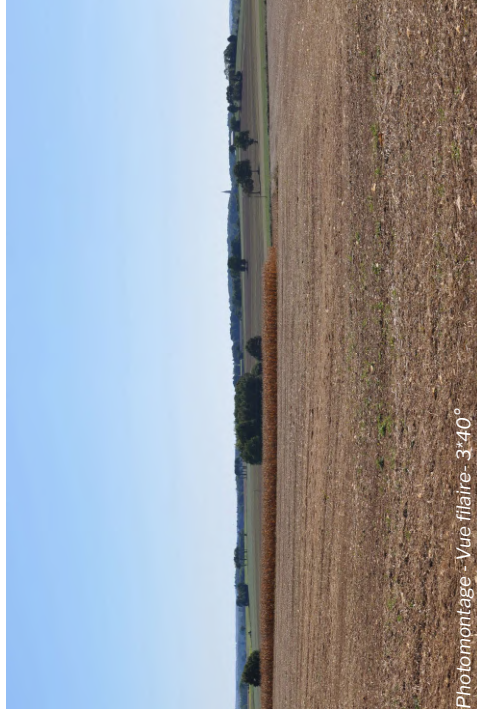
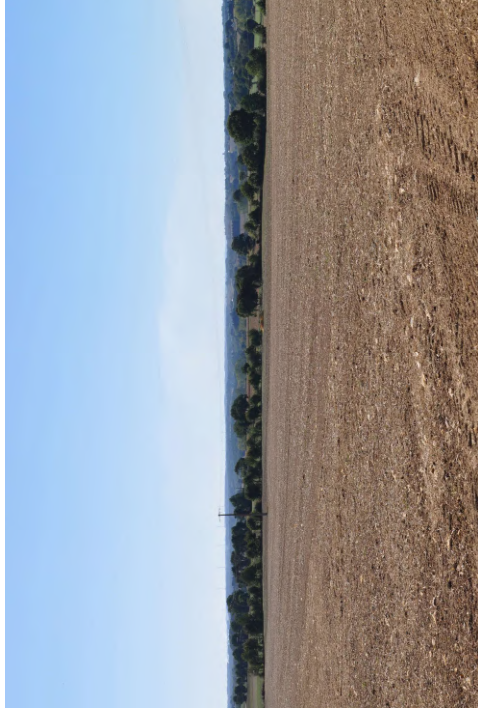
Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance





Photomontage - Vue réelle - 3°40'





Vue 8 : Depuis la D16

Particularité : Aire éloignée, axe fréquenté, abords de l'agglomération de Ploërmel, effets cumulés, UP Plateau de l'Yvel

Commentaire :

Cette vue illustre le type de dégagement que l'on peut avoir depuis le plateau de l'Yvel lorsque l'on se situe en rebord de vallée. Ici, la trame bocagère le long de la route guide le regard vers la droite et l'autre côté de la vallée, dont le coteau boisé est marquant.

Le paysage est largement marqué par le motif éolien, notamment le parc de St-Malo-des-trois-Fontaines, dans l'axe de la D16. Les parcs de Kerlan, Lantillac, Josselin et la Forêt de Lanouée s'agrègent davantage dans l'arrière-plan, en assurant une présence régulière des éoliennes sur l'horizon.

Le projet de Caranloup répond bien au parc de Kerlan, du fait d'une implantation similaire. Si le projet renforce la présence de l'éolien, l'incidence est relativement faible au vu des parcs existants, notamment celui de St-Malo- des-trois-Fontaines et Forêt de Lanouée, qui caractérisent beaucoup plus la vue.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 20.17 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 26/09/2018

Heure de la prise de vue : 15 h 37 min

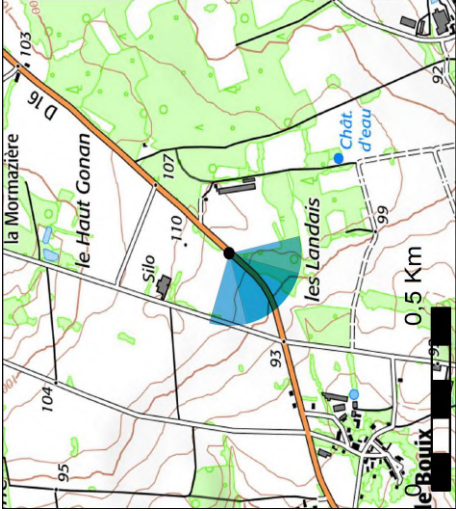
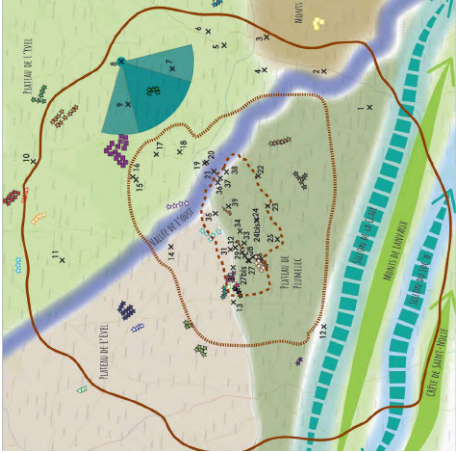
Azimut de la prise de vue : 244 °

Coordonnées X (Lambert 93): 295800 m

Coordonnées Y (Lambert 93): 6783781 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



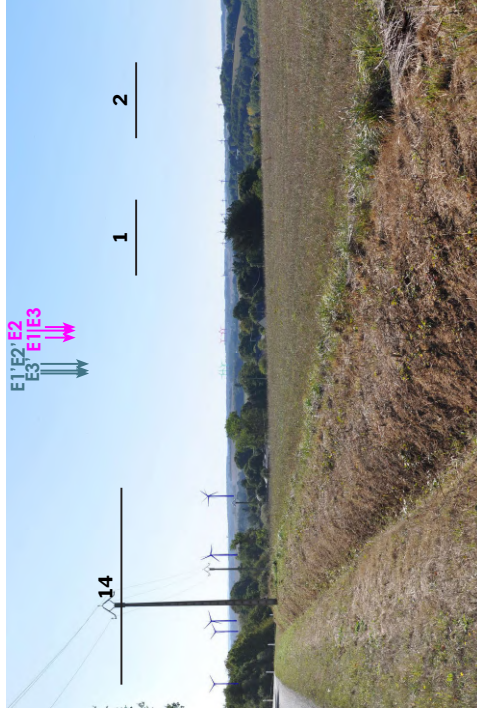
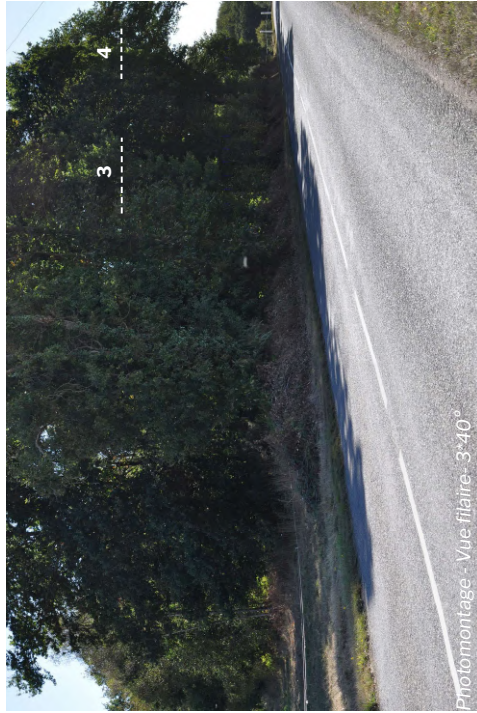
Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance





Photomontage - Vue réaliste - 3°40'





Vue 9 : Depuis la D8

Particularité : Aire éloignée, sortie de St-Malo-des-trois-fontaines, vue dégagée, UP Plateau de l'Yvel

Commentaire :

Cette vue au premier plan dégagé permet d'appréhender les mouvements de relief à l'arrière-plan , avec notamment la forêt de Lanouée à droite. Le relief bombé et les haies bocagères sur la photo centrale créent 2 fenêtres visuelles, sur les clichés de gauche et de droite. Ce sont sur ces fenêtres que le contexte éolien est visible, avec notamment le parc de la Forêt de Lanouée à droite, et celui de St-Servant-sur-Oust à gauche.
Le projet se situe au contraire au niveau de la partie centrale, où les 3 éoliennes sont alors masquées par les haies bocagères. L'incidence est **nulle** depuis ce point de vue.

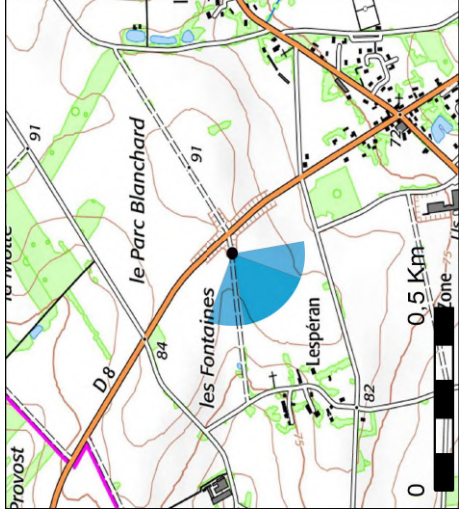
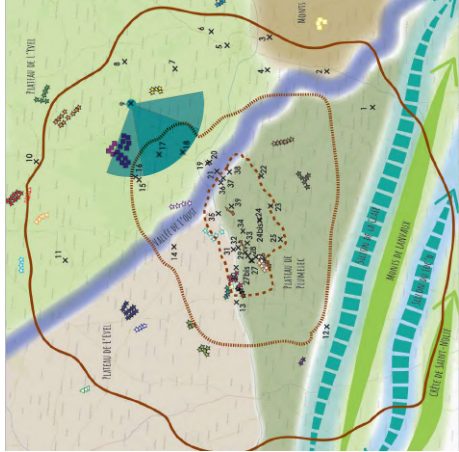
ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,
Hauteur totale 180 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 16.50 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0

Date de la prise de vue : 26/09/2018
Heure de la prise de vue : 15 h 24 min
Azimut de la prise de vue : 227 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 291770 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6783117 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue Initiale - 3°40°



Photomontage - Vue Initiale - 3°40°









Vue 10 : Depuis l'entrée du bourg de la Trinité Porhoët

Particularité : Aire éloignée, vue dégagée, effets cumulés, covisibilité avec le bourg et l'église (MH132), UP plateau de l'Yvel

Commentaire :

Ce panorama pris depuis l'entrée ouest de la Trinité Porhoët propose une vue sur le bourg et son église protégée dans l'axe de la route. Les lanières bocagères sont présentes plutôt en second plan, maintenant un recul suffisant pour pouvoir voir les reliefs en arrière-plan surmontés de parcs éoliens. Le parc de Mohon et celui de la forêt de Lanouée sont les plus marquants.

Le projet de Caranloup est en périphérie de la route, et entièrement camouflé derrière une haie bocagère. Même en hiver à feuilles tombées, l'éloignement de plus de 20km fait qu'il ne sera pas perceptible. L'incidence du projet est nulle, et il n'y a pas de covisibilité avec l'église du bourg.

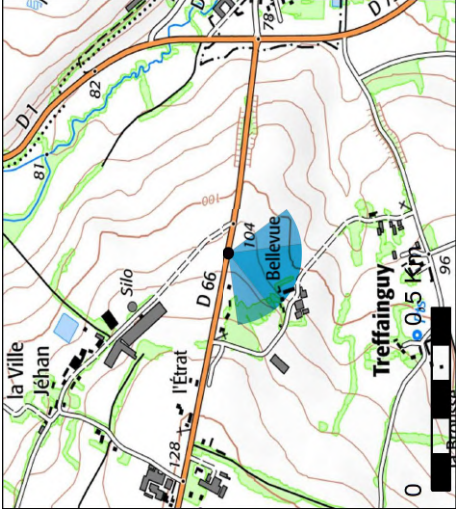
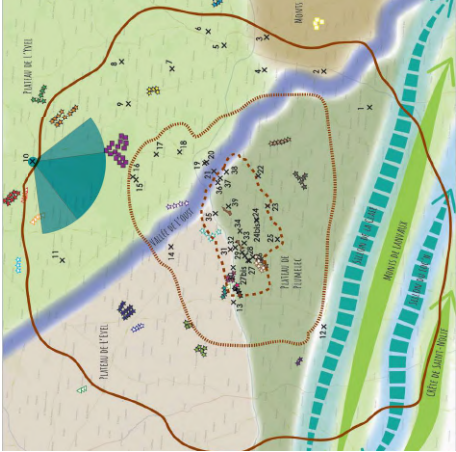
ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,
Hauteur totale 180 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 20.61 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0

Date de la prise de vue : 26/09/2018
Heure de la prise de vue : 16 h 35 min
Azimut de la prise de vue : 152 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 286324 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6792071 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

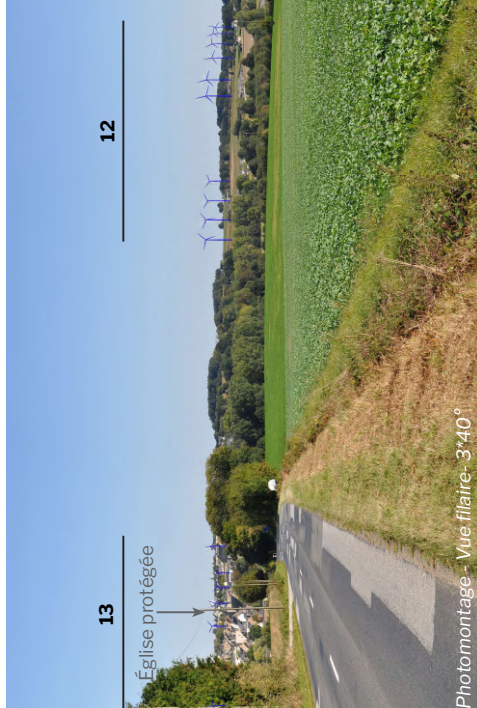
Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue Initiale - 3°40°



Photomontage - Vue filaire- 3°40°





Photomontage, Vue réaliste 3°40'





Vue 11: Depuis la croix de Bréhan (MH)

Particularité : Aire éloignée, vue dégagée, Croix de Bréhan(MH128), UP Plateau de l'Yvel

Commentaire :

La croix de Bréhan se situe sur un chemin peu fréquenté au nord du bourg qui propose cependant des vues lointaines. Le premier plan est dégagé, tandis que les masques végétaux se situent en second plan, dans le creux de vallée. À l'arrière-plan, des reliefs sont visibles et sont surmontés de parcs éoliens régulièrement répartis dont les plus visibles sont forêt de Lanouée, Josselin et Kerlan.

Le projet de Caranloup est peu visible, les moyeux de E2 et E3, et le bout des pales de E1 dépassent de la cime des arbres, en arrière-plan. Il ne participe donc que très faiblement aux effets cumulés. L'incidence est **très faible** sur le monument protégé.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 16.63 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 12/04/2019

Heure de la prise de vue : 09 h 37 min

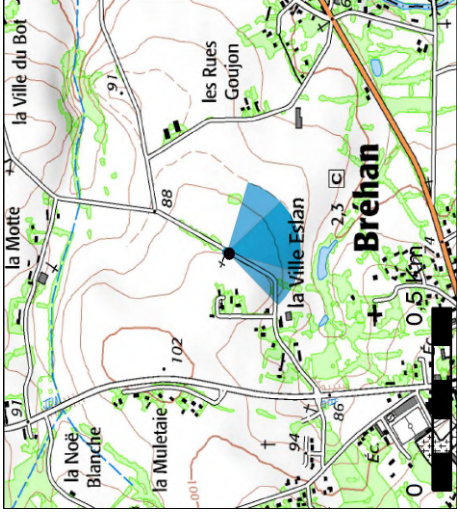
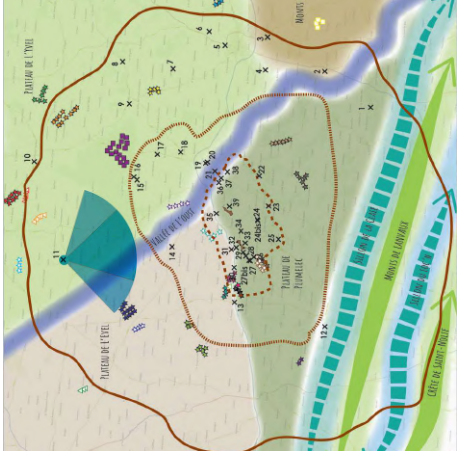
Azimut de la prise de vue : 139 °

Coordonnées X (Lambert 93): 277090 m

Coordonnées Y (Lambert 93): 6789420 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance





Photomontage - Vue réaliste : 3°40'





Vue12: Depuis l'entrée de Saint-Jean-Brévelay

Particularité : Aire éloignée, vue dégagée, axe fréquenté, vue riveraine, limite de l'UP du Plateau de Plumelec

Commentaire :

Ce photomontage est pris sur le relief en limite nord du sillon de la Claire, et propose ainsi une vue ouverte sur le paysage du plateau de Plumelec. À droite, on voit les premières habitations de Saint-Jean-Brévelay. La vue s'ouvre sur un paysage doucement vallonné à gauche. Quelques parcs éoliens sont visibles, mais de manière lointaine, de sorte que cela reste discret dans le paysage.

Le projet de Caranloup est masqué par la végétation jusqu'au moyen. Il s'insère d'ailleurs directement devant le parc de Buléon, dont on ne voit également que les pales. Les 3 machines sont quasiment superposées, ce qui ne brouille que faiblement la lisibilité du parc existant.

Étant donné la préexistence du motif éolien, la ponctualité du projet et sa faible visibilité, l'incidence est **très faible**.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 10.61 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 27/09/2018

Heure de la prise de vue : 18 h 14 min

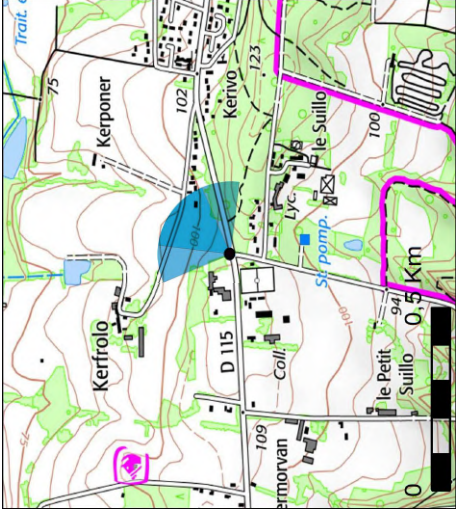
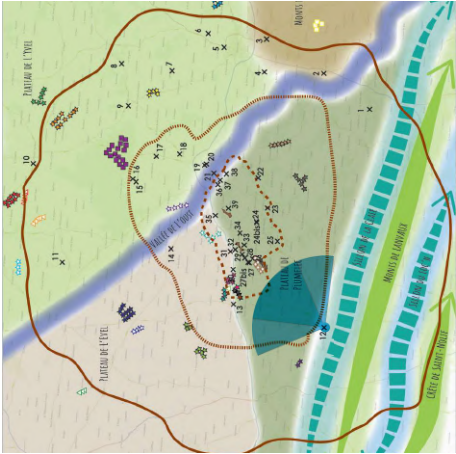
Azimut de la prise de vue : 50 °

Coordonnées X (Lambert 93): 270812 m

Coordonnées Y (Lambert 93): 6764710 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



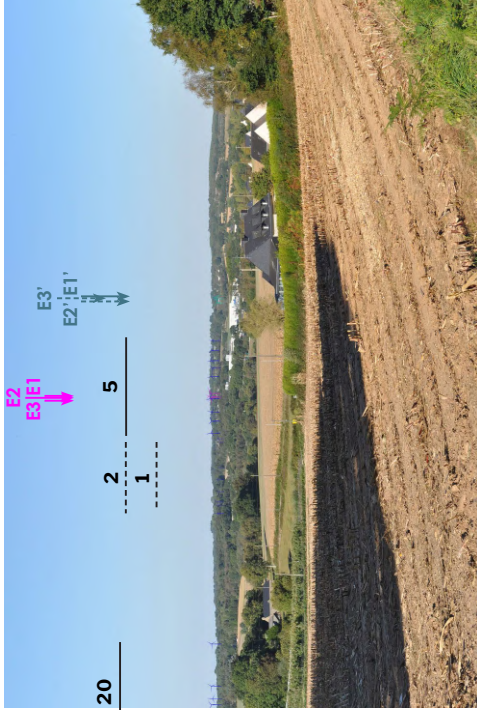
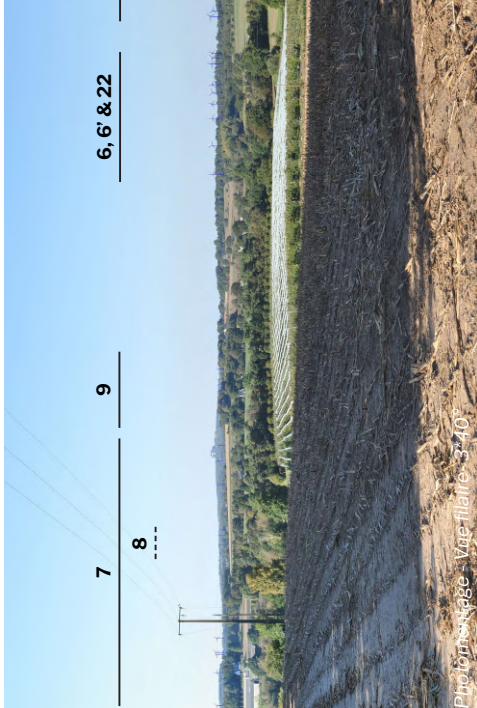
Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance





Photomontage - Wie realste 3-10





Vue13: Depuis le pont de la N24

Particularité : Aire rapproché, axe fréquenté, UP Plateau de Plumelec

Commentaire :

Lors de la traversée de la N24 par la D11, le paysage s’ouvre momentanément. Dans cette fenêtre visuelle, on voit nettement les 4 éoliennes du parc de Saint-Allouestre, l’éolienne de l’extension de Radenac ainsi que les 7 aérogénérateurs du parc de la Lande implantés parmi les nombreux microboisements du secteur. Les autres parcs construits ou accordés, sauf Buléon qu’on peut apercevoir de manière éloignée, sont tous masqués par la végétation.

Le projet de Kerlan est visible dans l’axe de la N24, tandis que le projet de Caranloup est à droite de l’axe routier. Les 3 éoliennes du projet sont régulièrement réparties et bien lisibles, suivant le principe d’orientation des parcs de Saint-Allouestre et de la Lande. Depuis la D11, les moyeux sont visibles, mais la position périphérique du parc par rapport à la route et la vitesse de déplacement fait que le parc sera peu perceptible, surtout en comparaison de Saint-Allouestre et de la Lande. En revanche, depuis la N24 le projet de Caranloup sera plus proche de l’axe, mais alors la végétation masquera davantage le projet.

L’incidence est faible pour la D11 et la N24.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l’éolienne la plus proche : 5.18 km

Nombre d’éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 26/09/2018

Heure de la prise de vue : 19 h 02 min

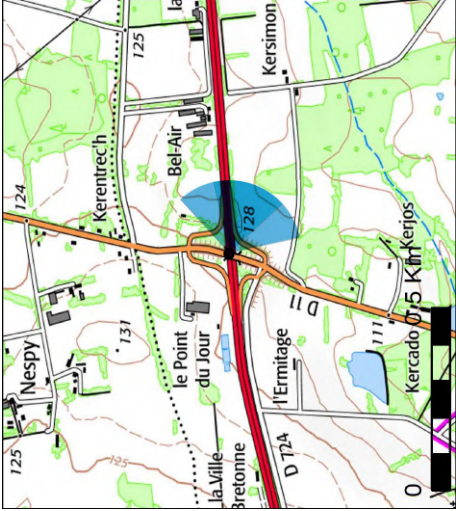
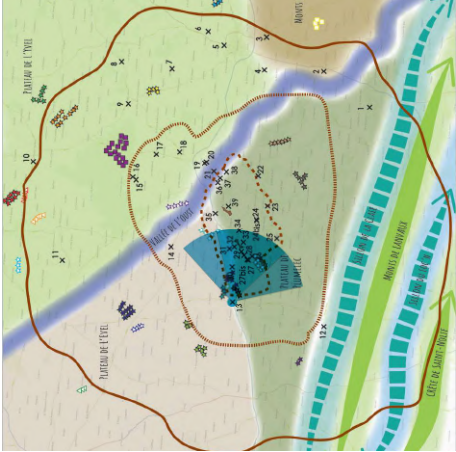
Azimut de la prise de vue : 101 °

Coordonnées X (Lambert 93): 273108 m

Coordonnées Y (Lambert 93): 6773202 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

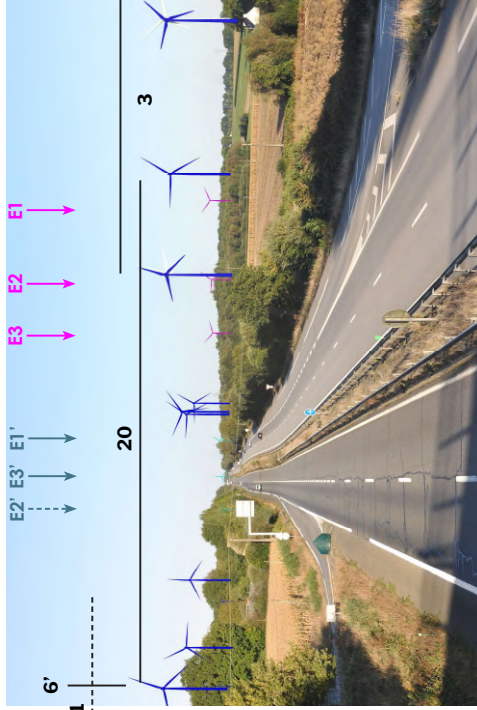
Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue Initiale - 3*40°



Photomontage - Vue filaire - 3*40°





Photomontage - Vue réaliste - 3°40'





Vue 14 : Depuis la D764

Particularité : Aire rapprochée, axe fréquenté, vue dégagée sur la vallée de l'Oust, effets cumulés, UP Plateau de l'Evel

Commentaire :

La D764 est une route implantée en ligne de crête, qui circule dans un contexte relativement dégagé et propose donc régulièrement des panoramas comme celui présenté. Ici, la dépression créée par la vallée de l'Oust est marquante, et crée une situation de vis-à-vis avec l'autre rive, qui se présente sous la forme d'un bourrelet en partie boisé, surmonté par les parcs éoliens de Kerlan, Lizio, Lantillac et plus dans le lointain, St-Servant-sur-Oust et Buléon. À droite, les parcs de Radenac (et son extension), Saint-Allouestre et de la vache gare, se dessinent en transparence des feuillages

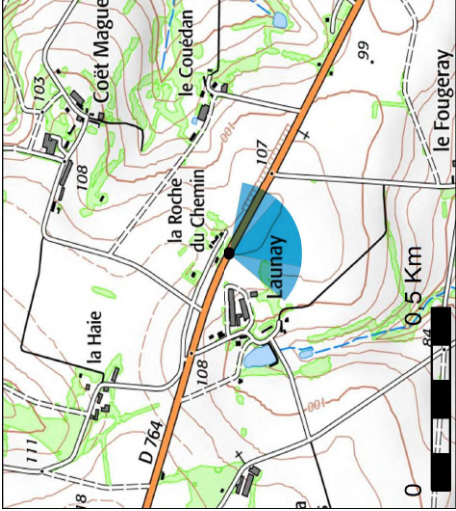
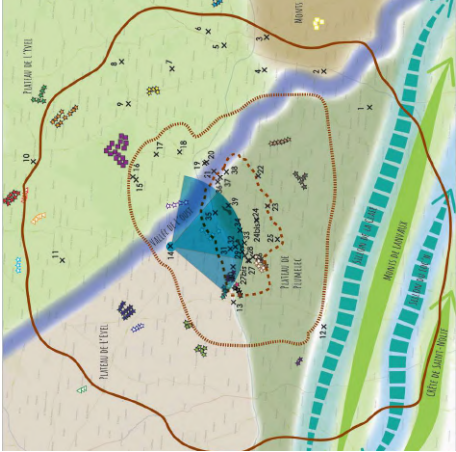
L'ajout du parc de Caranloup comble l'espace entre les parcs de Lantillac et Buléon, de sorte qu'un linéaire conséquent d'éoliennes est créé. La régularité du projet et son homogénéité de gabarit vis-à-vis des autres parcs garantissent toutefois une bonne insertion depuis ce point de vue, ainsi, l'incidence est **modérée**.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,
Hauteur totale 180 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 6.20 km
Nombre d'éoliennes visibles : 3
Date de la prise de vue : 27/09/2018
Heure de la prise de vue : 16 h 50 min
Azimut de la prise de vue : 156 °
Coordonnées X (Lambert 93): 278284 m
Coordonnées Y (Lambert 93): 6779075 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



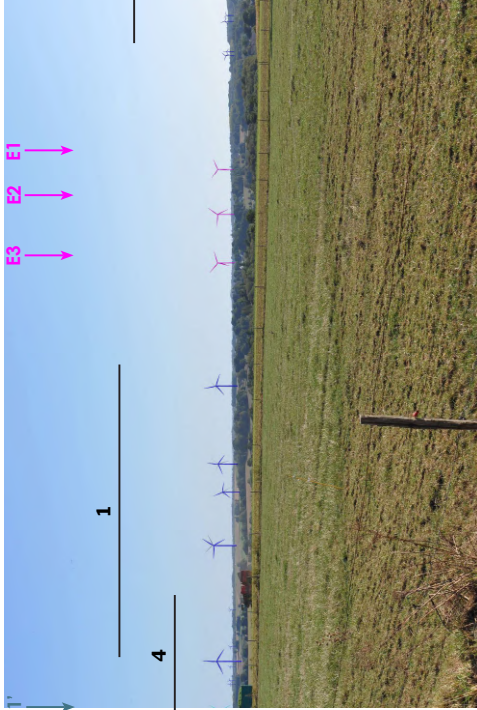
Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance





Photomontage - Vue réaliste 3 x 40°





Vue15: Depuis l'entrée nord du bourg de Lanouée

Particularité : Aire rapprochée, entrée de bourg, covisibilité avec l'église de St-pierre-es-Liens (MH17), effets cumulés, UP Plateau de l'Yvel

Commentaire :

Depuis cette entrée de bourg, le végétal occupe une place importante aussi bien en bord de route, obstruant directement le premier plan, mais également dans le fond de la vue où prend place la forêt de Lanouée. Seule une petite fenêtre visuelle subsiste, mettant en scène le clocher de l'église protégée de Lanouée et les éoliennes des parcs de Lantillac, Josselin, de la vache gare, de Saint-Allouestre, mais également de l'extension de Radenac.

Le projet de Caranloup se situe quant à lui un peu plus à gauche, ce qui lui permet d'être masqué par la végétation en place. L'incidence est donc **nulle** depuis ce point de vue et sur l'église de Lanouée.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 11.14 km

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Date de la prise de vue : 26/09/2018

Heure de la prise de vue : 17 h 33 min

Azimut de la prise de vue : 220 °

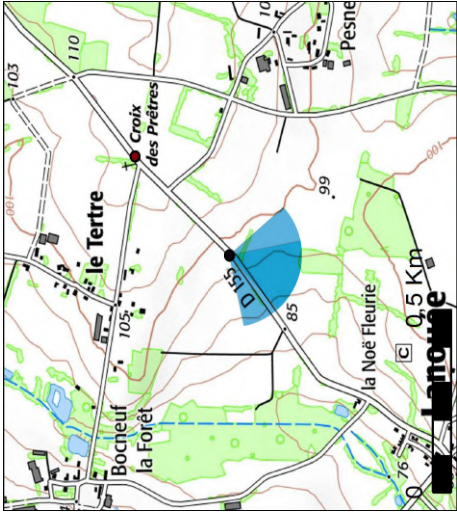
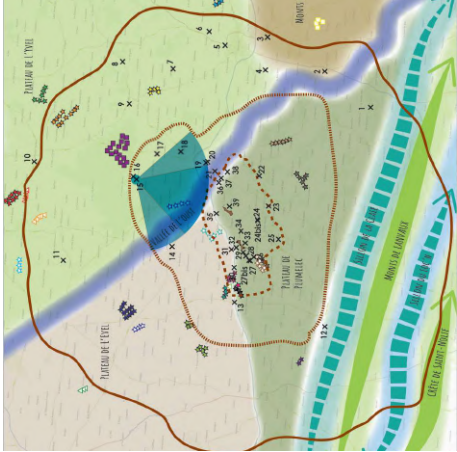
Coordonnées X (Lambert 93): 284628 m

Coordonnées Y (Lambert 93): 6782399 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles

PHOTOMONTAGES



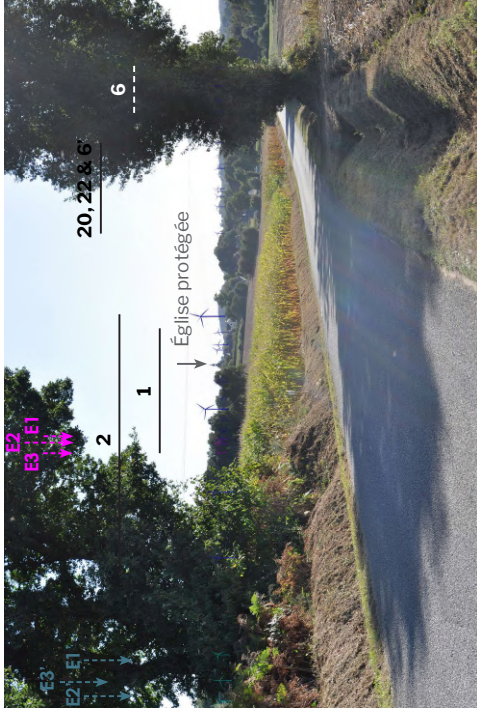
Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance





Photomontage - Vue réelle - 3°40'





Vue 16 : Depuis la D155

Particularité : Aire rapprochée, depuis la croix des prêtres (MH 18), sortie de la forêt de Lanouée

Commentaire :

Quelques mètres au nord du point de vue précédent, la vue s'ouvre après la forêt de Lanouée, au niveau de la croix des prêtres (protégée au titre des monuments historiques). Les haies bocagères font régulièrement obstacle aux vues sur la gauche de la route, mettant en scène des percées visuelles restreintes. On y devine le creux dessiné par la vallée de l'Oust et le coteau qui remonte ensuite. Sur ce coteau sont installés plusieurs parcs éoliens. Il y a notamment une forte concentration au niveau de la fenêtre directement à gauche de la route, avec les parcs de Lantillac, Buléon et Josselin. Le projet s'inscrit justement sur cette fenêtre visuelle, se superposant aux parcs déjà existants. Cela évite un étalement du motif éolien, mais privilégie une densification ponctuelle. L'incidence est **faible** vu la préexistence du motif éolien.

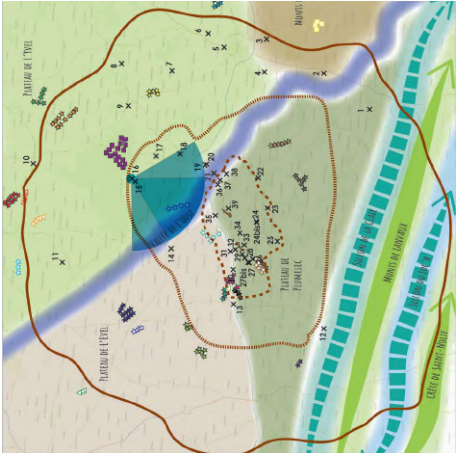
ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,
Hauteur totale 180 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 11.54 km
Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 26/09/2018
Heure de la prise de vue : 17 h 25 min
Azimut de la prise de vue : 207 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 284901 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6782693 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

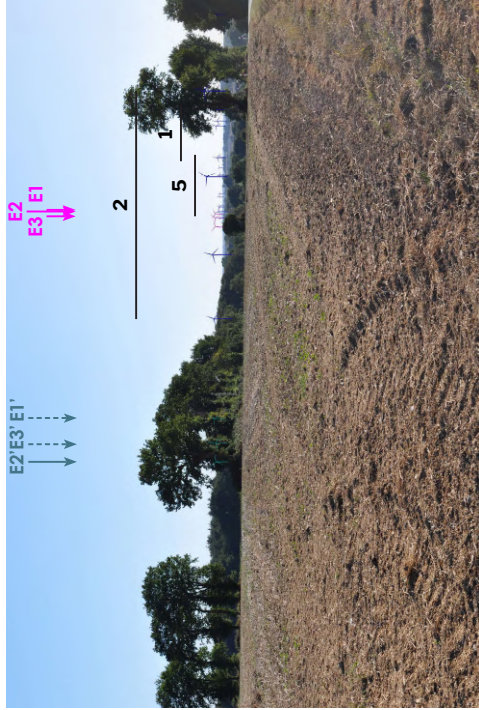
Photomontages réalisés par Résonance

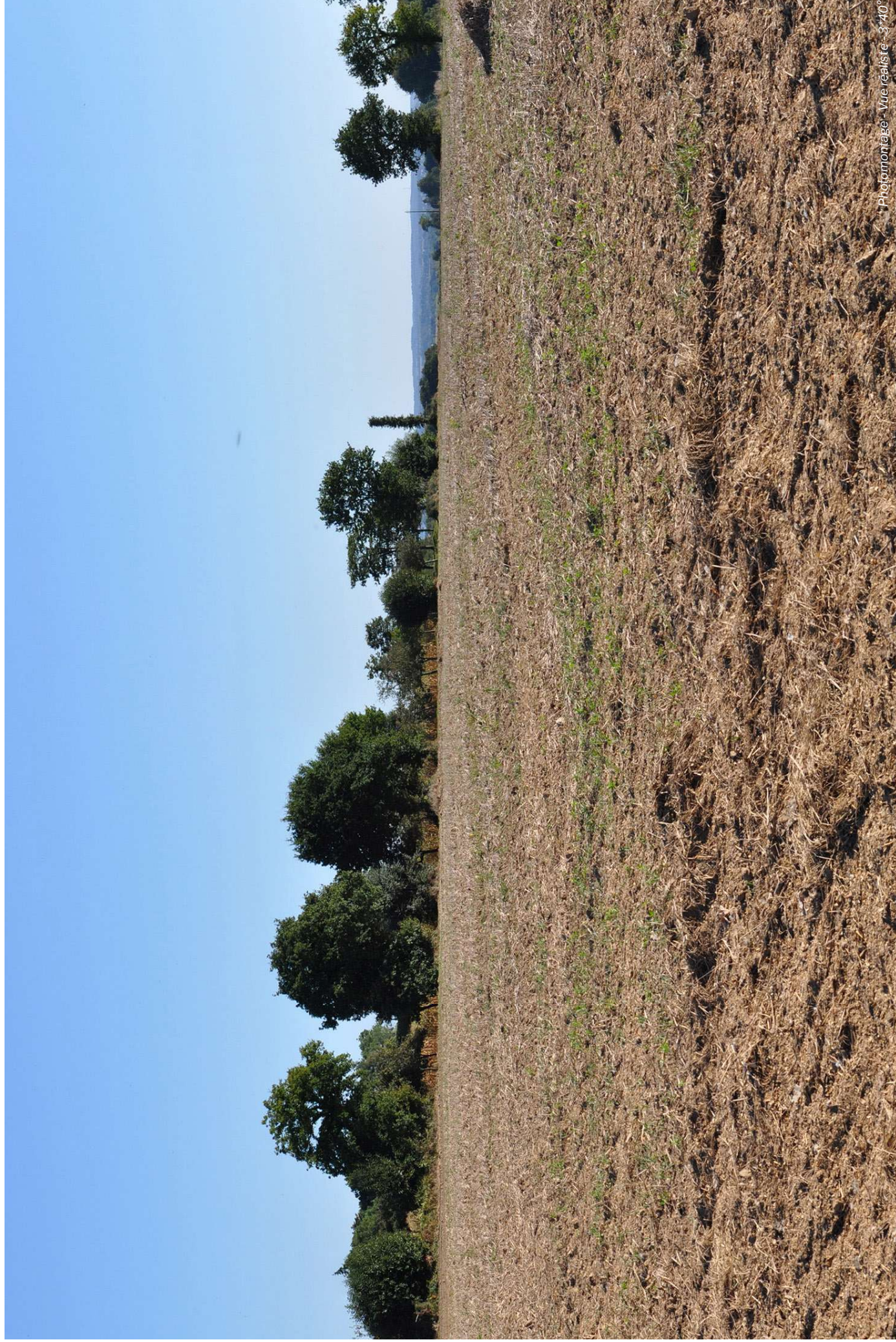


Photomontage - Vue initiale - 3°40°



Photomontage - Vue filaire - 3°40°





Photomontage - Vue réaliste 3°40'

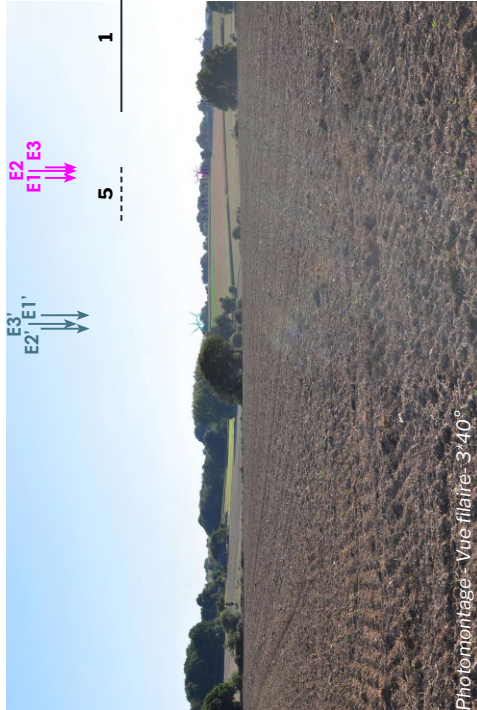




Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 3°40°



Photomontage - Vue filaire - 3°40°





Photomontage - Vue réaliste - 3°40'





Vue 18 : Depuis le lieu dit la ville Plançon

Particularité : Aire rapprochée, covisibilité avec la ville de Josselin, vue similaire à celle depuis la D16, Basilique ND du Roncier (MH20bis), effets cumulés, UP Plateau de l'Yvel

Commentaire :

Ce photomontage se situe en rebord de la vallée de l'Oust dans laquelle est construit Josselin, dont on voit la silhouette sur le cliché de gauche. La basilique protégée ND du Roncier en ressort particulièrement. Au centre et sur la droite, les haies bocagères sont davantage présentes, même si l'on aperçoit encore la ligne de relief lointaine sur la photo centrale. C'est sur ce relief que sont implantés plusieurs parcs éoliens, dont Lizio tout à gauche, et Lantillac, Buléon, Radenac et son extension, la lande de la vache gare et Saint-Allouestre au centre. Les projets de Kerlan et Caranloup sont situés de part et d'autre du parc de Buléon.

Le projet de Caranloup ressort assez nettement sur la ligne d'horizon. Son emprise sur l'horizon est restreinte et son implantation homogène vis-à-vis de celle de Kerlan. La covisibilité avec la basilique de Josselin est indirecte.

L'incidence du projet sur le paysage est **relativement faible** étant donné la distance, **à modérée** en considérant également l'ajout du projet de Kerlan. L'incidence sur la basilique ND du Roncier est **faible** en considérant que la covisibilité est indirecte et la vue dynamique.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 9.96 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 26/09/2018

Heure de la prise de vue : 17 h 55 min

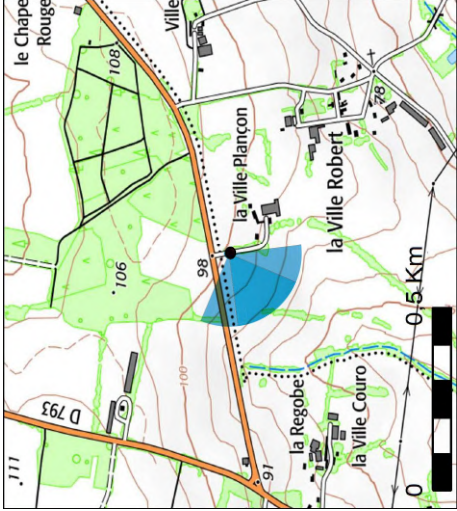
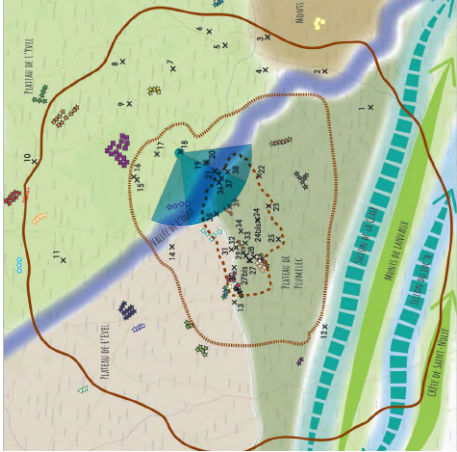
Azimut de la prise de vue : 233 °

Coordonnées X (Lambert 93) : 287222 m

Coordonnées Y (Lambert 93) : 6778251 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



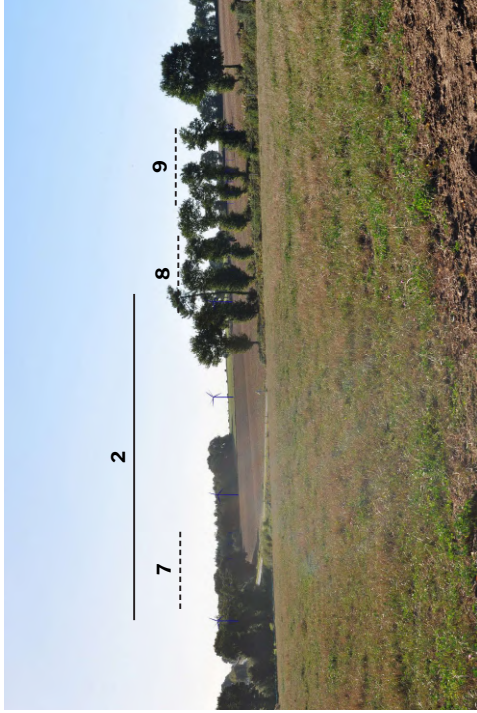
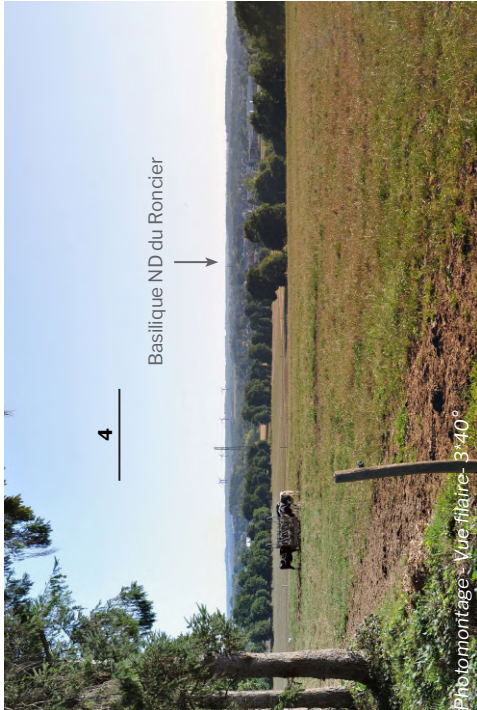
Parcs construits

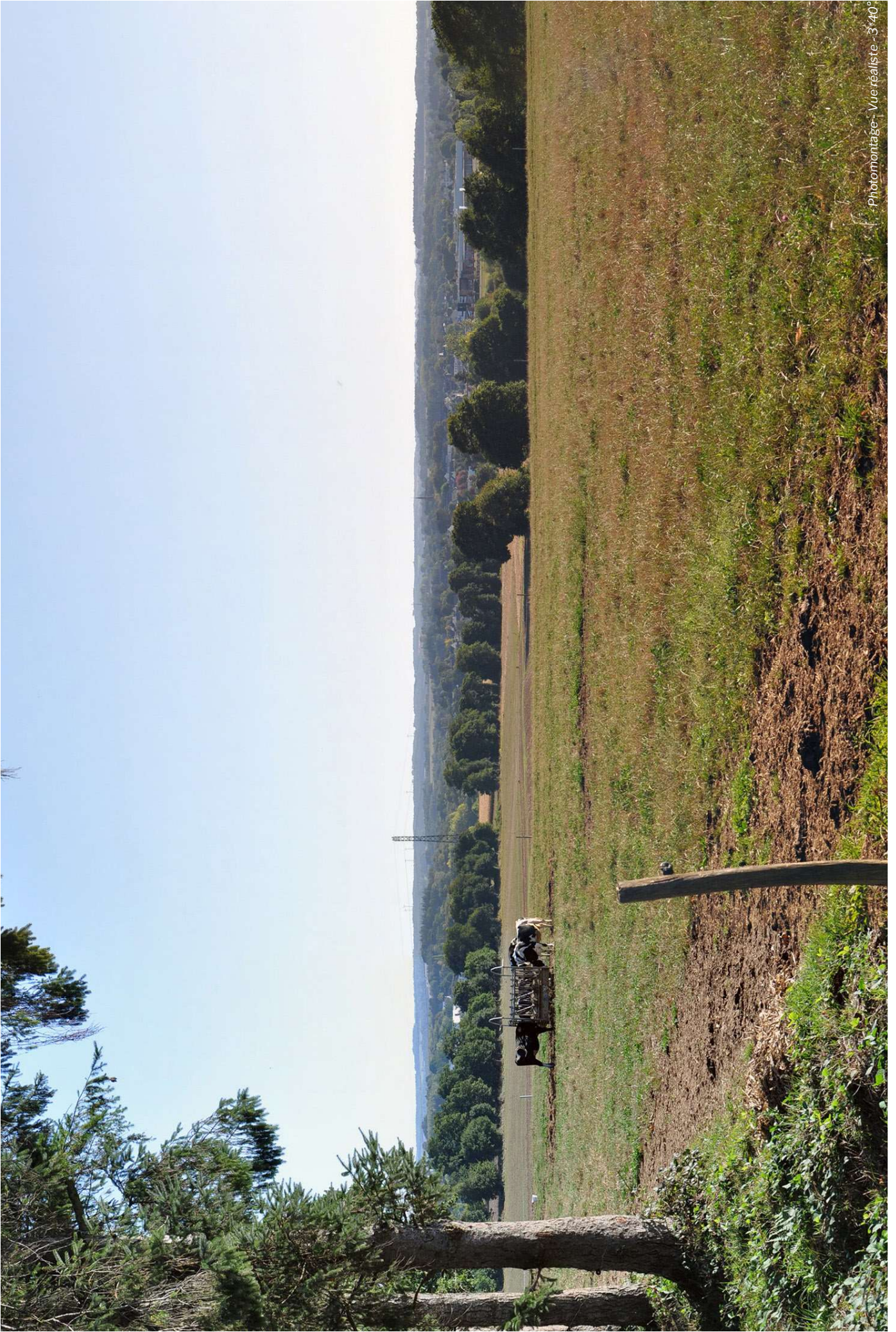
- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance





Photomontage - Vue réaliste - 3°40'





Vue 19 : Depuis le château de Josselin (1)

Particularité : Aire rapprochée, château de Josselin (MH 20), vue touristique, UP Vallée de l'Oust

Commentaire :

Le château de Josselin se situe sur la rive de l'Oust, en situation de fond de vallée. Ainsi, la vue depuis les remparts présentée ici montre la remontée du coteau habité faisant face au château. Ce coteau permet de masquer la totalité du projet de Caranloup, qui se situe sous la ligne d'horizon boisée.

L'incidence est donc **nulle** depuis le château de Josselin.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 7,96 km

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Date de la prise de vue : 29/09/2018

Heure de la prise de vue : 16 h 35 min

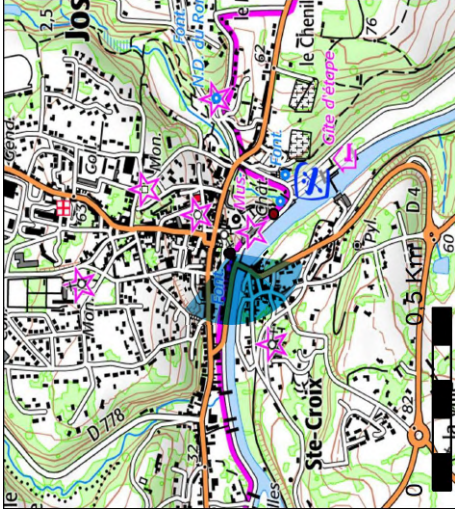
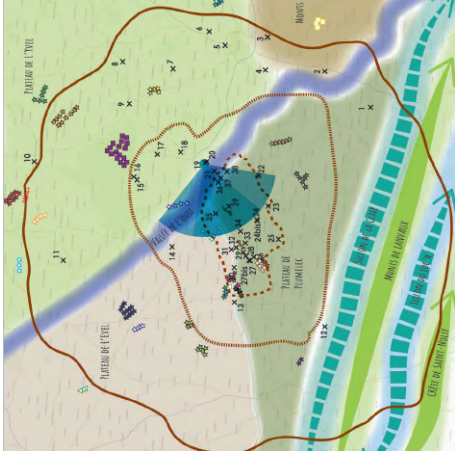
Azimut de la prise de vue : 211 °

Coordonnées X (Lambert 93) : 286182 m

Coordonnées Y (Lambert 93) : 6775924 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

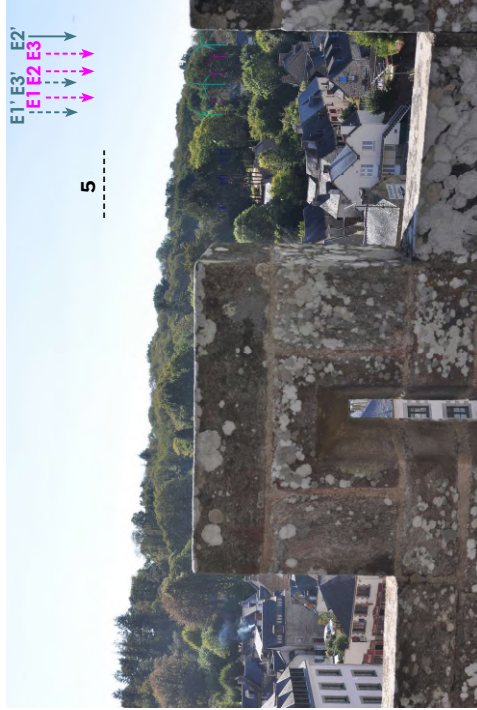
Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 3°40°



Photomontage - Vue filaire - 3°40°





Photomontage - Vue réaliste - 3*40°





Vue 20 : Depuis le château de Josselin (2)

Particularité : Aire rapprochée, château de Josselin (MH 20), vue touristique, UP Vallée de l'Oust

Commentaire :

Cette vue, également prise depuis le château de Josselin, montre davantage la mise en scène de la ville organisée autour du cours d'eau, avec un principe d'étagement des habitations de part et d'autre. Ici aussi, le relief ne permet pas de voir le projet.

L'incidence est donc **nulle** sur ce monument.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 8.01 km

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Date de la prise de vue : 27/09/2018

Heure de la prise de vue : 15 h 48 min

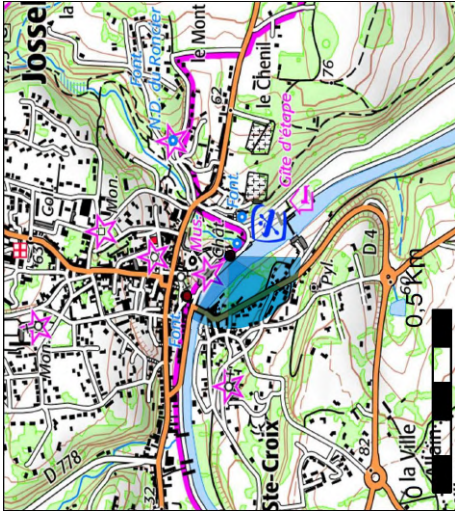
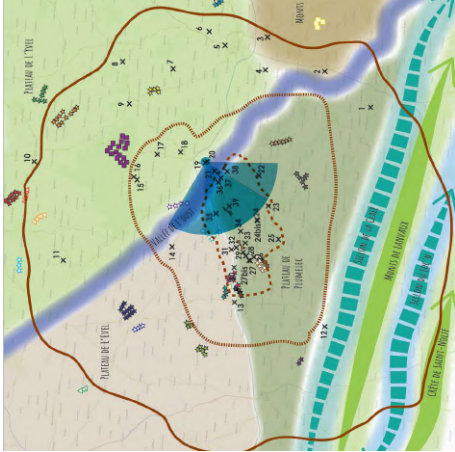
Azimut de la prise de vue : 244 °

Coordonnées X (Lambert 93) : 286293 m

Coordonnées Y (Lambert 93) : 6775790 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue Initiale - 3*40°



Photomontage - Vue filaire - 3*40°





Photomontage - Vue réaliste - 3°40'





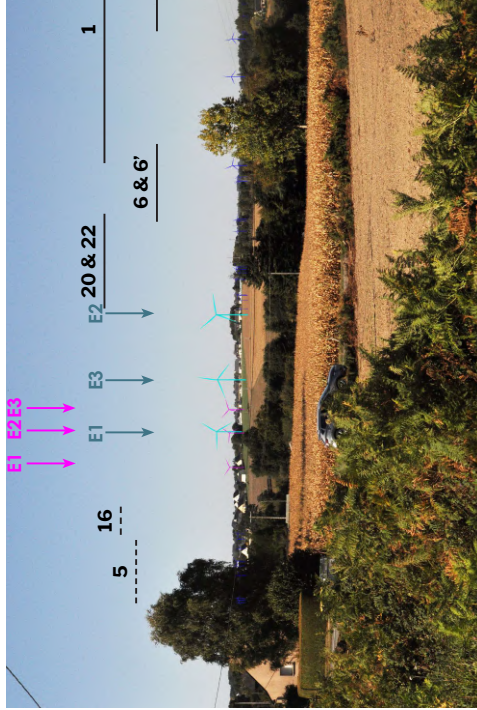
Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue Initiale - 3°40°



Photomontage - Vue filaire - 3°40°





Photomontage - Vue réaliste - 3°40'





Vue 22: Depuis le hameau des Guilleron

Particularité : Aire rapprochée, covisibilité avec l'église de Coët-Bugat (non protégée), effets cumulés, proximité du GR347, UP Plateau de Plumelec

Commentaire:

Cette vue est prise sur le rebord sud de la vallée du Sedon, dont on aperçoit surtout la végétation en contrebas. Sur le plateau opposé, on distingue Coët-Bugat et son église. Parmi la végétation fournie de ce paysage, les silhouettes des éoliennes des projets de Kerlan et Caranloup émergent distinctement, tandis que les parcs de Lantillac, Buléon, Radenac et son extension, Saint-Alloüestre, La lande de la vache gare sont quasiment intégrés à la végétation.

La régularité du projet de Caranloup et sa simplicité d'orientation suivant le relief garantissent toutefois sa bonne lecture. L'incidence est **modérée** depuis ce point de vue ainsi que depuis le GP347 qui passe à proximité dont la vue est similaire.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes: Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 6.51 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue: 27/09/2018

Heure de la prise de vue: 10h 21 min

Azimut de la prise de vue : 265°

Coordonnées X (Lambert 93): 285002 m

Coordonnées Y (Lambert 93): 6770856 m

Légende:

Éolienne du projet de Caran|oup totalement non visible

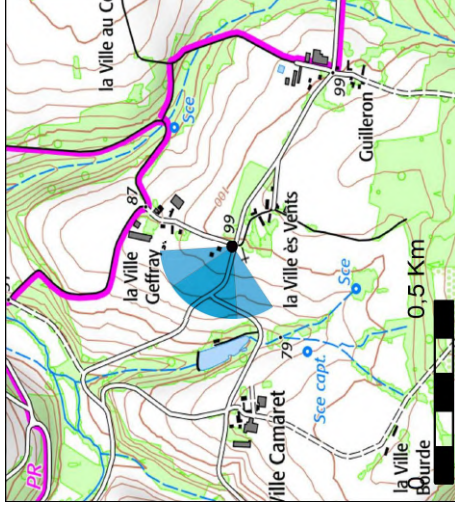
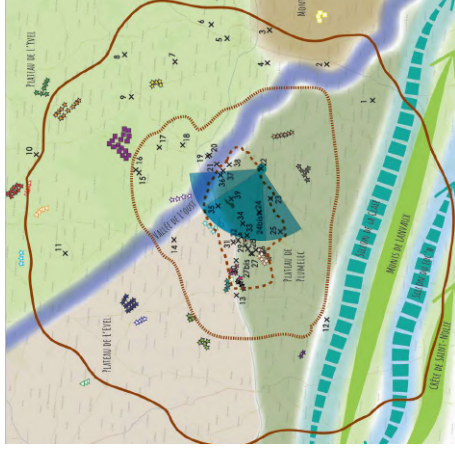
Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible

Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible

↑ Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible

—— Parcs, distant de 20 km maximum partiellement ou totalement visibles

----- Parcs distant de 20 km maximum, totalement non visibles



Parcs construits

- | | |
|----|-------------------------------------|
| 1 | Parc de Lantillac |
| 2 | Parc de Josselin |
| 3 | Parc de St Servant sur Oust |
| 4 | Parc de Lizio |
| 5 | Parc de Buléon |
| 6 | Parc de Radenac |
| 7 | Parc de Reguiny |
| 8 | Parc de Locmalo |
| 9 | Parc de Bransat-Laféline |
| 10 | Parc de Folleville |
| 11 | Parc de La Lande |
| 12 | Parc de Mohon |
| 13 | Parc de la Butte des Fraus |
| 14 | Parc de St Malo des trois Fontaines |
| 15 | Parc de Campeneac |
| 16 | Parc de Bignan |
| 20 | Parc de la Lande de la vache gare |
| 22 | Parc de Saint Allouestre |

Parcs autorisés

- 6'** Extension du parc de Radenac
- 17** Parc de la Forêt de Lanouée
- 18** Parc du Chêne tord
- 19** Parc de Plumieux
- 21** Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue Initiale - 3*40°



Photomontage - Vue filaire- 3*40°





Photomontage - Vue réaliste - 3°40'





Vue 23 : Depuis la sortie du hameau des Trente Chênes (proche D126)

Particularité : Aire immédiate, covisibilité avec le Manoir de le May (MH4) et le clocher de l'église de Guéhenno (MH12), effets cumulés, UP Plateau de Plumelec

Commentaire :

Ce point de vue se situe aux abords de la D126 entre Plumelec et Guégon. À cet endroit la route se situe sur un promontoire entre 2 vallées secondaires. Sur le photomontage on devine d'ailleurs la vallée boisée du Sedon en contrebas. Derrière la végétation à gauche, le clocher de Guéhenno dépasse à peine, ce qui n'en fait pas un repère visuel flagrant. En revanche le Manoir de Le May se repère facilement par sa façade blanche dans la végétation. Plusieurs parcs existants sont déjà visibles (Buléon, Radenac, Reguiny, Lantillac, La lande de la vache gare, Saint-Allouestre). Le projet de Kerlan, tout à droite, est plus proche et donc plus visible que tous les parcs existants qui s'intègrent relativement bien.

Le projet de Caranloup est situé à 4.5km environ, et de fait il dépasse les ordres de grandeur donnés par la végétation en fond. Son implantation est en revanche linéaire, régulière et bien lisible, et en adéquation avec celle de Kerlan. Il se situe en covisibilité directe avec le Manoir de Le May, ce qui induit un effet de concurrence visuelle. Toutefois, cette vue ne reflète pas celle de la D126, qui est tournée dans la direction opposée au projet du fait d'un bombé du relief entre la voie et le projet qui rend impossible la vue du manoir ou de l'église de Guéhenno.

En prenant en considération que le lieu de prise de vue est peu fréquenté (accès à un hameau) et qu'il n'y a pas d'autres points de covisibilité depuis la D126, l'incidence de la covisibilité avec le Manoir le May et l'église de Guéhenno est plutôt faible.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 4.53 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 27/09/2018

Heure de la prise de vue : 11 h 02 min

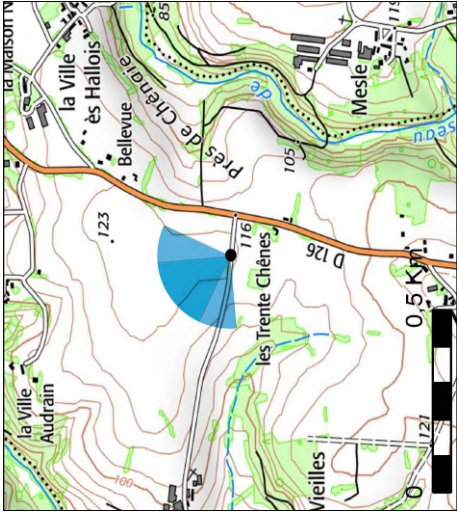
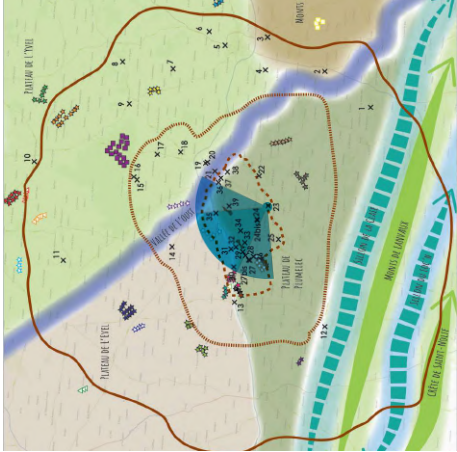
Azimut de la prise de vue : 308 °

Coordonnées X (Lambert 93) : 282156 m

Coordonnées Y (Lambert 93) : 6769847 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



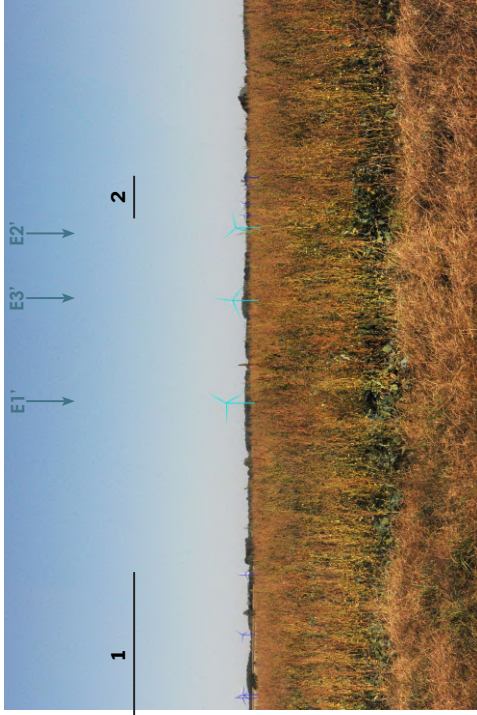
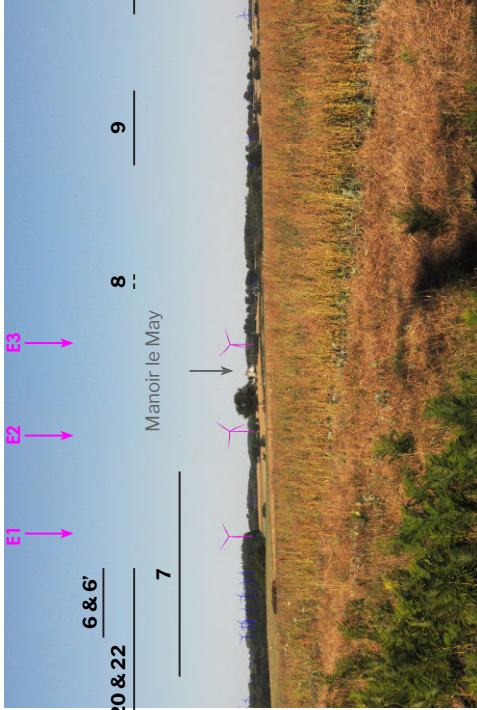
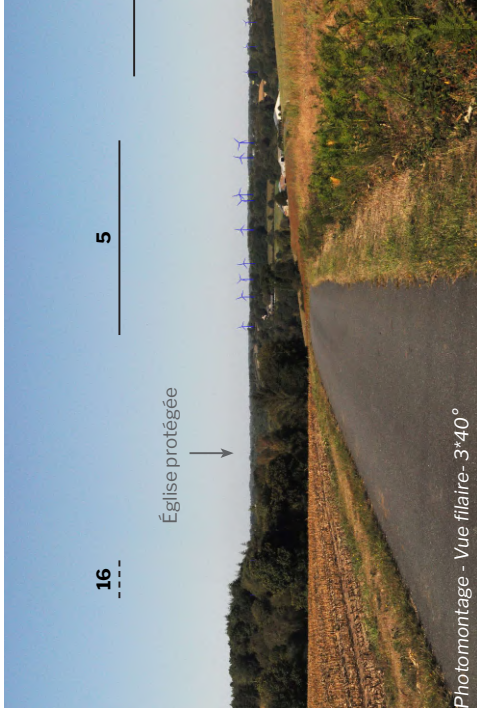
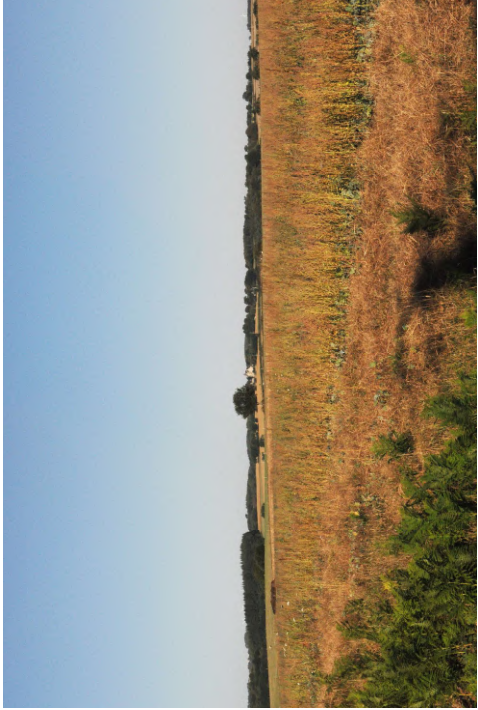
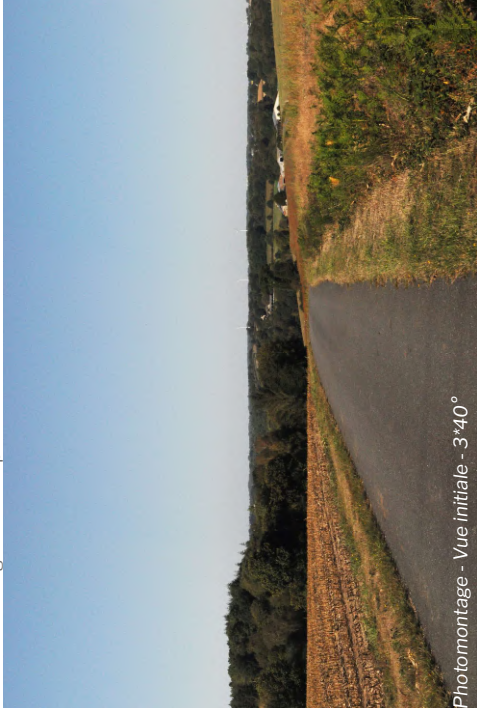
Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance





Photomontage - Vue réaliste - 3°40'





Vue 24 : Depuis le manoir Le May

Particularité : Aire immédiate, manoir Le May (MH4), UP Plateau de Plumelec

Commentaire :

Le Manoir de Le May est protégé au titre des monuments historiques. La propriété qui entoure les bâtiments comprend de nombreux bosquets et haies qui constituent des écrans certains depuis le Manoir et ses abords. Depuis la route, le projet de Caranloup est masqué par cette végétation et il n'y a donc pas de covisibilité directe avec le Manoir. En revanche, il est possible que depuis les étages, ou dans le parc en période hivernale (sans les feuilles, l'opacité de la végétation est moindre), le projet de Caranloup soit partiellement visible.

L'incidence est donc **nulle** depuis ce point de vue, mais l'incidence depuis le château en lui-même est faible.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 2.74 km

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Date de la prise de vue : 27/09/2018

Heure de la prise de vue : 12 h 06 min

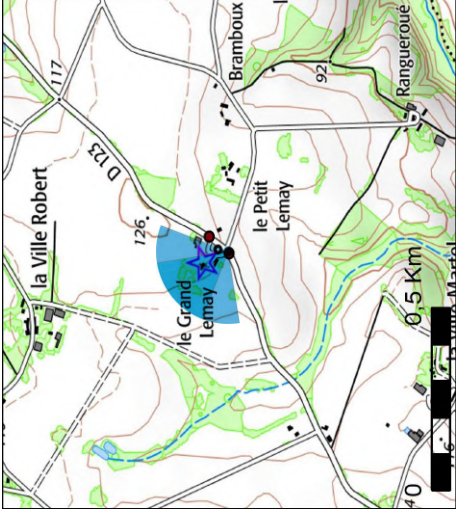
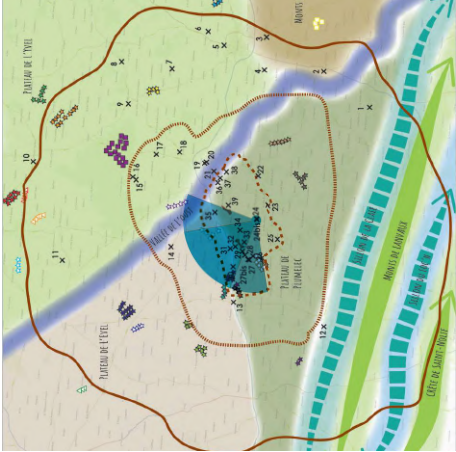
Azimut de la prise de vue : 319 °

Coordonnées X (Lambert 93): 280770 m

Coordonnées Y (Lambert 93): 6770991 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue Initiale - 3°40°



Photomontage - Vue filaire - 3°40°





Photomontage - Vue réelle : 3°40'





Vue 25 : Depuis l'accès au Mont

Particularité : Aire immédiate, axe touristique, effets cumulés, proximité de la croix monolithique (MH 11), covisibilité avec le clocher de Guéhenno (MH 12), UP Plateau de Plumelec

Commentaire :

La colline du Mont au sud de Guéhenno propose à son sommet une vue sur les environs prisee par les visiteurs. Ce photomontage, pris sur le chemin d'accès non loin de la croix monolithique protégée, montre déjà une ouverture certaine sur le paysage. Le clocher de l'église protégée de Guéhenno émerge notamment de la végétation, la couleur claire de la pierre tranchant avec le vert sombre de la végétation. A gauche, les éoliennes de Buléon et de Radenac sont partiellement visibles.

Le projet de Caranloup se place immédiatement derrière le clocher de Guéhenno. Ses 3 éoliennes sont espacées régulièrement, ce qui permet une compréhension immédiate du projet. La covisibilité avec l'édifice est cependant directe, ce qui induit une concurrence visuelle avec le clocher.

L'incidence est **modérée** depuis cette vue, grâce à la régularité du projet et un gabarit d'éoliennes qui reste inférieur à celui du végétal en second plan. Vis-à-vis de la croix monolithique, située plus en contrebas du chemin dans la végétation, l'incidence est **très faible**.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 3.35 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 27/09/2018

Heure de la prise de vue : 12 h 25 min

Azimut de la prise de vue : 308 °

Coordonnées X (Lambert 93) : 278985 m

Coordonnées Y (Lambert 93) : 6769037 m

Légende :

→ Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible

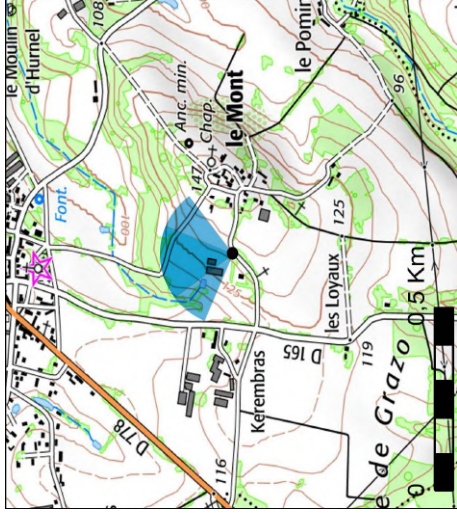
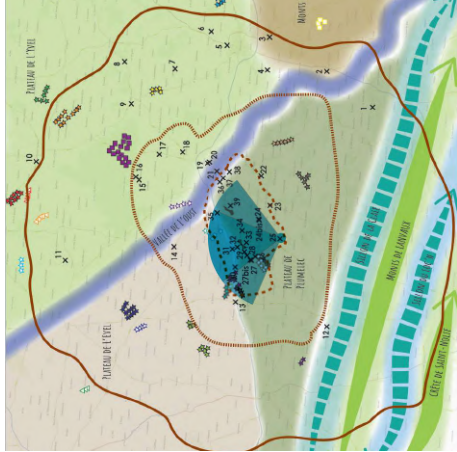
→ Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible

→ Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible

→ Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible

— Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles

- - - - - Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



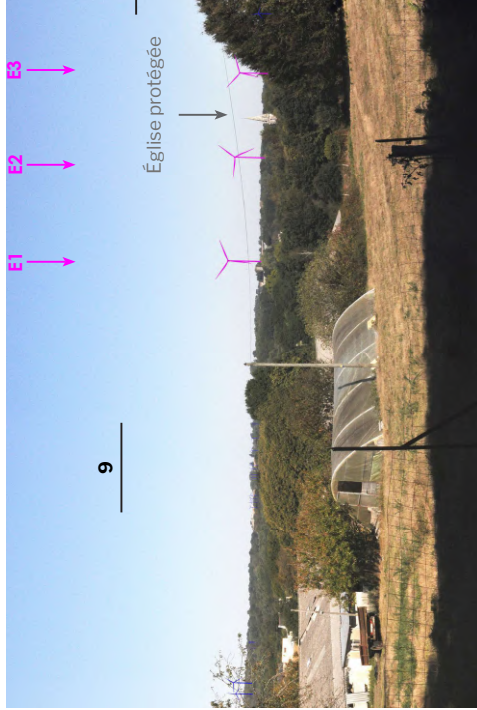
Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance





Photomontage - Vue réaliste - 3°40'





Vue 26 : Depuis l'entrée sud du hameau Sainte-Anne

Particularité : Aire immédiate, habitat riverain, UP Plateau de de Plumelec

Commentaire :

Ce point de vue reflète la vision d'approche du hameau de Sainte-Anne. La D165 sur laquelle la vue est prise est en majorité accompagnée par des haies bocagères de part et d'autre de la voie (visible à droite sur la photo). Ici, la disparition de ces haies provoque une ouverture qui permet de voir le parc éolien de Caranloup de profil. Celui-ci, et notamment E1 qui est la plus proche, dépasse largement l'échelle verticale donnée par les bosquets en arrière-plan. La position latérale de la vue permet cependant d'avoir un projet compact sur l'horizon, créant un point de repère important, mais ponctuel.

L'incidence depuis cette vue est **modérée à forte**.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 1.23 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 27/09/2018

Heure de la prise de vue : 12 h 35 min

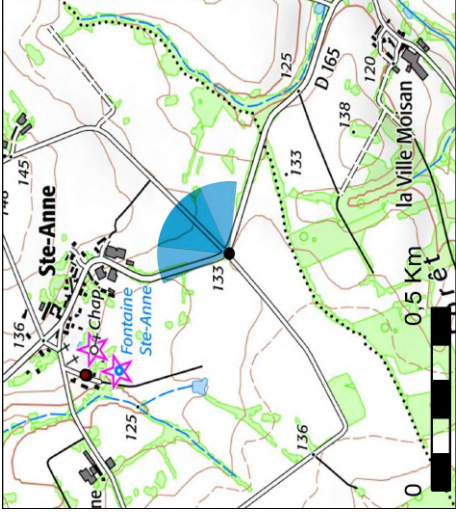
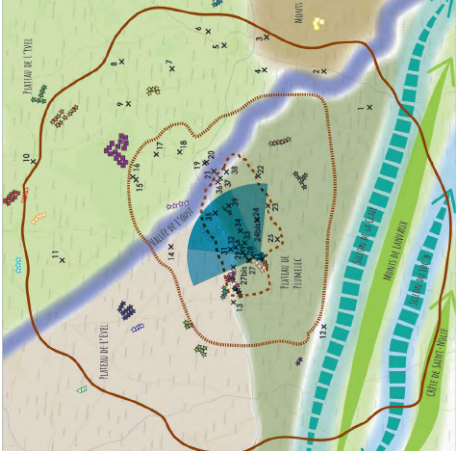
Azimut de la prise de vue : 46 °

Coordonnées X (Lambert 93) : 277362 m

Coordonnées Y (Lambert 93) : 6771405 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



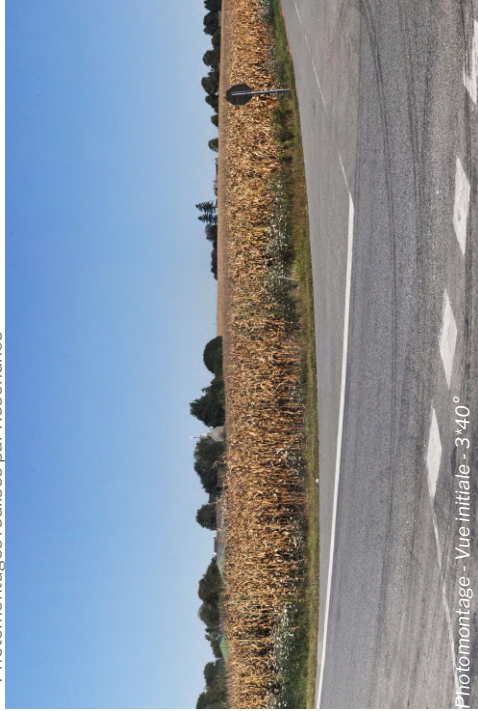
Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

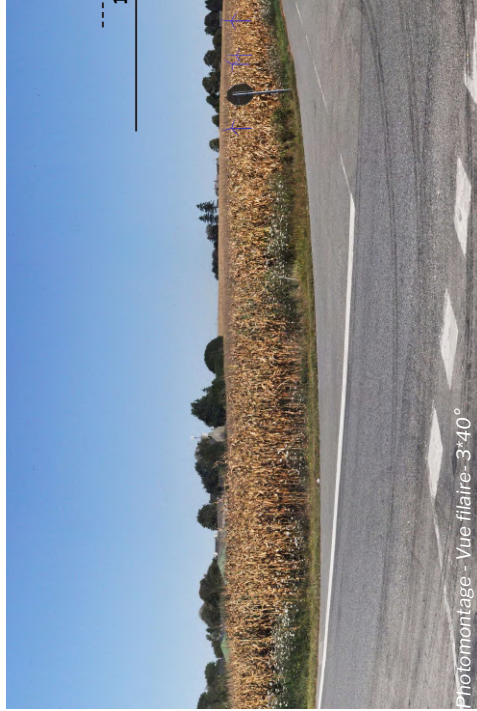
Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance

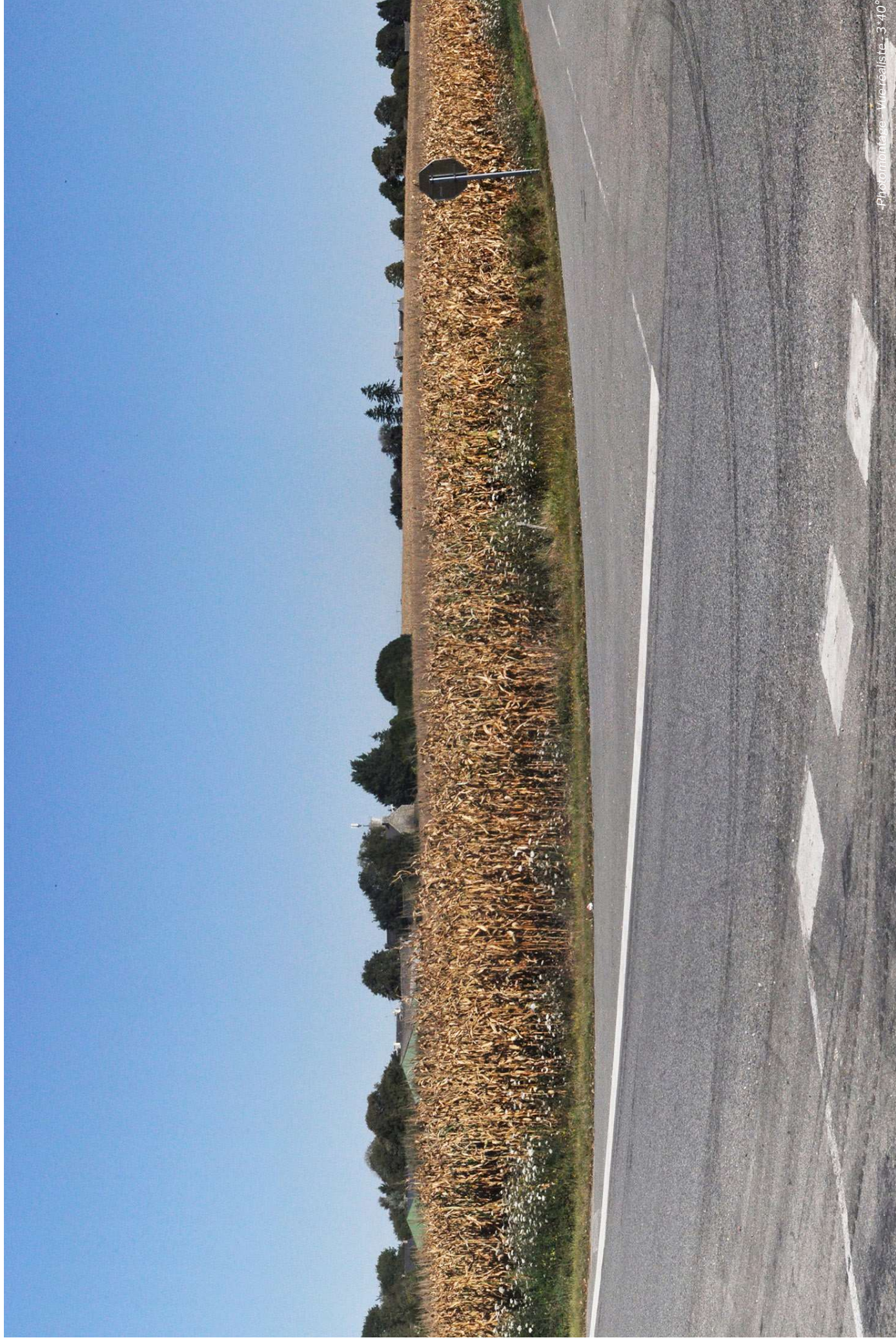


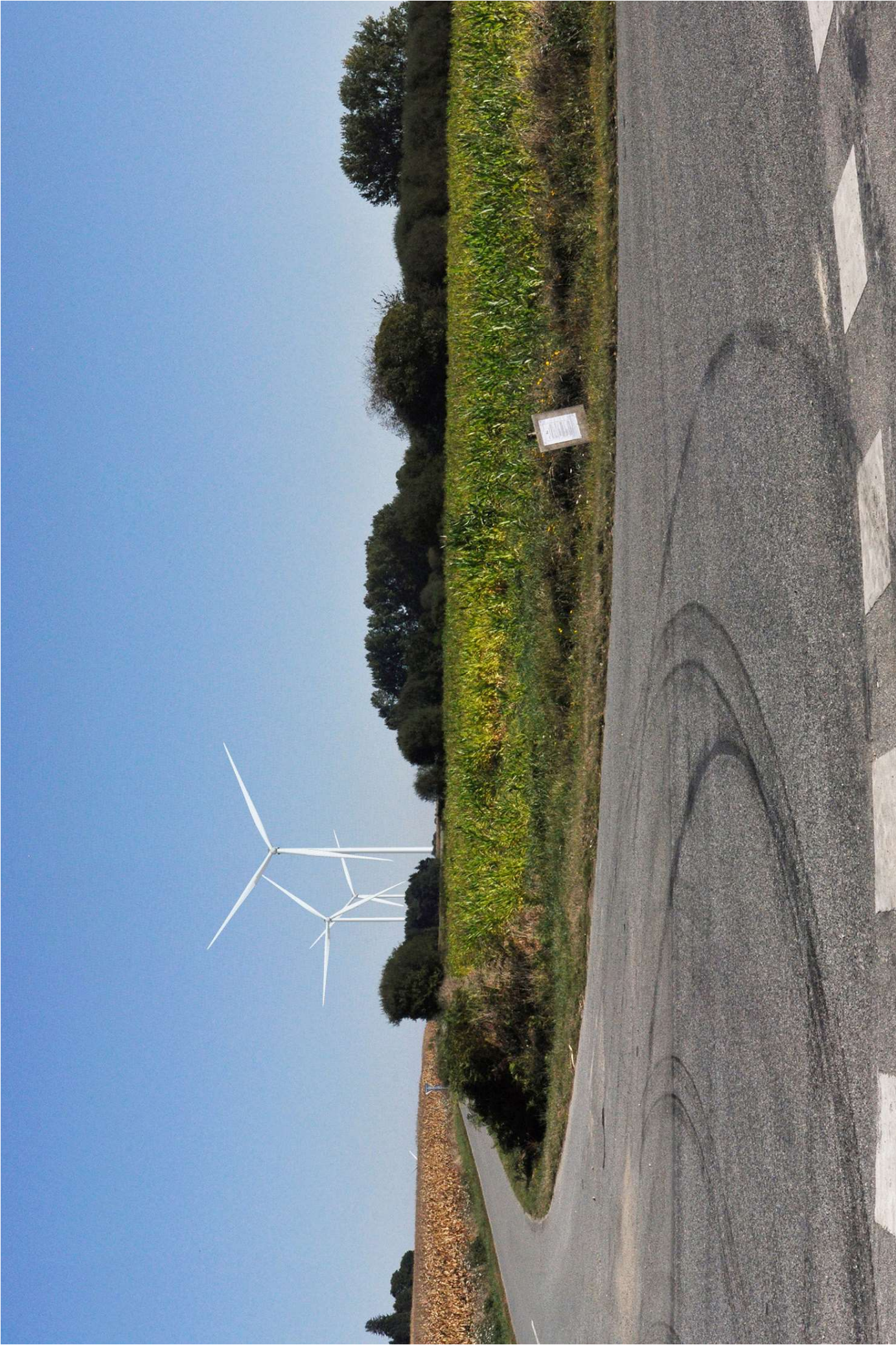
Photomontage - Vue Initiale - 3°40°



Photomontage - Vue filaire - 3°40°









Vue 27 : Depuis le hameau Saint-Anne

Particularité : Aire immédiate, habitat riverain, covisibilité avec la chapelle Sainte-Anne (MH1)

Commentaire :

Ce photomontage est cette fois-ci situé au coeur du hameau de Ste-Anne, au niveau des habitations à côté de la chapelle. Celle-ci est visible à droite de la prise de vue. Le contexte est très fermé par la végétation des jardins, de sorte que le projet de Caranloup n'est pas visible ici.

L'incidence est **nulle** sur la chapelle et sur les habitations situées à proximité.

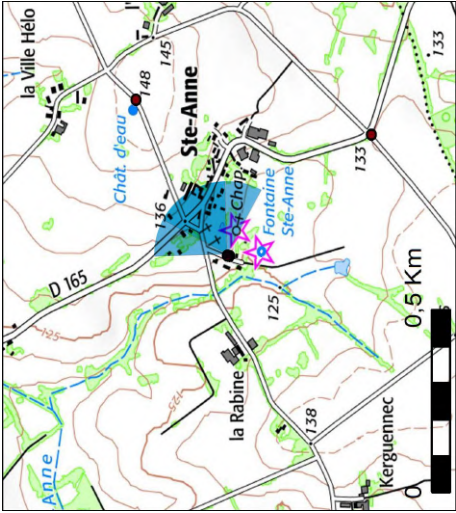
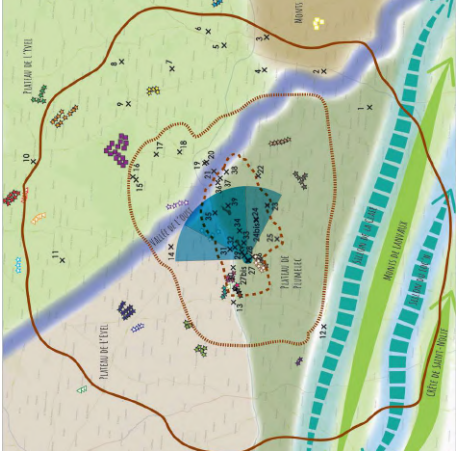
ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,
Hauteur totale 180 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 1.27 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0

Date de la prise de vue : 27/09/2018
Heure de la prise de vue : 12 h 42 min
Azimut de la prise de vue : 106 °
Coordonnées X (Lambert 93): 277029 m
Coordonnées Y (Lambert 93): 6771843 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



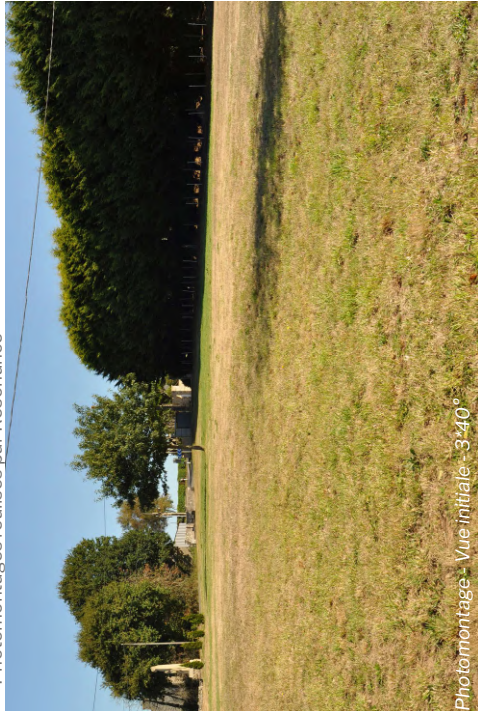
Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

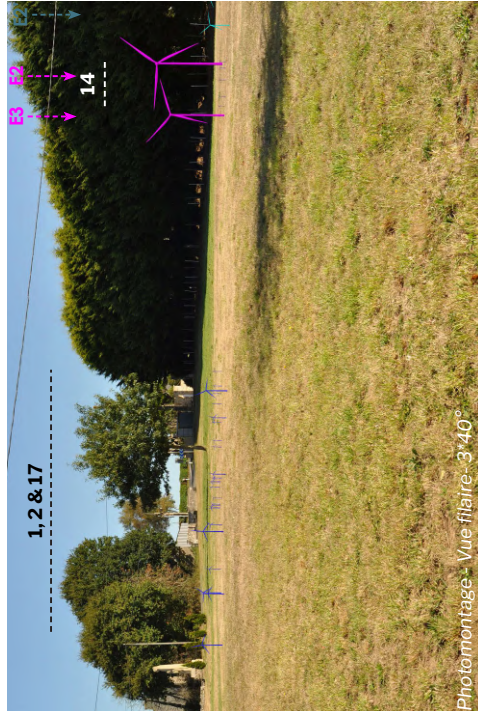
Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 3°40°



Photomontage - Vue finale - 3°40°





Photomontage - Vue réalisée à 340°





Vue 28 : Depuis la sortie du hameau de Saint-Anne

Particularité : Aire immédiate, habitat riverain, point haut (château d'eau), covisibilité avec les hameaux proches, effets cumulés

Commentaire :

Ce point de vue est pris depuis le point haut à l'est du hameau de Ste-Anne. Il est donc maximisant par rapport à la perception depuis le hameau, depuis lequel la végétation fait souvent écran. Sur ce photomontage on voit le hameau de la Ville-Hélo à gauche, et celui de l'Angle à droite. Tous les deux sont cernés par la végétation, tandis que le reste de la campagne est plutôt ouverte. Dans l'axe de la route, les poteaux électriques ainsi que les éoliennes de Lantillac, Josselin et Forêt de Lanouée constituent autant d'éléments verticaux anthropiques.

Le projet de Caranloup se situe derrière le hameau de l'Angle. E2 et E3, plus éloignées, restent dans les proportions données par le réseau électrique aérien. El est cependant 1.5 fois plus grande, ce qui la rend prégnante dans le paysage.

L'incidence est **forte** depuis ce point de vue, et plus modérée depuis les hameaux qui bénéficient d'écrans végétaux autour des habitations.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 0.77 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 27/09/2018

Heure de la prise de vue : 12 h 48 min

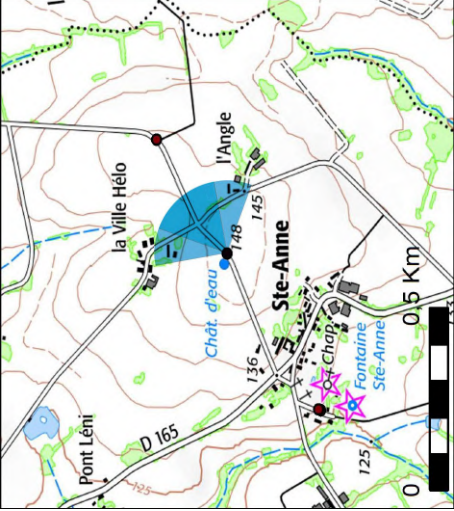
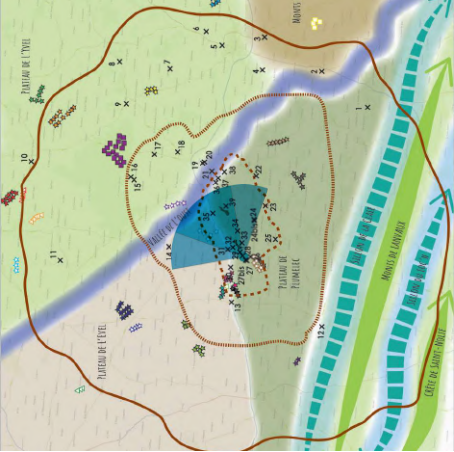
Azimut de la prise de vue : 58 °

Coordonnées X (Lambert 93) : 277458 m

Coordonnées Y (Lambert 93) : 6772130 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



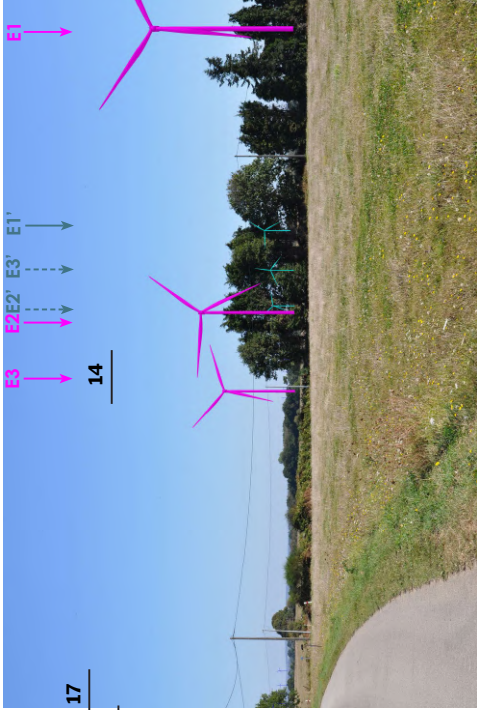
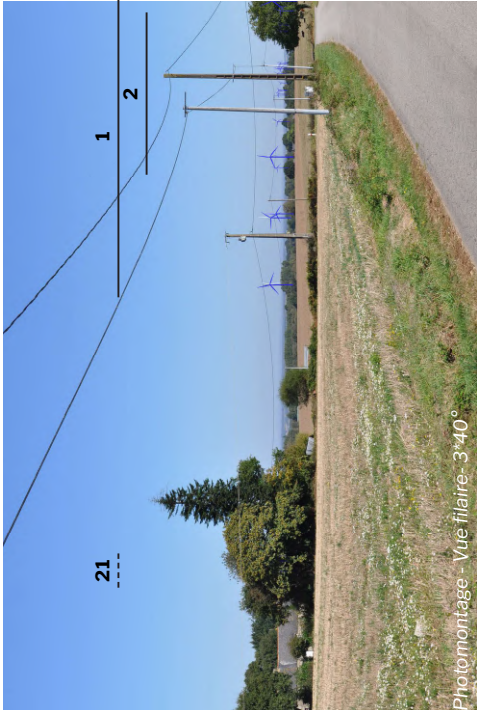
Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance





Photomontage - Vue réaliste - 3°40'





Vue 29 : Depuis l'est des hameaux l'Angle et la Ville Hélo

Particularité : Aire immédiate, proximité d'habitat riverain

Commentaire :

Cette vue est prise quelques centaines de mètres plus loin que la précédente. Ici le paysage est très horizontal, seul l'arbre à gauche faisant office d'élément vertical. En moindre mesure, les parcs de Lantillac, Josselin et forêt de Lanouée font office de repères secondaires, ajoutant une composante industrielle au paysage. Le projet de Caranloup, par sa proximité, constitue donc un élément vertical fort, qui change la composition de la vue. S'il est bien lisible du fait du nombre réduit de machines, il est prégnant dans le paysage.

L'incidence est **forte** depuis les abords des hameaux riverains.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 0.45 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 27/09/2018

Heure de la prise de vue : 12 h 55 min

Azimut de la prise de vue : 19 °

Coordonnées X (Lambert 93) : 277771 m

Coordonnées Y (Lambert 93) : 6772348 m

Légende :

----- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible

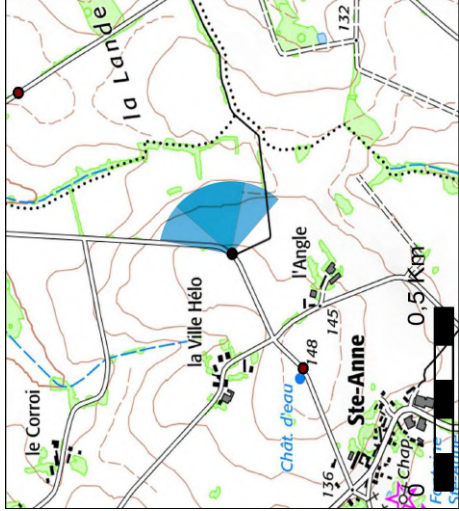
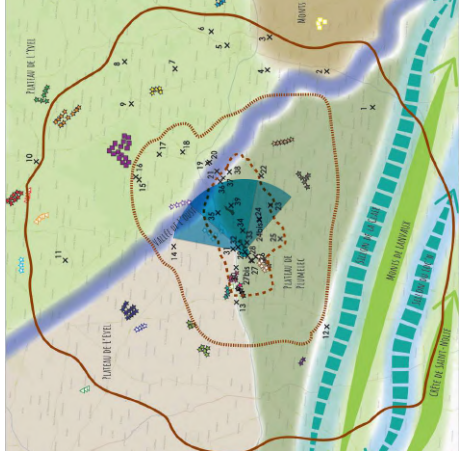
----- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible

----- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible

----- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible

----- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



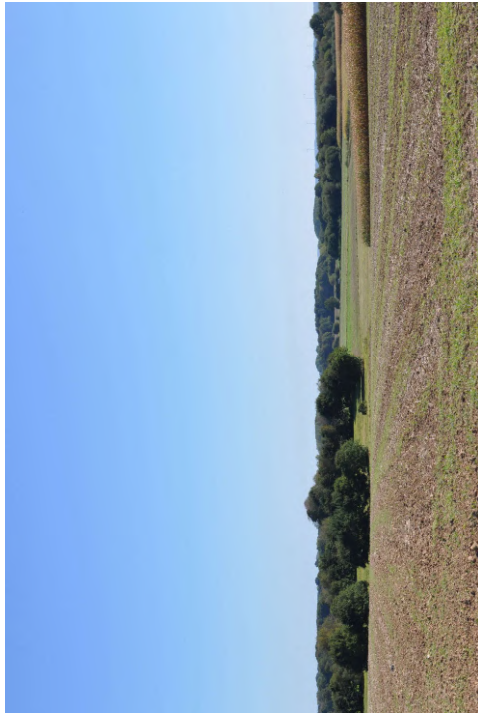
Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

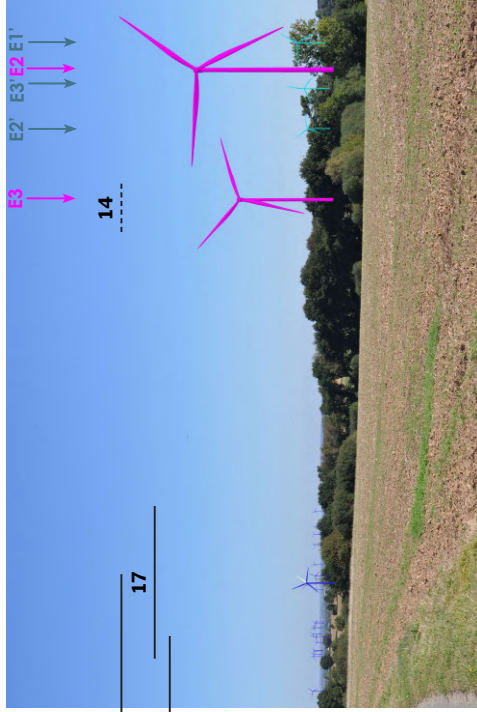
Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 3°40°



Photomontage - Vue filaire - 3°40°



Photomontage - Vue réaliste - 3°40'





Vue 30 : Depuis la sortie de la N24

Particularité : Aire immédiate, axe fréquenté, UP Plateau de Plumelec

Commentaire :

La N24 est la route la plus importante à proximité du projet. Sur la vue, elle est située en contrebas, derrière la hache à gauche de la photo. Elle comprend toutefois aussi des abords dégagés, et la vue que l'on a est alors similaire à celle présentée ici depuis la sortie de la N24.

L'ouverture du premier plan permet une assez grande profondeur de champ, qui n'est que limitée par des lanières boisées en arrière-plan. Le parc de Buléon est visible entre 2 bosquets, mais les éoliennes sont de même taille que la végétation et inférieure à celle du réseau électrique.

Les éoliennes de Caranloup sont situées à gauche de l'image, proche de l'axe de la route. Quelques jeux de masques végétaux peuvent intervenir pour masquer ponctuellement E2 ou E3, mais globalement, l'ensemble du projet est visible lorsqu'on circule sur la voie.

Les éoliennes sont de tailles supérieures aux végétaux de second plan, ce qui accentue leur visibilité. De plus, elles se situent quasiment dans l'axe de la voie, ce qui induit une rémanence du motif éolien lors du passage sur la N24.

Depuis ce point de vue l'incidence est **modérée** grâce aux masques végétaux partiels, mais sera forte sur la N24 en se rapprochant du projet.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 2.04 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 26/09/2018

Heure de la prise de vue : 18 h 50 min

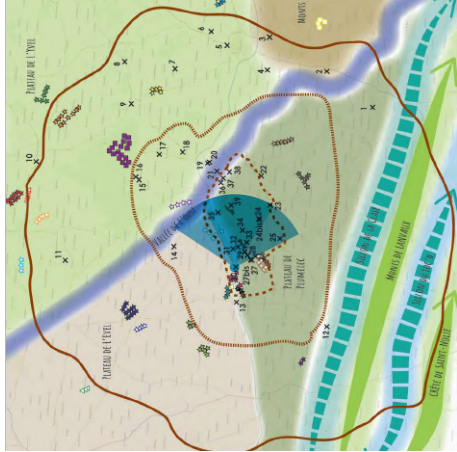
Azimut de la prise de vue : 106 °

Coordonnées X (Lambert 93) : 276410 m

Coordonnées Y (Lambert 93) : 6773244 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



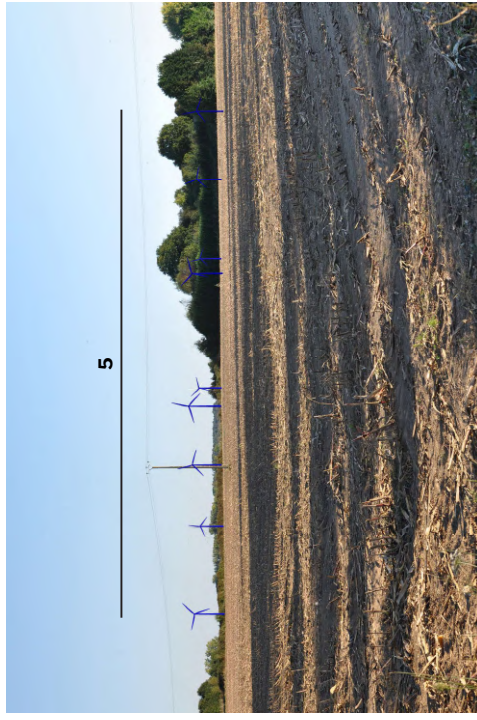
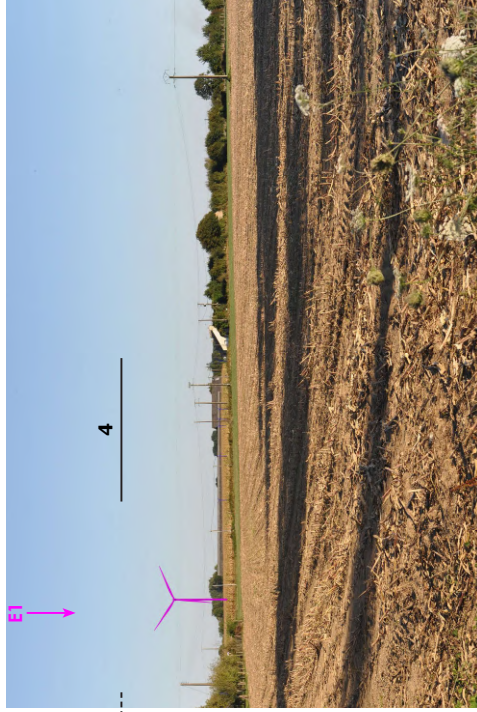
Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance







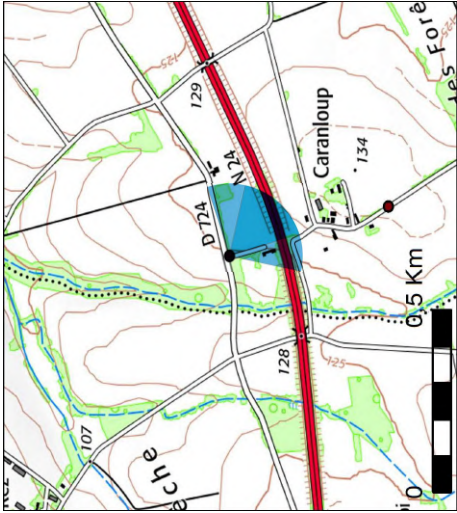
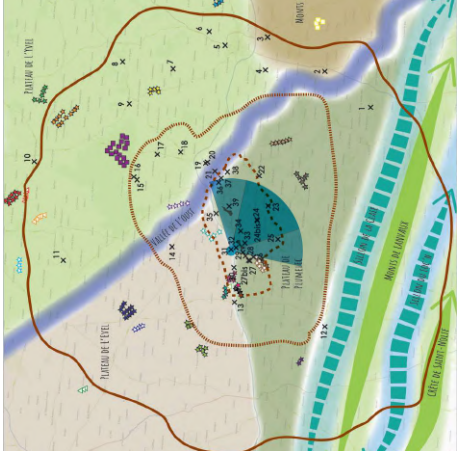


Vue 31 : Depuis la D774 au nord du hameau de Caranloup

Particularité : Aire immédiate, proximité de la N24, habitations riveraines

Commentaire :

Ce point de vue est réalisé depuis la D774, qui longe la N24 du côté Nord. On y voit à droite l'habitation de Caranloup-d'en-Bas, directement accolée à la haie dense qui borde le côté nord de la Nationale et qui constitue une barrière végétale importante.
La proximité des éoliennes de Caranloup (moins de 1km) induit toutefois que E2 et E3 sont plus de 2 fois plus grandes que la végétation. E1 en revanche est entièrement masquée.
Ainsi, l'incidence sur la vision d'approche du hameau est relativement **forte**.



ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 0.93 km

Nombre d'éoliennes visibles : 2

Date de la prise de vue : 27/09/2018

Heure de la prise de vue : 13 h 04 min

Azimut de la prise de vue : 138 °

Coordonnées X (Lambert 93): 278077 m

Coordonnées Y (Lambert 93): 6773495 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles

Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

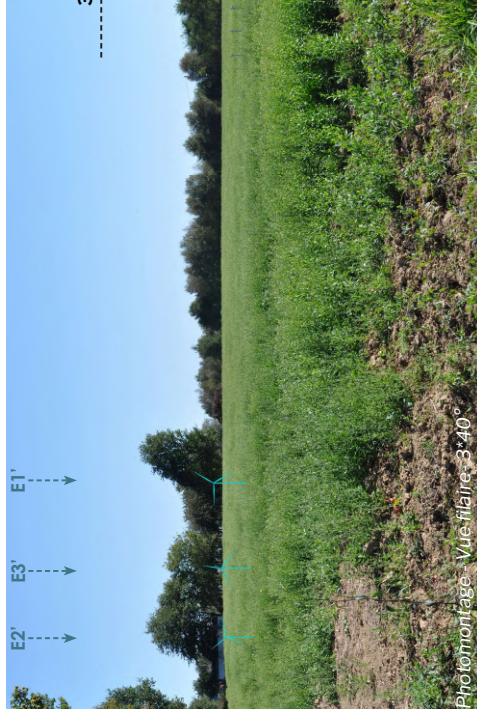
Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 3°40'



Photomontage - Vue finale - 3°40'





Photomontage - Vue réaliste 3°40'





Vue 32 : Depuis la sortie du hameau Caranloup

Particularité : Aire immédiate, habitat riverain

Commentaire :

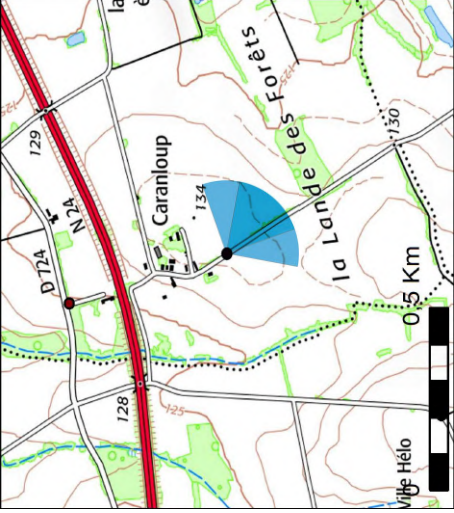
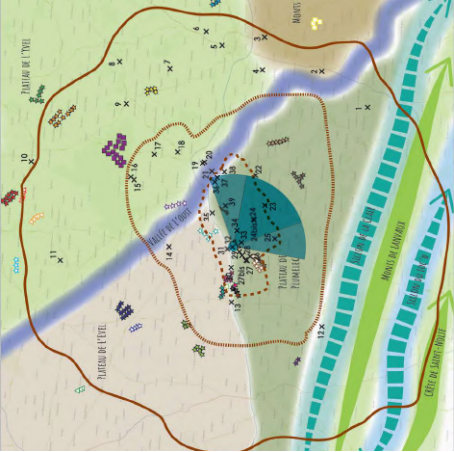
La sortie du hameau de Caranloup s'ouvre de manière importante sur le paysage alentour. L'arbre en bordure de chemin est un marqueur vertical important, tandis que le reste de la végétation est plus éloignée et possède donc plutôt un caractère horizontal.
Les 3 éoliennes du projet de Caranloup sont très proches et d'une taille similaire à celle de l'arbre repère. La régularité de l'implantation joue en faveur du projet, qui est toutefois prégnant et occupe une grande partie du champ de vision. L'incidence est **forte** sur la sortie du hameau.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,
Hauteur totale 180 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 0.45 km
Nombre d'éoliennes visibles : 3
Date de la prise de vue : 27/09/2018
Heure de la prise de vue : 13 h 13 min
Azimut de la prise de vue : 143 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 278214 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6773008 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

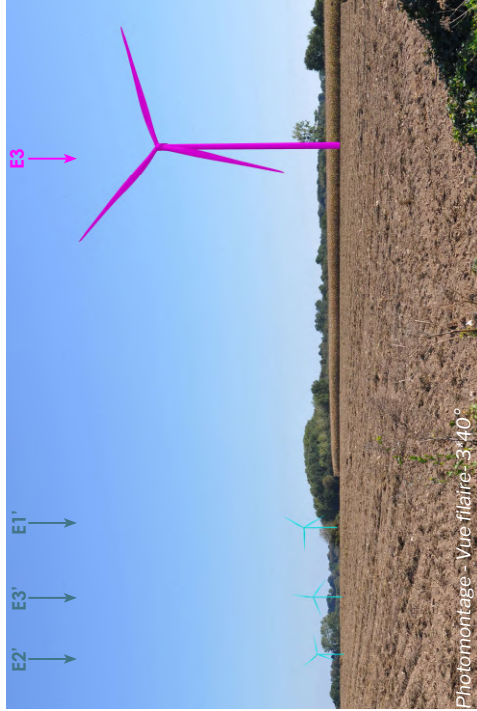
Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

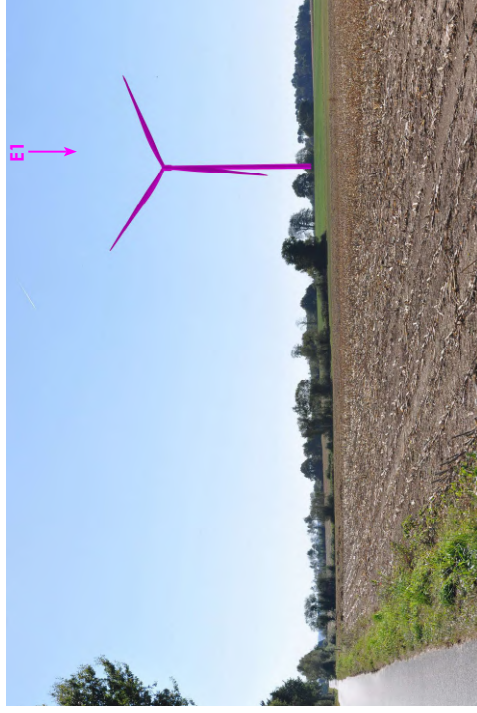
Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 3°40°



Photomontage - Vue filaire - 3°40°





Photomontage - Vue réelle 3°40'





Vue 33 : Depuis la sortie du hameau le Clézio

Particularité : Aire immédiate, habitat riverain

Commentaire :

Si le hameau du Clézio est ceinturé par la végétation, ce n'est pas le cas de ses abords dont les vues sont ouvertes. Du contexte éolien, on n'aperçoit que quelques bouts de pales très discrets des parcs de Lantillac, La lande de la vache gare et Saint-Allouestre.

Le projet de Caranloup est situé à moins de 500m, et de fait il dépasse largement les échelles existantes de ce paysage et est prégnant. Les 3 éoliennes occupent quasiment tout le champ de vision, même si leur nombre limité à trois permet de ne pas avoir un effet de mur.

L'incidence est **forte**.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 0.42 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 27/09/2018

Heure de la prise de vue : 13 h 20 min

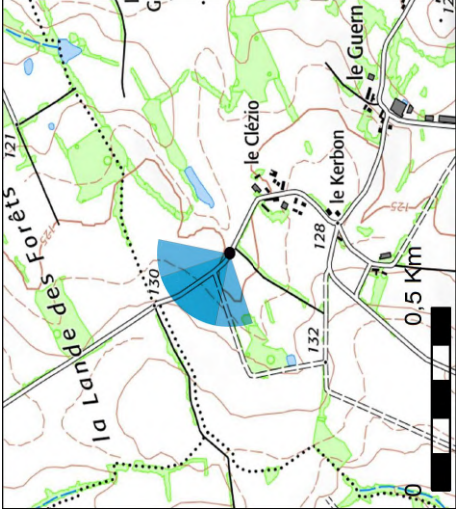
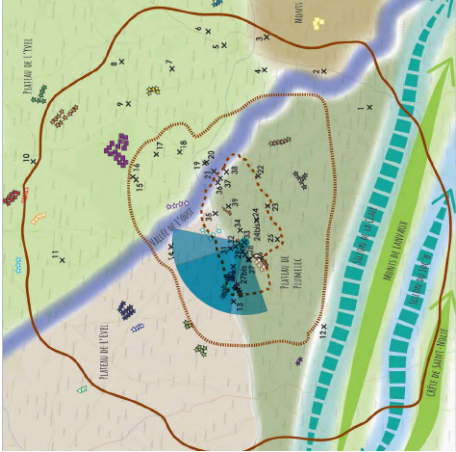
Azimut de la prise de vue : 308 °

Coordonnées X (Lambert 93) : 278654 m

Coordonnées Y (Lambert 93) : 677263 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



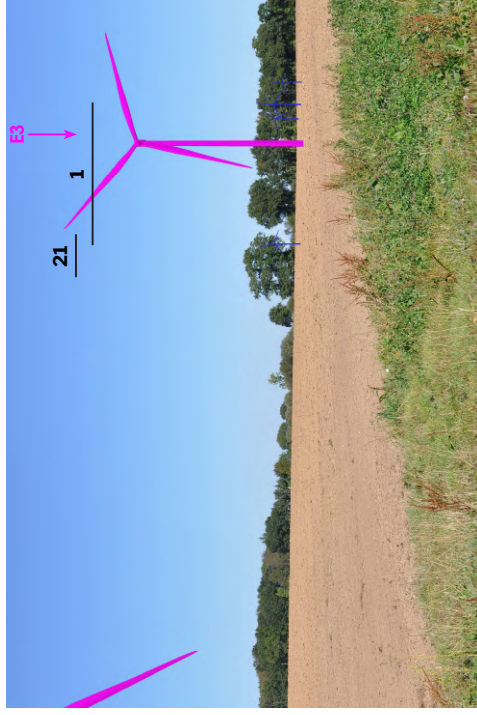
Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance





Photomontage - Vue réaliste - 3°40'





Vue 34 : Depuis la D778, aux abords des hameaux de la Ville Pierre et de la Ville Gourdan

Particularité : Aire immédiate, habitat riverain, axe fréquenté

Commentaire :

La D778 est un des axes principaux à proximité du projet. Elle dessert les hameaux de la ville Gourdan et de la Ville Pierre, dont les habitations sont visibles sur le photomontage. Aucun parc éolien n'est visible initialement. Autour du hameau, les haies bocagères sont assez nombreuses, la vue est donc relativement fermée. La proximité du projet de Caranloup le rend cependant bien visible, puisque E3 et E2 dépassent de la cime des arbres. E1 est en revanche presque entièrement masquée. La taille des éoliennes est similaire à celle de l'entrepôt, elles n'induisent donc pas une rupture d'échelle dans le paysage.

L'incidence du projet depuis la D778 est **modérée à forte**.

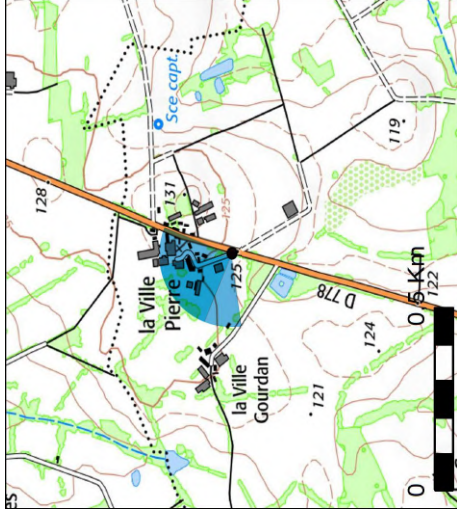
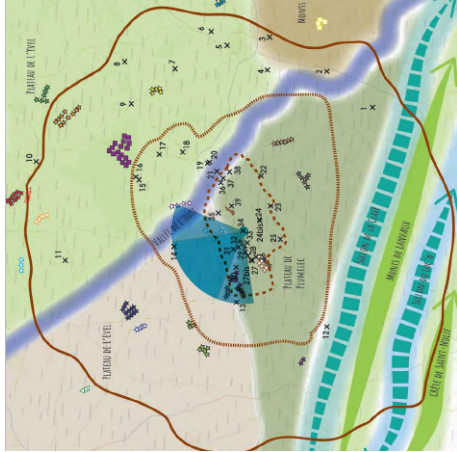
ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,
Hauteur totale 180 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 1,02 km
Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 27/09/2018
Heure de la prise de vue : 13 h 29 min
Azimut de la prise de vue : 332 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 279783 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6772584 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

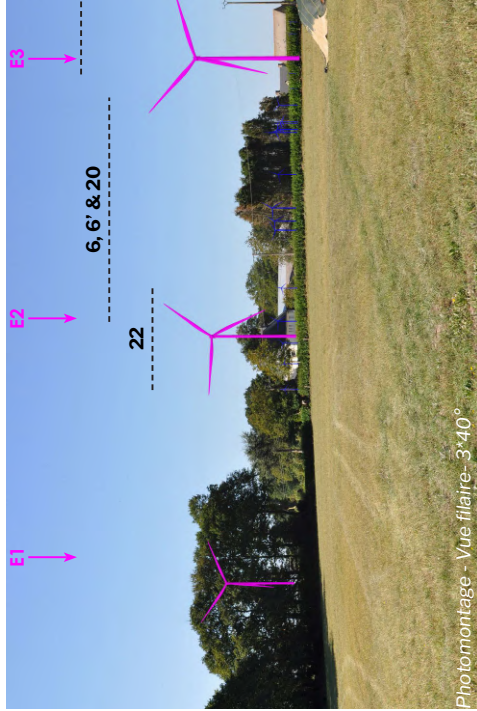
Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 3°40'



Photomontage - Vue filaire - 3°40'





Photomontage. Vue réaliste - 3°x40°





Vue 35 : Depuis le hameau de Coët Mean

Particularité : Aire immédiate, habitat proche, UP Plateau de Plumelec

Commentaire :

Le hameau de Coët Mean est situé à plus de 3km du projet de Caranloup. La végétation des jardins ainsi que les quelques bosquets et haies constituent un paysage assez fermé.
Le projet de Caranloup se situe justement derrière un bosquet qui permet de le masquer entièrement.
Toutefois, en période hivernale, ou en se déplaçant quelque peu sur la voie le projet sera visible, mais de taille similaire à la végétation. De plus il est assez ponctuel, ce qui justifie une incidence **faible**.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 3.24 km

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 27/09/2018

Heure de la prise de vue : 14 h 37 min

Azimut de la prise de vue : 162 °

Coordonnées X (Lambert 93): 281396 m

Coordonnées Y (Lambert 93): 6774869 m

Légende :

----- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible

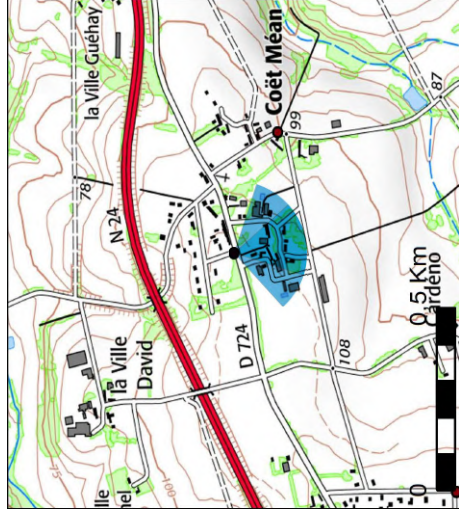
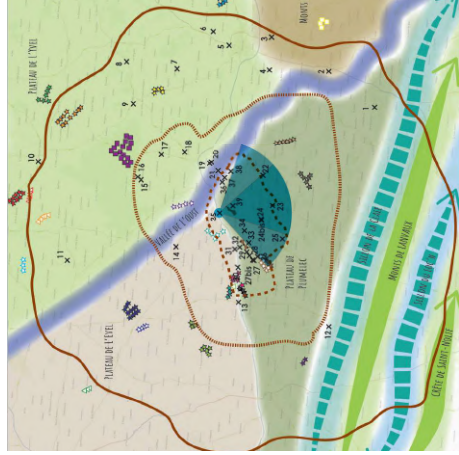
----- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible

----- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible

----- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible

----- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

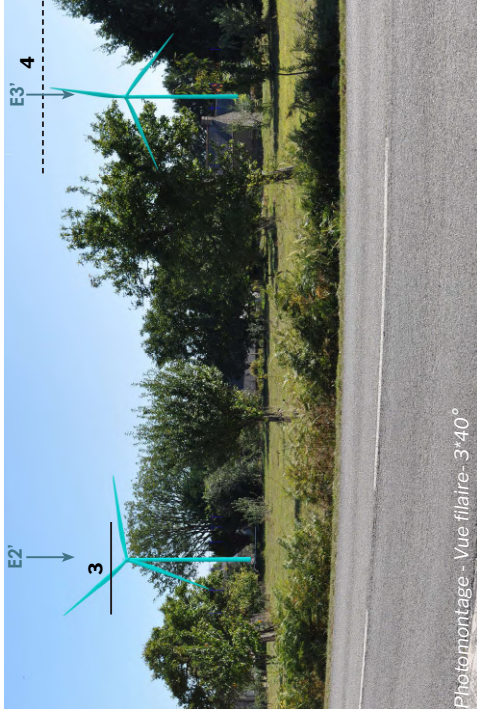
Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue Initiale - 3°40°



Photomontage - Vue filaire - 3°40°





Photomontage - Vue réaliste 3°40'





Vue 36 : Depuis la sortie ouest du bourg de Guégon

Particularité : Aire immédiate, frange bâtie, sortie de bourg proche, covisibilité avec le clocher (MH 7), effets cumulés, UP Plateau de Plumelec

Commentaire :

Le bourg de Guégon est construit en sommet de relief, aussi sa sortie ouest dispose d'une vue relativement longue sur la vallée en contrebas. La végétation accompagne le creux de la vallée, tandis que le coteau d'en face est cultivé. Les parcs éoliens des environs (Lantillac, Buléon, Radenac, La lande de la vache gare, Saint-Allouestre) ne sont quasiment pas visibles. Seuls des bouts de pales dépassent par moment de la végétation. Le projet de Kerlan est en revanche bien visible. Le projet de Caranloup se situe immédiatement derrière, et ses 3 éoliennes, même si elles sont bien moins visibles que celles de Kerlan car plus éloignées, forment un ensemble cohérent avec celui-ci. Les effets cumulés sont donc restreints. Seuls les moyeux et les pales sont visibles. Concernant l'église protégée de Guégon, celle-ci n'est pas en covisibilité avec le parc, mais elle est perçue selon des champs visuels juxtaposés (éloignement de plus de 50° sur l'horizon). En effet, elle se situe en dehors du cadre du photomontage, à gauche. L'incidence depuis la sortie de bourg est **faible**, et l'incidence sur l'église de Guégon **très faible**.

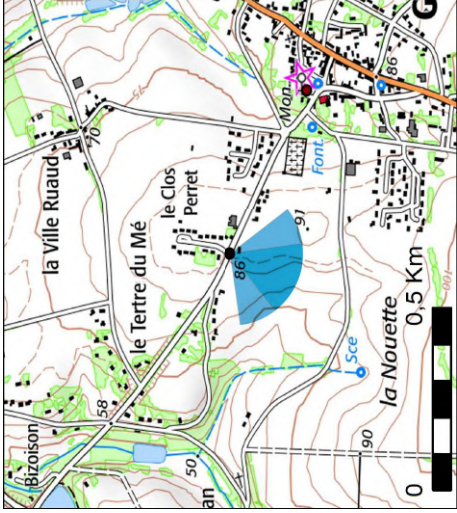
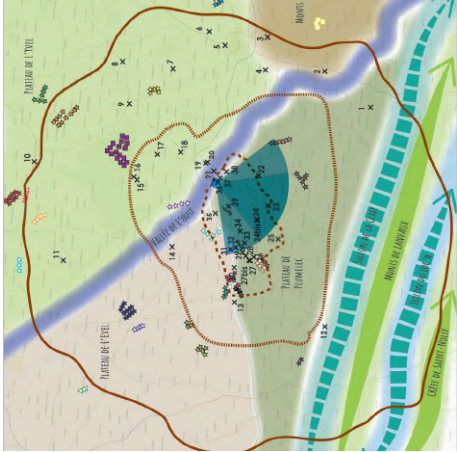
ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,
Hauteur totale 180 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 5.79 km
Nombre d'éoliennes visibles : 3

Date de la prise de vue : 27/09/2018
Heure de la prise de vue : 11 h 40 min
Azimut de la prise de vue : 199 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 284329 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6774699 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 3°40°



Photomontage - Vue filaire - 3°40°









Vue 37 : Depuis le pied de l'église de Guégon

Particularité : Aire immédiate, église de Guégon (MH 7), coeur de bourg

Commentaire :

L'église protégée de Guégon est située en plein coeur du bourg. Elle est toutefois située sur un léger promontoire ce qui permet d'avoir une percée visuelle étroite dans l'axe de la rue. Le reste de la vue est très fermée par la végétation et le bâti du bourg. Dans cette fenêtre visuelle, on voit les éoliennes de Kerlan. Du projet de Caranloup, on ne voit que des bouts de pale de E2 et E3, mais le projet est presque intégralement masqué par une habitation en arrière-plan. L'incidence est **très faible**.

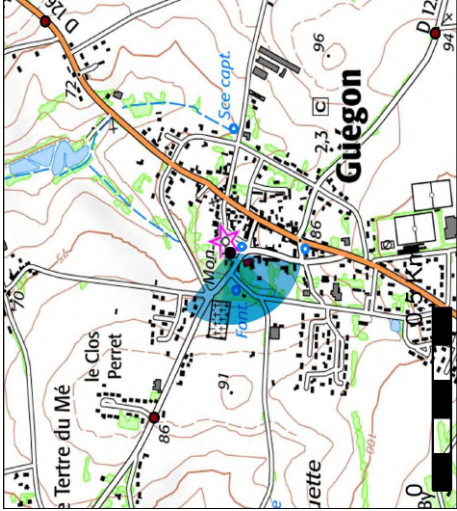
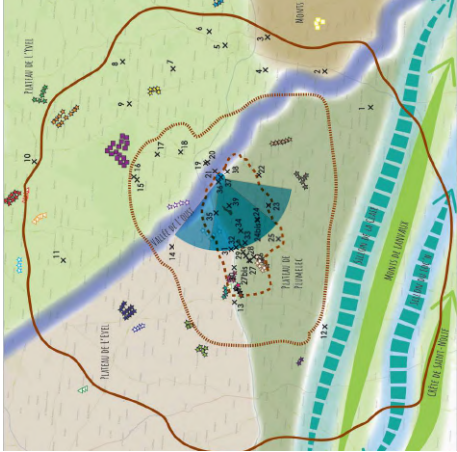
ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,
Hauteur totale 180 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 6.16 km
Nombre d'éoliennes visibles : 1

Date de la prise de vue : 27/09/2018
Heure de la prise de vue : 11 h 47 min
Azimut de la prise de vue : 252 °
Coordonnées X (Lambert 93): 284778 m
Coordonnées Y (Lambert 93): 6774465 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



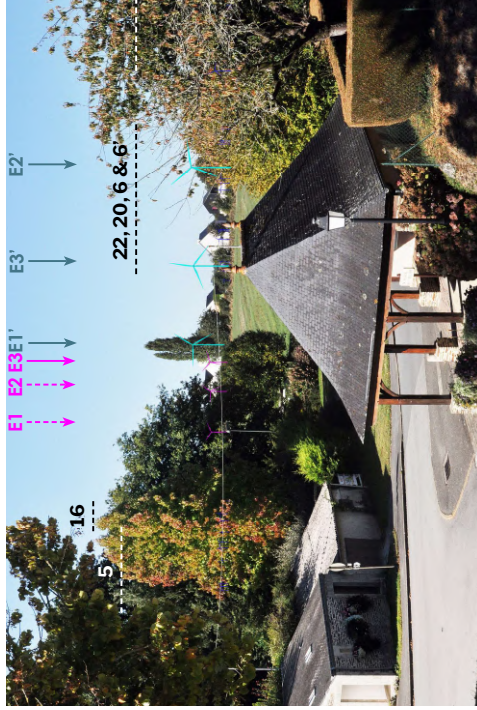
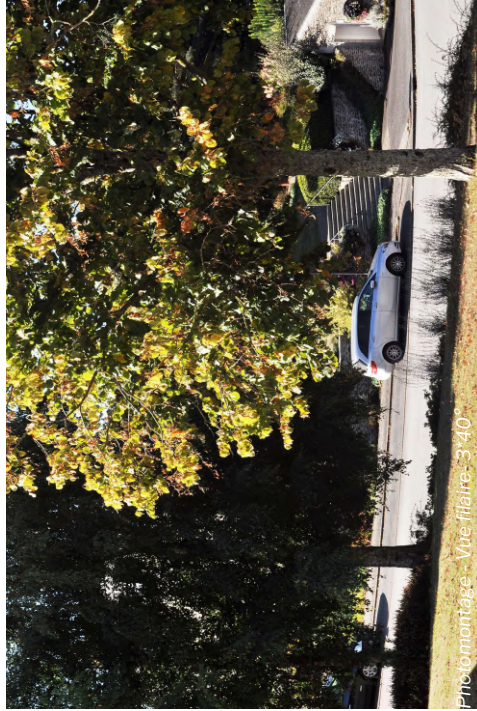
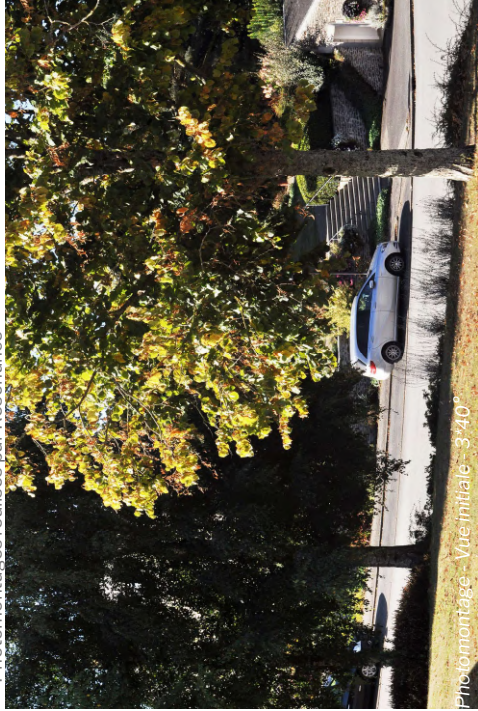
Parcs construits

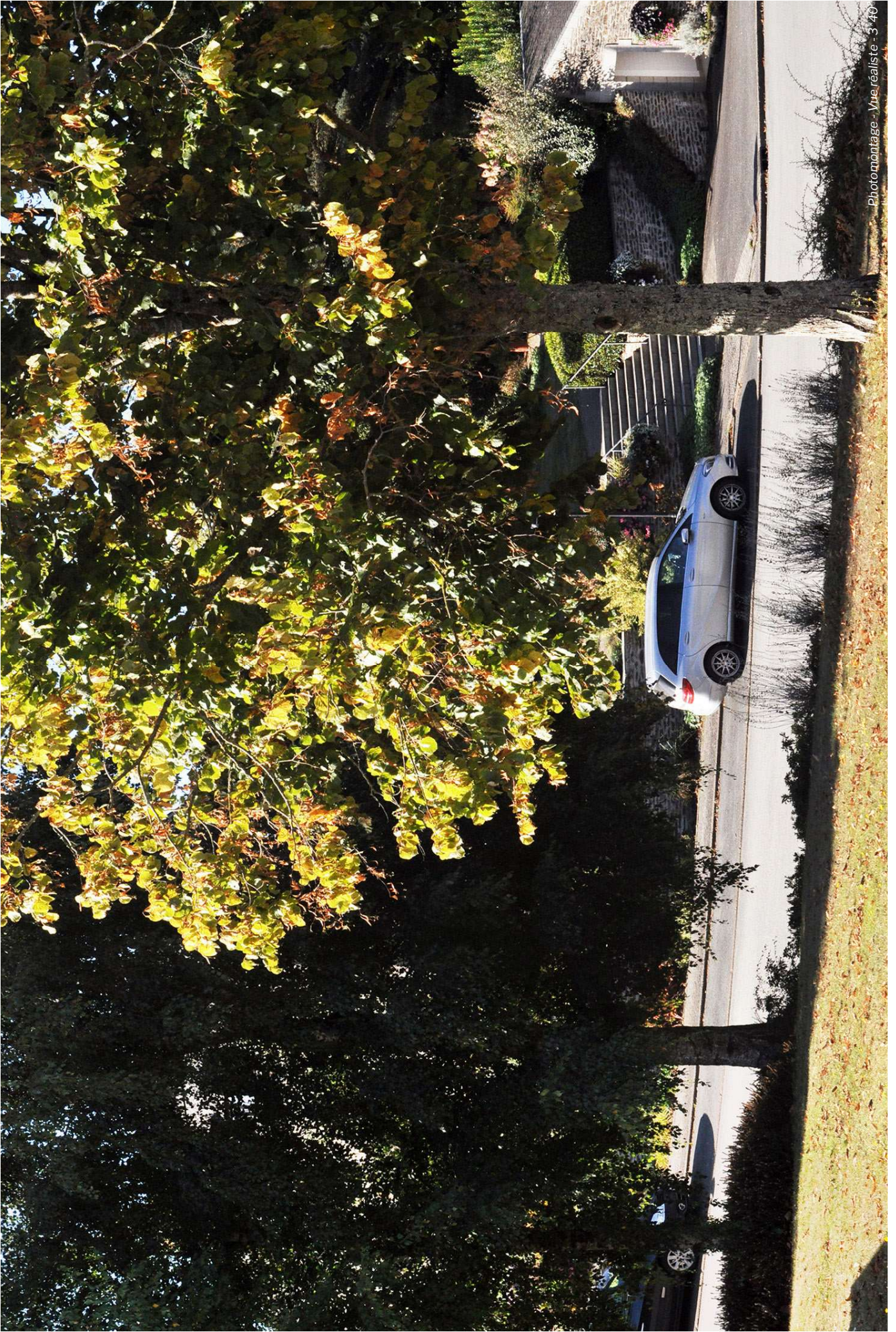
- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance





Photomontage - Vue réaliste - 3'49"





Vue 38 : Depuis l'entrée est de Guégon

Particularité : Aire immédiate, entrée de bourg proche, covisibilité avec l'église de Guégon (MH 7), UP Plateau de Plumelec

Commentaire :

La vue depuis l'entrée est de Guégon est occupée à gauche par des microboisements qui ferment la profondeur de champ. Le relai est pris ensuite par des habitations et des microboisements plus lointains sur la partie centrale de la vue. La vue est en revanche plus longue sur la droite. On y voit d'ailleurs le clocher de l'église de Guégon, et juste à sa droite, les éoliennes du parc de Josselin.

Le projet de Caranloup se situe derrière la partie boisée à gauche. De fait, il n'est quasiment pas visible, d'autant plus en perception dynamique.

L'incidence est donc **très faible**, tout comme la covisibilité avec l'église.

ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,

Hauteur totale 180 m

Distance à l'éolienne la plus proche : 6.63 km

Nombre d'éoliennes visibles : 2

Date de la prise de vue : 27/09/2018

Heure de la prise de vue : 09 h 49 min

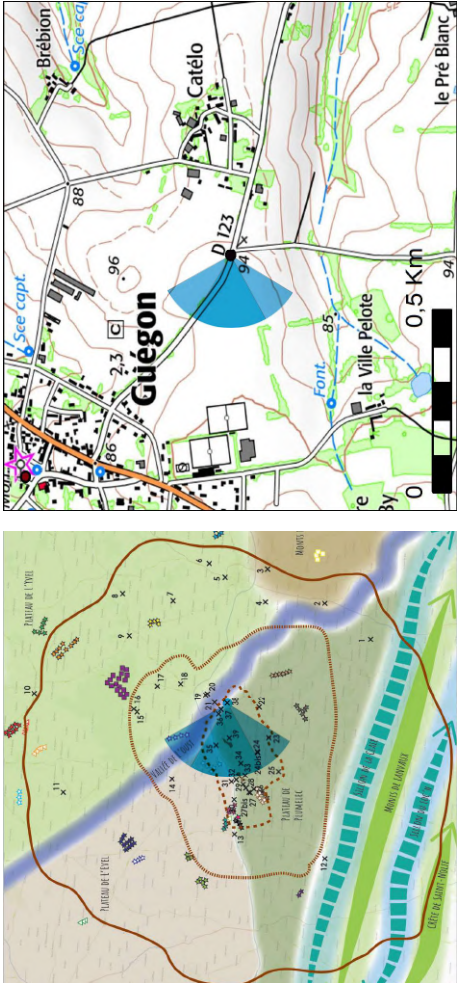
Azimut de la prise de vue : 279 °

Coordonnées X (Lambert 93) : 285384 m

Coordonnées Y (Lambert 93) : 6773834 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles



Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

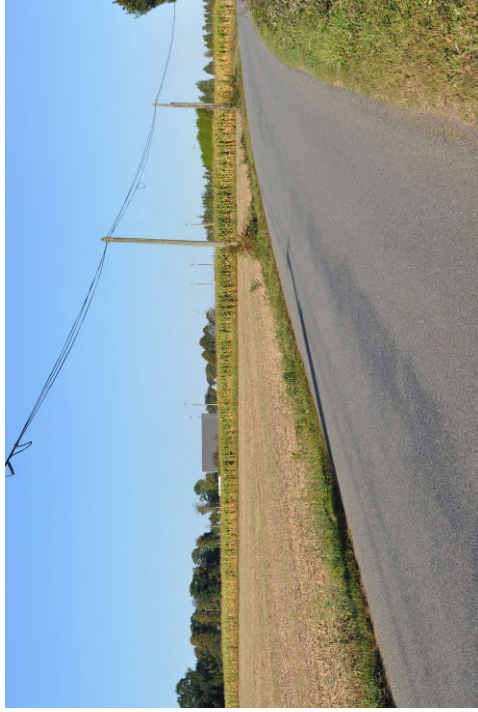
Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue Initiale - 3°40°



Photomontage - Vue Mairie - 3°40°





Photomontage - Vue réaliste - 3°40'



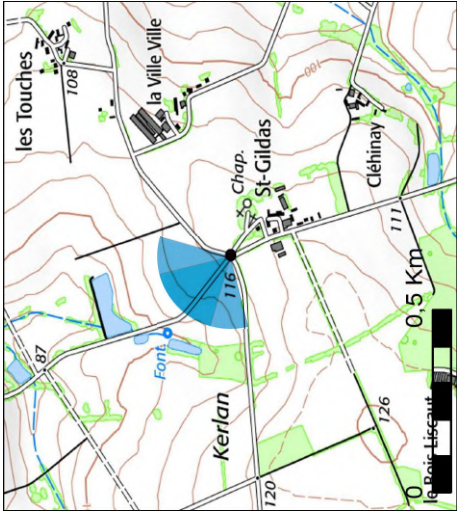
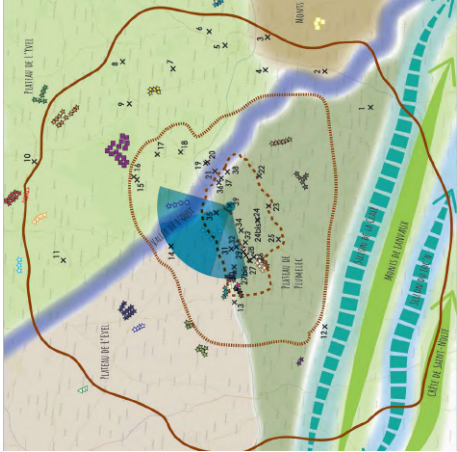


Vue 39 : Depuis la sortie de Saint-Gildas

Particularité : Aire immédiate, vue dégagée, effets cumulés, croisement (point d'arrêt)

Commentaire :

Cette vue aux abords du hameau de St-Gildas est particulièrement longue et dirigée vers le nord de l'aire d'étude. Quelques parcs éoliens sont déjà visibles initialement : Lantillac, Bransat-Laféline et Josselin. Le projet de Kerlan occupe le second plan et sa proximité en fait l'élément prédominant dans le paysage. Le projet de Caranloup, plus lointain, est quant à lui entièrement camouflé par une végétation dense. L'incidence est **nulle**.



ÉOLIENNES:

Dimensions des éoliennes : Mât 105 m, Pale 75 m,
Hauteur totale 180 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 3.41 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0

Date de la prise de vue : 27/09/2018
Heure de la prise de vue : 14 h 13 min
Azimut de la prise de vue : 303 °
Coordonnées X (Lambert 93) : 282139 m
Coordonnées Y (Lambert 93) : 6773661 m

Légende :

- Éolienne du projet de Caranloup totalement non visible
- Éolienne du projet de Caranloup partiellement ou totalement visible
- Éolienne du projet de Kerlan totalement non visible
- Éolienne du projet de Kerlan partiellement ou totalement visible
- Parcs, distant de 20 km maximum, partiellement ou totalement visibles
- Parcs, distant de 20 km maximum, totalement non visibles

Parcs construits

- 1 Parc de Lantillac
- 2 Parc de Josselin
- 3 Parc de St Servant sur Oust
- 4 Parc de Lizio
- 5 Parc de Buléon
- 6 Parc de Radenac
- 7 Parc de Reguiny
- 8 Parc de Locmalo
- 9 Parc de Bransat-Laféline
- 10 Parc de Folleville
- 11 Parc de La Lande
- 12 Parc de Mohon
- 13 Parc de la Butte des Fraus
- 14 Parc de St Malo des trois Fontaines
- 15 Parc de Campeneac
- 16 Parc de Bignan
- 20 Parc de la Lande de la vache gare
- 22 Parc de Saint Allouestre

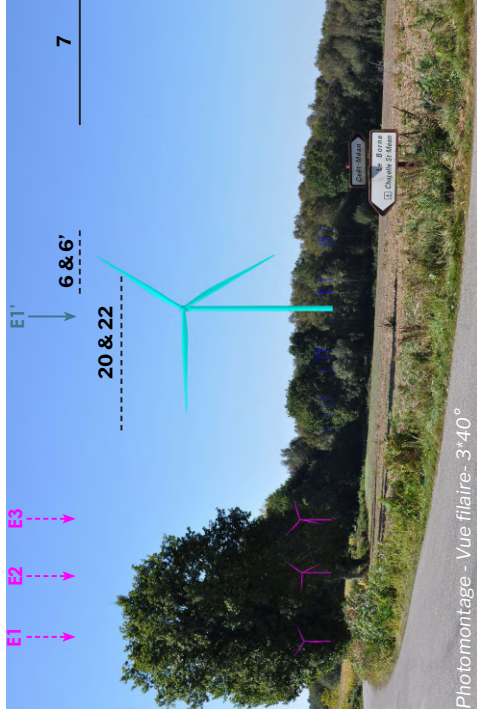
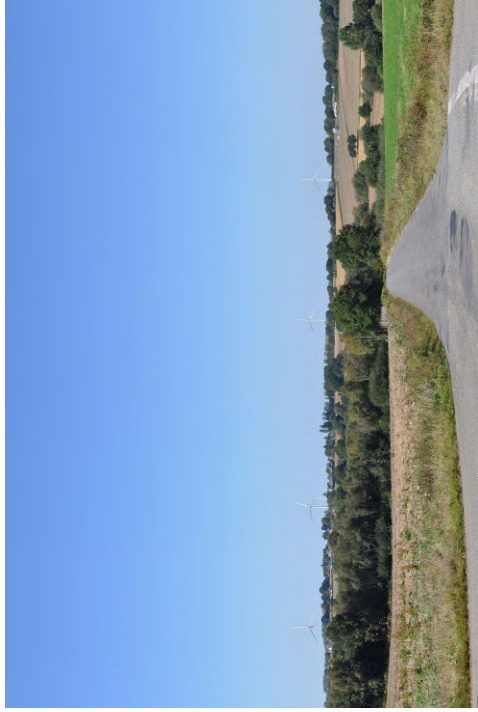
Parcs autorisés

- 6' Extension du parc de Radenac
- 17 Parc de la Forêt de Lanouée
- 18 Parc du Chêne tord
- 19 Parc de Plumieux
- 21 Parc de Saint-Etienne-du-Gué-de-L'isle

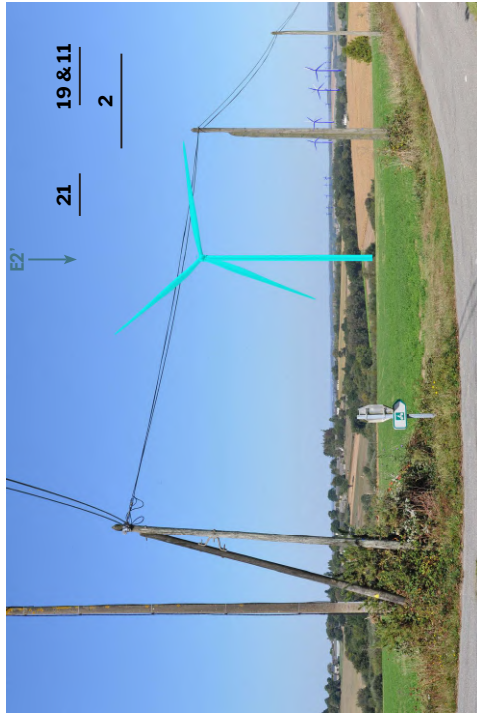
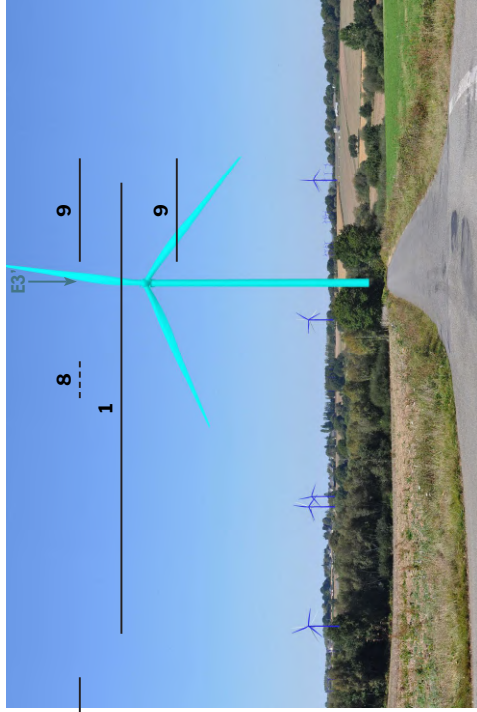
Photomontages réalisés par Résonance



Photomontage - Vue initiale - 3*40°



Photomontage - Vue filaire- 3*40°





Photomontage - Vue réaliste - 3°40'





C 4 1 Snlé Ân m . Â sné né ryËnÄer y mÏ yË un . i ÊÏ pn

Le projet de Caranloup présente une implantation simple en alignement régulier de 3 éoliennes. Lorsque la perception est latérale (vue 26), le projet occupe alors un faible angle d'horizon, ce qui contribue à limiter son incidence même depuis des vues proches. Lorsque le projet est visible dans son ensemble, il est **toujours très régulier**. De plus, il suit les lignes du paysage et souligne les effets de vallée (vues 14, 22, 25).

Depuis les points de vue dégagés les plus lointains des plateaux de l'Evel et de l'Yvel, seuls des bouts de pales sont visibles et se mêlent à la végétation d'arrière-plan (vues 1, 6), lorsque le projet n'est pas totalement occulté. Les dégagements plus proches du projet révèlent des **incidences faibles sur le plateau de l'Yvel** (vues 16, 17, 18) et **modérée sur le plateau de l'Evel** (vue 14).

Globalement, ces vues lointaines faiblement impactées se retrouvent plus sur la moitié nord du territoire. Au sud, on en retrouve juste sur le rebord nord du sillon de la Claire (vues 1 et 12). Les impacts sont alors très faibles.

Sur le **plateau de Plumelec**, qui accueille le projet, celui-ci n'est pas visible depuis les abords de Lizio, du fait des vallées secondaires et des microboisements qui les accompagnent. Le projet commence à s'affirmer visuellement à partir du rebord sud de la vallée du Sedon (vues 22, 23). Les incidences sont alors modérées.

Sur l'aire immédiate, le projet pose un **impact fort uniquement sur les abords** des hameaux proches et les tronçons ouverts de la N24 à proximité. La végétation et les mouvements topographiques contribuent ensuite à faire **rapidement diminuer la visibilité du projet** (vues 35, 38, 38...) en masquant la partie inférieure des éoliennes ou en les intégrant derrière la végétation, notamment vers Guégon et Guéhennou.

PAYSAGE					
Nom	Sensibilités recensées dans l'état initial		Analyse des incidences		
	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Résultats de la ZVI	Etude par photomontage
Crête de St-Nolff	Unité paysagère	éloignée	Sensibilité très faible à nulle dans les boisements	Partiellement dans la ZVI	-
Sillon du Loc'h	Unité paysagère	éloignée	Sensibilité nulle	En dehors de la ZVI	-
Monts de Lanvaux	Unité paysagère	éloignée	Sensibilité très faible à nulle dans les boisements	Partiellement dans la ZVI	-
Sillon de la Claire	Unité paysagère	éloignée	Sensibilité nulle	Partiellement dans la ZVI	12
Plateau de Plumelec	Unité paysagère	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte à proximité immédiate des ZIP, à faible ou modérée sur le reste de l'unité, en fonction des points hauts et des masques végétaux	En majorité dans la ZVI	1, 13, 22-39
Plateau de l'Evel	Unité paysagère	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité très faible ou nulle à l'échelle éloignée, et faible à modérée à l'échelle rapprochée sur le rebord du plateau	Partiellement dans la ZVI	14
Plateau de l'Yvel	Unité paysagère	rapprochée éloignée	Sensibilité très faible ou nulle à l'échelle éloignée, et faible à modérée à l'échelle rapprochée sur le rebord du plateau	Partiellement dans la ZVI	4-11, 15-18
Vallée de l'Oust	Unité paysagère	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité nulle en fond de vallée, à faible sur le coteau est	Partiellement dans la ZVI	2, 19-21
Monts de Caro	Unité paysagère	éloignée	Sensibilité très faible à nulle	Partiellement dans la ZVI	2, 3
					Incidence ponctuellement très faible
					Incidence ponctuellement très faible
					Incidence ponctuellement très faible
					Incidence forte à proximité immédiate, à modérée (des plus de 1km de distance) puis faible à partir de 3km environ. Incidence nulle autour de Lizio
					Incidence ponctuellement modérée en frange sud de l'unité et sur la D764, à faible ou très faible sur le reste de l'unité.
					Incidence ponctuellement faible sur les points hauts, à nulle en fonction des masques végétaux.
					Incidence nulle en fond de vallée, à ponctuellement faible sur le coteau est
					Incidence ponctuellement très faible à nulle

C 4.2 un. i éÁx rgn. Á é p

Sur l'ensemble du patrimoine étudié (133 monuments historiques et 10 sites protégés) seul 6% est impacté par le projet de Caranloup, soit 11 édifices.

La moitié des édifices impactés ne l'est que très faiblement :

• la **chapelle Sainte-Anne** (MH1) est isolée du projet par une végétation dense. Lorsqu'on se place du côté de la façade est, la végétation peut éventuellement laisser apercevoir quelques parties d'éoliennes, mais depuis le reste du site, notamment les lieux plus fréquentés (accès), le projet sera entièrement invisible.

• l'**église St-Pierre et St-Paul** de Guégon (MH7) présente une très faible vue sur le projet depuis le côté est de l'église (vue 38)

• la **croix monolithe** (MH11) à Guehenno, vue très faible depuis les abords

• le **manoir de Boyac** (MH70), vue très faible depuis les abords

• l'**église St-Golven** (MH72), visibilité très faible depuis le manoir de Boyac

• la croix de chemin (MH 128) à Brehan, vue très faible depuis les abords

Certains sont **faiblement** impactés:

• le **Manoir de Le May** (MH4) possède des vues partielles sur le projet depuis son parc.

• la **croix des prêtres** (MH18) possède une vue lointaine sur le projet depuis ses abords

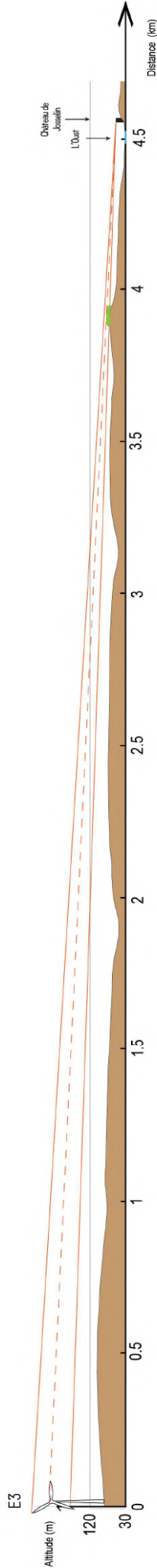
• l'**église ND du Roncier** (MH 20bis) est en visibilité indirecte avec le projet depuis l'entrée nord-est de Josselin

Seule l'**église St-Pierre et St-Paul** de Guéhenno (MH12) entre en visibilité directe avec le projet de Caranloup depuis le chemin d'accès au Mont (vue 25). L'incidence est alors **modérée**, mais de manière locale, aucun point de visibilité n'ayant été repéré depuis des axes plus fréquentés.



Le château de Josselin est l'édifice le plus reconnu des alentours. Il a fait l'objet de 2 photomontages depuis ses remparts (vues 19 et 20) qui démontrent que le coteau qui lui fait face de l'autre côté de l'Oust permet de masquer entièrement le projet. Le château en lui-même étant plus haut que les remparts, une coupe a été réalisée en se positionnant à niveau des fenêtres du dernier étage (21m environ). L'autre bout du trait de coupe a été positionné sur E3 car les photomontages ont montré qu'elle était l'éolienne la plus susceptible d'être visible. La coupe démontre qu'en prenant uniquement en compte le relief, il serait possible d'apercevoir les pales et le moyeu de E3. Toutefois, le coteau qui masque partiellement le projet est boisé, ce qui rehausse donc la ligne d'horizon. Un boisement à hauteur de 10m a donc été rajouté sur la coupe et montre que l'éolienne est en fait intégrée à la végétation, de sorte que le projet n'est quasiment pas visible.

Le projet de Caranloup n'est donc pas visible depuis le parc du château et ses remparts. Il peut éventuellement être partiellement visible depuis certaines fenêtres des étages les plus hauts du château. **L'incidence du projet est en majorité nulle, et ponctuellement très faible.**



PATRIMOINE					
Sensibilités recensées dans l'état initial			Analyse des incidences		
Nom	Type	Alré d'étude	Sensibilité	Résultats de la ZVI	Incidence
Chapelle Saint-Anne (1)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	27 Incidence nulle ou éventuellement très faible en hiver près du mur Est de la chapelle
Fontaine Sainte-Anne (2)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Croix du 17e siècle de la Ville Martel (3)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Manoir de Le May (4)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	23, 24 Incidence faible
Tympan de Coët-Bugar (5)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Manoir du Val au Houx (6)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul (7)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	Dans la ZVI	36, 37, 38 Incidence très faible
Calvaire (8)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Croix Forhan (9)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Croix du cimetière (10)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Croix monolithe (11)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	25 Incidence très faible
Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul (12)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	Dans la ZVI	23, 25 Incidence très ponctuellement modérée (depuis le Mont)
La croix du 16e siècle et le calvaire et l'ossuaire du cimetière (13)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Maison située à la sortie du bourg (14)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Croix du 16e siècle (15)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Calvaire (16)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Eglise (Saint Pierre-es-Liens) (17)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	Dans la ZVI	15 Incidence nulle
Croix des prêtres (18)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	16 Incidence faible
Maison (19)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Château de Josselin (20)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	Partiellement dans la ZVI	19-20 Incidence majoritairement nulle (parc et remparts) à ponctuellement très faible depuis les étages
Eglise ND du Roncier (20bis)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	Partiellement dans la ZVI	18 Incidence faible
Eglises et patrimoine urbain de Josselin (20ter)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Nulle	Partiellement dans la ZVI	18 Incidence nulle
Abbaye Saint Jean des Prés (21)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Croix monolithe (22)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Croix de Balon (23)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Croix de la Ville-Cote (24)	Monument historique	Immédiate rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle

Croix de Penlan (25)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Chapelle Saint-Maudé (26)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Colonne des Trente (27)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Croix du 1 ^{er} siècle de la Villemeno (28)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Chapelle de Saint-Gobrien (29)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Croix du 1 ^{er} siècle (restes) (30)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Fontaine (31)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
2 Croix du bourg (32)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Château de Tréganteur et colonne de la Justice (33)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Chapelle de Tréganteur (34)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Maison à l'Hôpital-Robin (35)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Croix de Rougentin (36)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Fontaine Saint-Bertin (37)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Croix monolithe du nouveau cimetière (38)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Croix de la Brassée (39)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Château de Castel (40)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Croix de cimetière (41)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Eglise (42)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Château de la Ville-Der (43)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Chapelle et fontaine Sainte-Catherine (44)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Manoir de Tromeur (45)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Chapelle Sainte-Suzanne et calvaire (46)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Croix (Cimetière de Saint-Aubin) (47)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Eglise Saint-Aubin (48)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Château des Timbrieux (49)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Moulin des Timbrieux (50)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Maison au village (51)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Fontaine de Saint-Brieuc avec son lavoir piscine (52)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Maison à la Ville au Lau (53)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Eglise (54)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Chateau de Kerguehenec et ses communs (55)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Galerie de Tréhardet et logis qui lui fait face (56)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Le parc du Château de Kerguehenec (57)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	Partiellement dans la ZVI	Incidence nulle
Doimen de Coët-ar-Rui (58)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle

Croix de cimetière (59)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Croix du Point du Jour (60)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Chapelle Saint-Fiacre (61)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Fontaine Saint-Fiacre (62)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Croix de Landoma (63)	Monument historique	rapprochée éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Château des Forges de Lanouée (64)	Monument historique	éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Forges de Lanouée (65)	Monument historique	éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Camp des Rouëts (66)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Croix en bois dans l'église (67)	Monument historique	éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Château (68)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Calvaire (69)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Manoir de Boyac (70)	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	Incidence très faible
Croix de Robin (71)	Monument historique	éloignée		En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Eglise Saint-Galven (72)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence très faible à nulle
Eglise Saint-Armel, Remparts, et patrimoine urbain de Ploëmel (73)	Monument historique	éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Manoir de la Cour (74)	Monument historique	éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Croix dite Croix aux Morts (75)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Château de Melleville (76)	Monument historique	éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Croix du 16e siècle (77)	Monument historique	éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Chapelle Saint-Antoine (78)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Fontaine Saint-Armel et son bassin (79)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Croix monolithe dite croix de Bezon (80)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Croix du Hambol (81)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Croix de la Lande du Temple (82)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Deux croix monolithes à socle commun (83)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Calvaire du 16e siècle (84)	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	Incidence nulle
Croix de Chemin (85)	Monument historique	éloignée		En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Calvaire du 16e siècle (86)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Chapelle Saint-Méen (87)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Manoir de la Touche Camé (88)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Château de Crévy (89)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Croix du 14ème siècle (90)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Allée couverte de Trélan (91)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Six dolmens (92)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Eglise Saint-Pierre (93)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Château de Brignac (94)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Dolmen (95)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Deux menhirs taillés dits Baboulin et Baboune (96)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Croix Merhan (97)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Puits de la Touche-Berthelot (98)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Calvaire de Callac (99)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Château de Callac (100)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Château de la Saudraye (restes) (101)	Monument historique	éloignée	Nulle	Partiellement dans la ZVI	Incidence nulle
Manoir de Coadoudal (102)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Croix du 16e siècle (103)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Menhir du Moustoir (104)	Monument historique	éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Chapelle Notre-Dame de Kerdroguen (105)	Monument historique	éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Château de Coët-Candec (106)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Croix du chemin de Coët-candec (107)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle

Calvaire du cimetière (I 08)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Menhir de Kerara (I 09)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Menhir dît Men-Bras-de-Kernar-Ker (I 10)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Dolmen dît de Kermorvant (I 11)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Eglise et croix (I 12)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Fontaine Saint-Éloi (I 13)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Allée couverte de Kergontalz (I 14)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Dolmen sous tumulus de Kergontalz (I 15)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Croix de Treuliec (I 16)	Monument historique	éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Croix du bourg et Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul (I 17)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Croix du Clandy et Eglise (I 18)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Chapelle de la Congrégation (I 19)	Monument historique	éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Fontaine Saint-Colomban (I 20)	Monument historique	éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Croix (I 21)	Monument historique	éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Calvaire du 17e siècle (I 22)	Monument historique	éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Croix du 17e siècle et Fontaine Saint-Julitte et son enceinte (I 23)	Monument historique	éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Château de Porhman (I 24)	Monument historique	éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Fontaine Saint-Clair (I 25)	Monument historique	éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Cimetière (croix) (I 26)	Monument historique	éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Encontre (I 27)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Croix de chemin (I 28)	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	Incidence très faible
Eglise (I 29)	Monument historique	éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Croix du nouveau cimetière (I 30)	Monument historique	éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Croix (I 31)	Monument historique	éloignée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
Eglise (I 32)	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
Croix du 16e siècle (I 33)	Monument historique	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
ARBRES DU CIMETIERE (A)	Site classé/inscrit	rapprochée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
PARC ET ABORDS DU CHÂTEAU (B)	Site classé/inscrit	rapprochée	Sensibilité modérée	Partiellement dans la ZVI	Incidence nulle (effet masquant du château et du coteau)
IF AU CARREFOUR DE LA RTE JOSSEUVANNES ET DU CHEMIN CRUGUEL-GUEHENNO (C)	Site classé/inscrit	rapprochée	Nulle	Dans la ZVI	Incidence nulle
CHENE DE KERGAIN OU DU POULDU (D)	Site classé/inscrit	rapprochée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
ROCHERS DE QUARTZ, AU LIEUDIT "LANDE DE GUELARD" (E)	Site classé/inscrit	rapprochée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
CAMP DES ROUETS (F)	Site classé/inscrit	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
ABORDS DU CHATEAU (G)	Site classé/inscrit	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
ROCHERS DE LA VILLE-BOUQUET ET LEURS ABORDS (H)	Site classé/inscrit	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
CHATEAU DU CREVY ET SES ABORDS (I)	Site classé/inscrit	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle
CHÂTEAU ET PARC, PERSPECTIVES DU CHATEAU DE TREDION (J)	Site classé/inscrit	éloignée	Nulle	En dehors de la ZVI	Incidence nulle

C 4.3 unÉ um oÀ A nyé É

Les chemins de randonnée d'importance (GR37, GR38, GR 347) parcourent relativement souvent des fonds de vallée ou bien des zones bocagères. De fait, le projet est globalement peu visible depuis ces chemins. Ponctuellement, il peut y avoir des vues plus longues en direction du projet. Les incidences dépendent alors de la distance. Elles sont très faibles pour le GR38, faibles pour le GR37 et modérée pour le GR347.

L'itinéraire cyclable le plus proche (à l'est de la ZIP de Kerlan) n'est que faiblement impacté, étant déjà suffisamment éloigné du projet de Caranloup.

Les axes routiers les plus proches sont davantage impactés que ces sentiers pédestres ou cyclables. La N24, au nord du projet (à environ 670m au point le plus proche) est régulièrement accompagnée par des haies denses qui contribuent à faire diminuer rapidement les incidences. Toutefois, aux abords du projet il y a une interruption de cette végétation qui conduit à augmenter fortement les incidences de manière locale, d'autant plus que les éoliennes peuvent se placer dans l'axe de la route. Cela crée une persistance du motif éolien.

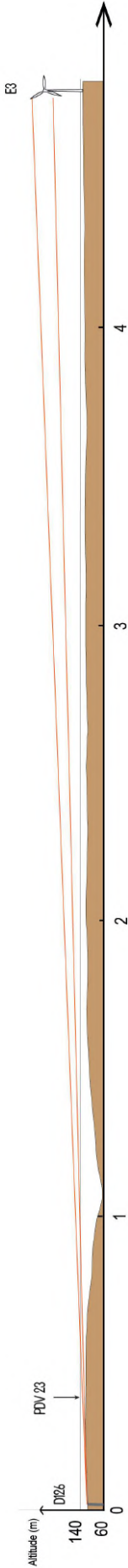
VARIANTE RETENUE

La D778 est dans le même cas puisqu'elle passe régulièrement dans des microboisements qui font que la perception du projet est discontinue. Lorsque les abords de voie sont dégagés, les éoliennes sont en revanche bien visibles, et l'incidence varie de modérée à forte en fonction de la distance et de la quantité de masques végétaux ou bâti (hameaux) au second plan.

La D764 est déjà relativement éloignée du projet. Elle est donc en grande majorité peu impactée par celui-ci, sauf à l'approche de Josselin, où elle se place en ligne de crête, proposant une vue large sur la vallée de l'Oust (vue 14) surmontée par un contexte éolien important, dont fait partie le projet. L'incidence est alors modérée.

La D126 passe elle aussi quasiment en ligne de crête, mais les vues sont orientées plutôt dans la direction opposée au projet. Depuis la route en elle-même, le bombé du relief est suffisant pour masquer une grande partie du projet.

Les N166 et D767 sont des routes fréquentées, mais éloignées du projet. Les incidences sont donc très faibles ou nulles.



LIEUX VISITES ET FREQUENTES					
Sensibilités recensées dans l'état initial			Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Résultats de la ZVI	Etude par photomontage
GR37	Chemin de randonnée	rapprochée éloignée	Sensibilité nulle ou ponctuellement faible	Partiellement dans la ZVI	Incidence nulle ou ponctuellement faible
GR38	Chemin de randonnée	rapprochée éloignée	Sensibilité faible sur les hauteurs de St-Jean-Brévalay	Partiellement dans la ZVI	Incidence très faible
GR347	Chemin de randonnée	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée sur le rebord sud du Sédon, à nulle ou très faible en fond de vallée	Partiellement dans la ZVI	Incidence ponctuellement modérée sur le rebord sud du Sédon, à nulle ou très faible en fond de vallée
Itinéraire cyclable à proximité du projet	Itinéraire cyclable	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte de perception à proximité immédiate de la ZIP Est	Partiellement dans la ZVI	Incidence nulle ou ponctuellement faible
N24	Route principale	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte à proximité des ZIP, rapidement faible à nulle du fait des masques végétaux en bord de voie	Partiellement dans la ZVI	Incidence forte à proximité du projet (éoliennes dans l'axe de la route), rapidement faible à nulle du fait des masques végétaux en bord de voie
D767	Route principale	éloignée	Sensibilité très faible	Partiellement dans la ZVI	Incidence très faible à nulle
N166	Route principale	éloignée	Sensibilité très faible	Majoritairement en dehors de la ZVI	Incidence nulle
D764	Route secondaire	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée sur les points hauts en rebord de l'Oust, faible à nulle en s'éloignant	Partiellement dans la ZVI	Incidence modérée sur les points hauts en rebord de l'Oust, faible à nulle en s'éloignant
D778	Route secondaire	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte à proximité des ZIP	Partiellement dans la ZVI	Incidence ponctuellement forte à proximité du projet, à faible ou nulle lors de la traversée des microboisements
D126	Route secondaire	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte à modérée en sommet de plateau	Partiellement dans la ZVI	Incidence faible

C 4.4. SnÉum q i j ré É

Les bourgs importants éloignés comme **Ploërmel** et **Locminé** le sont suffisamment pour que le projet ne soit pas perceptible, y compris depuis les points plus dégagés comme la rocade de Ploërmel (vue 5).

Josselin est également un bourg important, mais plus proche du projet. Sa situation en fond de vallée et l'imbrication du tissu urbain rendent les vues en direction du projet rares. La silhouette de bourg est néanmoins perceptible depuis l'entrée nord-est (vue 18), mais alors la covisibilité avec le projet est indirecte et la présence déjà assez affirmée du motif éolien contrebalance l'effet de l'ajout du parc. L'incidence globale sur ce bourg est donc faible.

St-Jean-Brévelay et **Plumelec**, du fait de leur situation en haut du coteau du sillon de la Claire, peuvent posséder des vues plus longues en direction du projet depuis les entrées et sorties de bourg notamment. Cependant, l'éloignement de plus de 10km contribue fortement à l'intégration du projet dans la végétation. Les incidences sont alors très faibles.

À l'échelle immédiate, **Guégon** possède des ouvertures en direction du projet depuis ses entrées et sorties de bourg et depuis son cœur. Toutefois, un relief vient s'insérer entre le bourg et le projet, de sorte

que sa perception en est fortement amoindrie. Aussi, les photomontages ont démontré que l'incidence visuelle était faible depuis les entrées nord et est, et très faible depuis l'entrée sud et le cœur de bourg.

Guéhenno, également situé à l'aire immédiate, est inséré dans une trame verte plus importante apportée par les ripisylves des ruisseaux qui entourent le bourg. Aussi, il n'existe pas franchement de vues vers le projet depuis les espaces habités. Une covisibilité est cependant à noter depuis la butte du Mont au sud du bourg (vue 25) qui témoigne d'une covisibilité directe avec le clocher de l'église.

Concernant les **hameaux**, 13 sont situés à moins de 1km d'une des éoliennes de Caranloup. Ils sont répertoriés dans le tableau ci-dessous. Une incidence forte a été attribuée aux hameaux possédant une vue large et directe sur le projet depuis au moins une habitation (le Kerbon, Sainte-Anne, l'Angle). L'incidence est modérée lorsqu'une vue est possible depuis l'habitation, mais qu'elle est nuancée par des écrans végétaux partiels. Les incidences faibles concernent les hameaux globalement insérés dans un contexte végétal et bâti (notamment bâti agricole imposant) qui limite les vues depuis l'habitation. La Chapelle-ès-Brières et la Ville au Gal sont plus fermés que les autres hameaux, du fait d'un contexte végétal plus dense. Leur incidence est alors très faible. Pour l'ensemble des hameaux, le projet sera fortement présent en vision d'approche.

LIEUX HABITÉS ET PERCEPTIONS QUOTIDIENNES							
Sensibilités recensées dans l'état initial				Analyse des incidences			
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Résultats de la ZVI	Etude par photomontage	Incidence	
Ploërmel	Bourg principal	éloignée	Sensibilité très faible	Partiellement dans la ZVI	3, 5	Incidence nulle	
Josselin	Bourg principal	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	Partiellement dans la ZVI	18, 19, 20	Incidence faible	
Locminé	Bourg principal	éloignée	Sensibilité très faible	En majorité en dehors de la ZVI	-	Incidence nulle	
St-Jean-Brévelay	Bourg secondaire	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	Partiellement dans la ZVI	12	Incidence très faible	
	Bourg secondaire	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	Partiellement dans la ZVI	-	Incidence très faible	
Guégon	Bourg proche	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée	Dans la ZVI	21, 36, 37, 38	Incidence faible	
Guéhenno	Bourg proche	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	Partiellement dans la ZVI	25	Incidence faible	
Caranloup	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité modérée	Dans la ZVI	31, 32	Incidence modérée (orientation de l'habitation vers le parc, mais écrans végétaux partiels)	
la Chapelle-ès-Brières	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité très faible	Dans la ZVI	-	Incidence très faible, à localement faible sur la sortie sud	
	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité très faible	Dans la ZVI	-	Incidence très faible	
la Ville-ès-Picaud	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	-	Incidence faible (écrans végétaux et bâti agricole)	
la Ville Pierre	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	34	Incidence faible (écrans végétaux et bâti agricole)	
la ville Gourdan	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	-	Incidence faible (écrans végétaux et bâti agricole)	
le Clézio	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	33	Incidence faible (écrans végétaux)	
le Kerbon	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZVI	33	Incidence forte	
le Guern	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	-	Incidence faible (écrans végétaux et situation en cuvette)	
la Ville Cadoret	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité modérée	Dans la ZVI	-	Incidence modérée (écrans végétaux partiels)	
Ste-Anne	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité forte à faible	Dans la ZVI	26, 27	Incidence forte sur les habitations de la frange est, incidence faible sur les habitations de la rue principale ou côté ouest	
l'Angle	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZVI	28, 29	Incidence forte	
la ville Hélo	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité modérée	Dans la ZVI	28, 29	Incidence modérée (écrans végétaux partiels)	

C 4.5 Joonéél x u Éné . i Éi pn umy

Le projet de Caranloup s'insère dans un paysage déjà fortement marqué par l'éolien, avec 7 parcs éoliens à moins de 5km. L'implantation choisie pour le projet reprend l'orientation globale de ces autres parcs afin de former au mieux un tout cohérent. Le projet de Kerlan, développé par SAB en parallèle sur la ZIP Est a été réfléchi également dans un souci de cohérence paysagère. Le résultat est assez satisfaisant, comme le démontre la vue 14, où les projets de Kerlan et Caranloup s'insèrent dans la continuité du parc de Lantillac. L'emprise du motif éolien en est alors élargie. Sur les vues où les 2 projets sont visibles conjointement, on relève un esprit d'uniformité qui favorise la structuration du motif éolien (vues 18, 22, 23).

D'un point de vue théorique, l'étude de saturation a révélé que les bourgs et hameaux à proximité du projet de Caranloup sont déjà sujets à une saturation visuelle faible ou avérée avant la mise en place du projet. Le projet éolien de Caranloup induit globalement peu d'effet d'encerclement supplémentaire, sauf sur les hameaux de Clézio et La Ville au Gal, où la saturation théorique passe de faible à avérée. Comme le montrent les photomontages 31 et 33, les barrières visuelles (haies) atténuent cependant la présence visuelle des autres parcs plus éloignés, réduisant les effets cumulés et les effets d'encerclement. Si depuis un point fixe, il est peu probable d'observer un effet d'encerclement, une persistance du motif éolien est à envisager lors des déplacements quotidiens.

PAYSAGE ÉOLIEN ET EFFETS CUMULÉS					
Sensibilités recensées dans l'état initial			Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Résultats de la ZVI	Etude par photomontage
Lecture du projet	Composition du projet	éloigné à rapproché	Sensibilité modérée car le motif éolien est déjà présent sur le territoire	-	Tous
Effets cumulés	Effets cumulés entre parcs éoliens : cohérence d'ensemble	éloigné à rapproché	Sensibilité forte à modérée, notamment vis-à-vis des 2 ZIP et des parcs à proximité	-	Tous
					Incidences
					Incidence faible car bonne lecture du projet dans l'ensemble
					Incidence modérée ponctuelle depuis les points de vue dégagés des plateaux de l'Evel et de l'Yvel
					Incidence généralement faible sinon, les haies masquant les parcs les plus éloignés.

